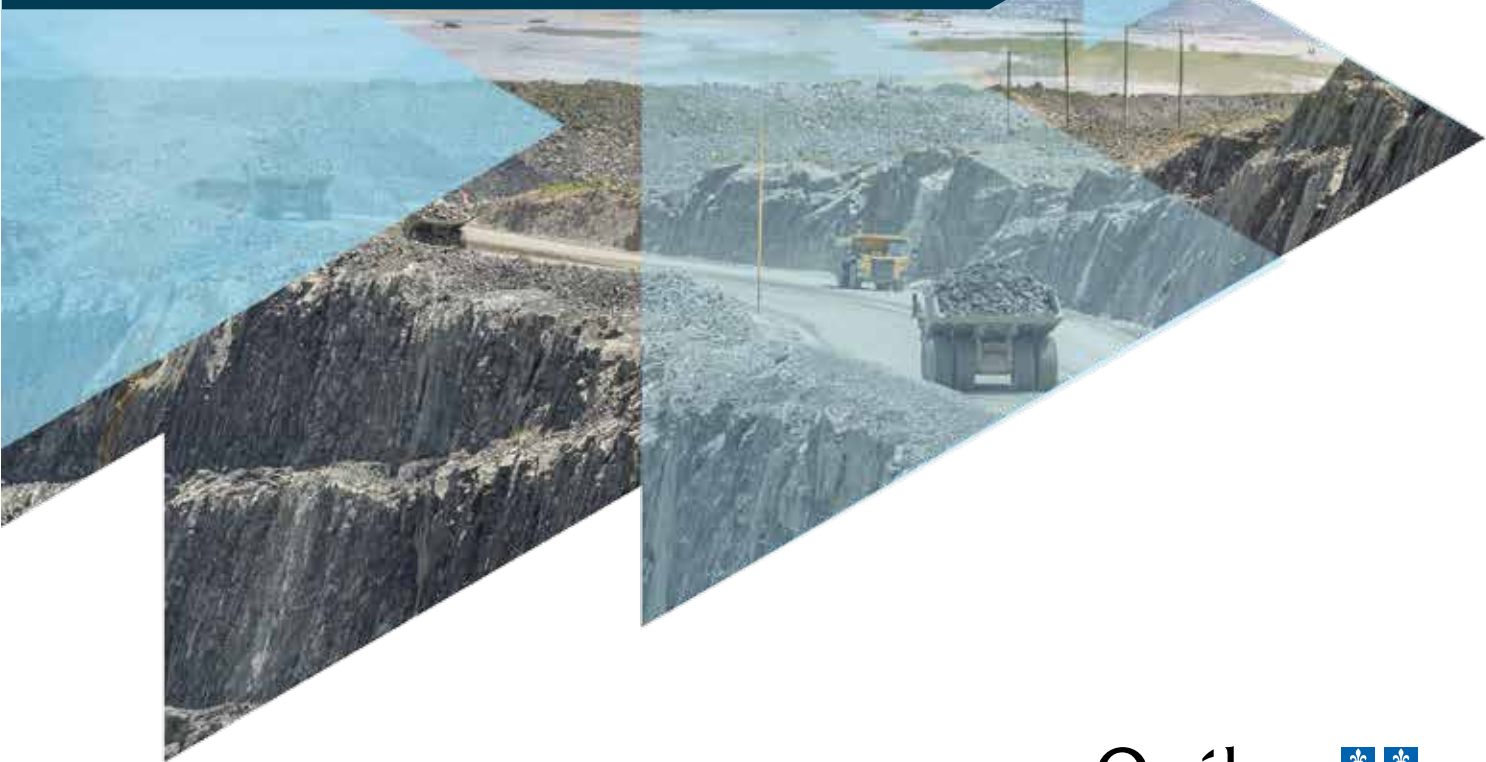




# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016

Ministère de l'Énergie  
et des Ressources naturelles



**Page couverture :**

Éoliennes St-Ulric : Roch Thérioux pour le MERN

Fleuve Saint-Laurent : Adobe stock photos

Mines : Mathieu Dupuis pour le MERN

**Pages intérieures :**

Lettre du ministre : éoliennes, Roch Thérioux pour le MERN

Lettre de la sous-ministre par intérim : mines, Mathieu Dupuis pour le MERN

Déclaration de la direction : fleuve Saint-Laurent, Adobe stock photos

Rapport de validation : rivière, Dollarpfoto Club

Introduction : chute à Philomène, Roch Thérioux pour le MERN

Faits saillants : prospection, MERN

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles : Romaine, MERN

Annexes : Fleuve Saint-Laurent, Adobe stock photos

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

978-2-550-76784-8 (imprimé)

978-2-550-76785-5 (PDF)

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

# Lettre du ministre



Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, conformément à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des objectifs du Plan stratégique 2015-2018. Il témoigne des efforts déployés par le Ministère pour accomplir sa mission.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



**Pierre Arcand**

Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Québec, septembre 2016



# Lettre de la sous-ministre par intérim



Monsieur Pierre Arcand  
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ce rapport annuel est celui de la première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2015-2018 du Ministère.

Le rapport annuel de gestion permet ainsi d'apprécier les résultats obtenus en ce qui a trait, notamment au Plan stratégique 2015-2018, au Plan annuel de gestion de dépenses et aux exigences législatives et gouvernementales. Il témoigne des efforts déployés par le Ministère et son personnel que je tiens à remercier.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



**Line Drouin**

Sous-ministre par intérim  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Québec, septembre 2016



# Déclaration de la direction





# Fiabilité des données et contrôles afférents

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles :

- > décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Ministère;
- > présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- > présentent des données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.



**Line Drouin**  
Sous-ministre par intérim



**Luce Asselin**  
Sous-ministre associée à l'Énergie



**Line Drouin**  
Sous-ministre associée aux Mines



**Mario Gosselin**  
Sous-ministre associé au Territoire



**Lynda Roy**  
Secrétaire générale



**Marc Leduc**  
Directeur général des mandats stratégiques



**Marc Gagné**  
Directeur général des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle



**Mylène Martel**  
Directrice générale des ressources humaines et des ressources informationnelles

Québec, septembre 2016

# Rapport de validation



Madame la Sous-Ministre par intérim,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, au 31 mars 2016.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la direction du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en s'appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à réviser des calculs, à appliquer des procédés analytiques et à discuter de l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise. Nous n'avons pas vérifié les systèmes d'information, évalué les contrôles internes et effectué de sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'est pas, à tous les égards importants, plausible et cohérente.



**Sylvain Parent**

Directeur de l'évaluation et de la vérification interne par intérim

Québec, septembre 2016



# Introduction



Le Rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016. Il est prescrit par la Loi sur l'administration publique.

En décembre 2015, le MERN, créé en avril 2014, déposait à l'Assemblée nationale son premier Plan stratégique 2015-2018. Ainsi, le rapport annuel de gestion couvre la première année de mise en œuvre du plan stratégique.

Le rapport annuel de gestion est composé des sections suivantes :

- > La **présentation du Ministère**
- > Les **faits saillants** qui ont marqué les actions du Ministère
- > Les **résultats** de l'année **2015-2016** par rapport aux objectifs au regard desquels le Ministère s'est engagé
- > Les **services à la clientèle**
- > **L'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles**
- > L'état de situation en ce qui concerne les **exigences législatives et gouvernementales**





# Table des matières

<b>LETTRE DU MINISTRE</b> .....	<b>IV</b>
<b>LETTRE DE LA SOUS-MINISTRE PAR INTÉRIM</b> .....	<b>VI</b>
<b>DÉCLARATION DE LA DIRECTION</b> .....	<b>VIII</b>
<b>RAPPORT DE VALIDATION</b> .....	<b>X</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>XII</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES</b> .....	<b>XIX</b>
<b>FAITS SAILLANTS</b> .....	<b>XX</b>
<b>CHANTIERS MINISTÉRIELS</b> .....	<b>1</b>
Vision stratégique du développement minier au Québec .....	1
Livre vert sur les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale.....	1
Politique énergétique.....	1
Autres faits marquants .....	2
<b>MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES</b> .....	<b>4</b>
<b>PRÉSENTATION DU MINISTÈRE</b> .....	<b>5</b>
Mission et vision .....	5
Valeurs.....	5
Domaines de responsabilités.....	6
Parties prenantes .....	6
Structure administrative .....	7
<b>RÉSULTATS 2015-2016</b> .....	<b>8</b>
Orientation 1 : Contribuer au développement économique du Québec.....	11
Orientation 2 : Assurer la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire, de concert avec les parties prenantes .....	22
Orientation 3 : Améliorer l'efficacité de l'organisation et sa prestation de services .....	27
<b>PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES</b> .....	<b>35</b>
Poursuivre les travaux afin de positionner le Québec en matière de transformation des nouvelles substances minérales.....	35
Poursuivre la contribution du Ministère à la mise en œuvre du Plan Nord .....	36
Déployer le réseau régional du Ministère et réviser son panier de services avec en priorité la qualité des services offerts aux citoyens .....	36
<b>SERVICES À LA CLIENTÈLE</b> .....	<b>37</b>
Déclaration de services aux citoyens.....	37
Demandes de renseignements.....	40
Gestion des plaintes .....	43

<b>UTILISATION DES RESSOURCES</b> .....	<b>44</b>
Ressources humaines .....	44
Ressources financières .....	46
Ressources informationnelles .....	48
<b>EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES</b> .....	<b>51</b>
Accès à l'égalité en emploi.....	51
Accès aux documents et protection des renseignements personnels .....	54
Accessibilité du Web .....	55
Allègement réglementaire et administratif .....	56
Bonis au rendement.....	57
Développement durable.....	57
Emploi et qualité de la langue française dans l'administration publique .....	58
Occupation et vitalité des territoires .....	59
Politique de financement des services publics.....	61
Renseignements relatifs aux contrats de service .....	62
Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec.....	63
<b>ANNEXES</b> .....	<b>68</b>
Annexe I – Organigramme au 31 mars 2016.....	70
Annexe II – Coûts des principales activités ministérielles .....	72
Annexe III – Revenus de tarification .....	73
Annexe IV – Plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques.....	76



# Liste des tableaux

TABLEAU 1 – Sommaire des résultats 2015-2016 .....	8
TABLEAU 2 – Nouvelles ententes signées.....	17
TABLEAU 3 – Entente bonifiée .....	18
TABLEAU 4 – Ententes renouvelées .....	18
TABLEAU 5 – Ententes en vigueur tout au long de l’année 2015-2016.....	19
TABLEAU 6 – Ententes arrivées à échéance.....	20
TABLEAU 7 – Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens du MERN.....	38
TABLEAU 8 – Résultats du sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens.....	39
TABLEAU 9 – Résultats relatifs aux engagements du Centre de relation avec la clientèle de l’information foncière, de Géoboutique Québec et du Centre de service des mines.....	39
TABLEAU 10 – Nombre de contacts effectués auprès du service à la clientèle ministériel du MERN, selon le mode de communication .....	40
TABLEAU 11 – Nombre de contacts effectués auprès du Centre de relation avec la clientèle de l’information foncière, selon le mode de communication .....	41
TABLEAU 12 – Nombre de contacts effectués auprès du service à la clientèle de Géoboutique Québec, selon le mode de communication .....	41
TABLEAU 13 – Nombre de visites des sites ministériels et nombre de transactions effectuées .....	42
TABLEAU 14 – Nombre de visites des sites gouvernementaux sous la responsabilité du MERN.....	42
TABLEAU 15 – Nombre de plaintes reçues.....	43
TABLEAU 16 – Répartition de l’effectif en poste au 31 mars 2016, par grand secteur d’activité .....	44
TABLEAU 17 – Répartition de l’effectif utilisé, en ETC, par grand secteur d’activité au 31 mars 2016 .....	44
TABLEAU 18 – Répartition de l’effectif en poste par catégorie d’emploi au 31 mars 2016.....	45
TABLEAU 19 – Répartition des dépenses totales de formation et de développement du personnel.....	45
TABLEAU 20 – Évolution des dépenses de formation.....	45
TABLEAU 21 – Nombre de jours de formation selon les catégories d’emploi.....	46
TABLEAU 22 – Nombre d’employés ayant pris leur retraite par catégorie d’emploi .....	46
TABLEAU 23 – Taux de départ volontaire du personnel régulier .....	46
TABLEAU 24 – Répartition des revenus selon le domaine d’activité .....	47
TABLEAU 25 – Répartition des dépenses selon le domaine d’activité .....	48
TABLEAU 26 – Répartition des investissements selon la catégorie d’immobilisation.....	48
TABLEAU 27 – Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l’année 2015-2016 .....	49
TABLEAU 28 – Liste des principaux projets en ressources informationnelles, leur état d’avancement et les ressources affectées .....	50
TABLEAU 29 – Nombre d’employés réguliers en place au 31 mars 2016 .....	51
TABLEAU 30 – Nombre de personnes embauchées selon le statut d’emploi .....	51
TABLEAU 31 – Embauche des membres de groupes cibles .....	52
TABLEAU 32 – Évolution du taux d’embauche des membres des groupes cibles par statut d’emploi .....	52



TABLEAU 33 – Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l’effectif régulier .....	52
TABLEAU 34 – Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l’effectif régulier, par catégorie d’emplois au 31 mars 2016 .....	53
TABLEAU 35 – Taux d’embauche des femmes en 2015-2016 par statut d’emploi .....	53
TABLEAU 36 – Taux de représentativité des femmes dans l’effectif régulier au 31 mars 2016.....	53
TABLEAU 37 – Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH.....	53
TABLEAU 38 – Demandes d’accès aux documents.....	54
TABLEAU 39 – Suivi de la mise en œuvre des standards sur l’accessibilité du Web.....	55
TABLEAU 40 – Évolution du nombre, du coût et du volume de formalités administratives et taux de variation par rapport à l’année 2004-2005.....	56
TABLEAU 41 – Comité permanent et mandataire.....	58
TABLEAU 42 – État d’avancement de la mise à jour de la politique linguistique ministérielle.....	58
TABLEAU 43 – Implantation de la politique linguistique ministérielle .....	58
TABLEAU 44 – Suivi des actions inscrites à la stratégie pour assurer l’OVT, qui relèvent du MERN .....	59
TABLEAU 45 – Coûts de certains produits et services tarifés au Secteur du territoire (Fonds d’information sur le territoire).....	61
TABLEAU 46 – Coûts et revenus moyens unitaires de certains titres miniers .....	62
TABLEAU 47 – Contrats de services dont le montant est de 25 000 \$ ou plus, conclus entre le 1 <sup>er</sup> avril 2015 et le 31 mars 2016 .....	62
TABLEAU 48 – Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec dans le Secteur de l’énergie.....	63
TABLEAU 49 – Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec dans le Secteur du territoire .....	65
TABLEAU 50 – Coûts des principales activités ministérielles .....	72
TABLEAU 51 – Revenus de tarification : Énergie et ressources naturelles .....	73
TABLEAU 52 – Revenus de tarification : Fonds d’information sur le territoire.....	74
TABLEAU 53 – Revenus de tarification : Fonds des ressources naturelles .....	75
TABLEAU 54 – Résultats de participation aux programmes d’efficacité énergétique sur la période 2008-2016 et financés par la quote-part.....	76
TABLEAU 55 – Résultats d’économies d’énergie des programmes en efficacité énergétique sur la période 2008-2016 et financés par la quote-part.....	77
TABLEAU 56 – Projets acceptés dans le programme Technoclimat en 2015-2016 .....	78



# Liste des acronymes

Acronyme	Nom
AQLPA	Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
BCI	Bureau de coopération interuniversitaire
BEIE	Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques
CAP	Commission de l'administration publique
CAPERNE	Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
CDD	Commissaire au développement durable
CMAVI	Collectif Moratoire Alternatives Vigilance et Intervention
EES	Évaluation environnementale stratégique
ETC	Équivalent temps complet
GES	Gaz à effet de serre
GCI	Gestion des contributions individuelles
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LGCE	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MESI	Ministère de l'Économie de la Science et de l'Innovation
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MFQ	Ministère des Finances
MJQ	Ministère de la Justice
MNA	Modèle numérique d'altitude
MRC	Municipalité régionale de comté
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
ONE	Office national de l'énergie
OSD	Occupation sans droit
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PAGD	Plan annuel de gestion des dépenses
PAIE	Programme d'aide à l'innovation en énergie
PAIMEB	Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
SIGÉOM	Système d'informations géominières du Québec
SPN	Société du Plan Nord
SQPH	Semaine québécoise des personnes handicapées
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

# Faits saillants





# Chantiers ministériels

Les chantiers de trois priorités ministérielles avaient été mis en place en 2014-2015 :

- > la Vision stratégique du développement minier au Québec
- > le Livre vert sur les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale
- > la politique énergétique

Ainsi, l'année 2015-2016 a été marquée par l'approbation, par le gouvernement, de la Vision stratégique du développement minier. Par ailleurs, le Livre vert sur les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale a été déposé à l'Assemblée nationale en février 2016. Finalement, au 31 mars 2016, le lancement de la politique énergétique était en cours de préparation.

## VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT MINIER AU QUÉBEC

La Vision stratégique du développement minier au Québec a été lancée le 15 mars 2016. Elle s'applique à l'ensemble de la filière minière, de l'exploration à la transformation, en passant par l'exploitation, les fournisseurs et les équipementiers. Trois grandes orientations y sont définies, chacune selon un axe du développement durable – l'économie, l'environnement et les aspects sociaux :

1. Mettre en valeur les filières minières actuelles et en développer de nouvelles;
2. Prévenir et maîtriser les impacts sur l'environnement;
3. Promouvoir la participation citoyenne et la transparence.

La Vision stratégique est le fruit d'une concertation élargie auprès des parties prenantes du secteur minier (ministères et organismes, industries, groupes d'intérêt, milieu municipal et communautés autochtones). La responsabilité de la mise en œuvre est d'ailleurs partagée avec d'autres ministères et organismes partenaires du développement minier.

## LIVRE VERT SUR LES ORIENTATIONS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES EN MATIÈRE D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Le chantier sur l'acceptabilité sociale s'inscrit dans la volonté du Ministère de prendre davantage compte des facteurs d'acceptabilité sociale lors des processus décisionnels menant à la mise en valeur du territoire public ainsi que des ressources énergétiques et minérales. Le Livre vert sur les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale a été déposé à l'Assemblée nationale le 16 février 2016 et, au 31 mars 2016, les consultations particulières de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) étaient en cours.

## POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Au 31 mars 2016, le lancement de la politique énergétique était en cours de préparation. La politique énergétique est le fruit d'efforts soutenus depuis le lancement de la démarche d'élaboration en novembre 2014. Les fascicules thématiques, les tables d'experts, les consultations publiques et la consultation des représentants des communautés autochtones ont alimenté la réflexion au cours de la démarche.

## AUTRES FAITS MARQUANTS

L'année 2015-2016 a également été marquée par une plus grande transparence du secteur minier et par un meilleur accès aux données géospatiales et cadastrales produites par le MERN. Finalement, le MERN intervient dans le cadre des projets d'infrastructures pétrolières ou gazières.

### Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière

La Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière (RLRQ, chapitre M-11.5) est entrée en vigueur le 21 octobre 2015. Elle vise à accroître la transparence des sociétés minières, pétrolières et gazières relativement aux paiements qu'elles font aux différents ordres du gouvernement, au Canada et à l'étranger ainsi qu'aux communautés autochtones. Les paiements qui doivent être déclarés sont ceux de 100 000 \$ ou plus, faits à un même gouvernement. L'information obtenue sera rendue publique.

La Loi s'inscrit dans la foulée d'initiatives semblables prises par les pays du G8, dont le Canada. Dans le cas où une entreprise a des établissements dans plusieurs États, une disposition permet d'éviter la double déclaration au Québec.

### Divulgence de chiffres sur les activités minières au Québec : une première historique

Le 1<sup>er</sup> décembre 2015, le MERN rendait publics pour la première fois, et ce, pour chacune des sociétés minières, la quantité, la valeur du minerai extrait et les droits versés par mine en 2014. Les redevances provenant des substances minérales de surface pour l'année 2014 ont également été présentées. Ces publications sont effectuées conformément aux articles 120 et 215 de la Loi sur les mines et favorise une transparence accrue à l'égard des retombées fiscales provenant des activités minières du Québec.

Ainsi, 54 millions de dollars canadiens et 60 millions de dollars américains ont été versés en droits en 2014 par les sociétés minières pour une production globale de minerai d'une valeur de 1 671 millions de dollars canadiens et de 1 135 millions de dollars américains. Une somme de près de 2 millions de dollars canadiens a également été versée en redevances pour les substances minérales de surface en 2014 (sable, gravier, terre noire, pierre de taille et tourbe).

## Accès aux données géospatiales et cadastrales produites par le MERN

Au cours de l'année 2015-2016, le MERN a mené plusieurs actions pour améliorer l'accès aux données géospatiales et cadastrales, dont :

- > Les 17 établissements universitaires, sous la coordination du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), peuvent maintenant accéder à 33 jeux de données géospatiales produites par le MERN, et aussi par d'autres ministères. Cette entente entre le MERN et le BCI a pour but de soutenir et de stimuler l'enseignement et la recherche sur le territoire québécois.
- > L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) peut maintenant utiliser gratuitement les données d'Adresses Québec. Adresses Québec est une géobase qui offre des données exhaustives sur le réseau routier, et ce, de façon uniforme pour l'ensemble du territoire québécois habité.
- > Adresses Québec s'est enrichi de deux nouveaux produits : AQRéseau+, qui présente une cartographie intégrée de l'ensemble du réseau routier, des chemins forestiers, des chemins de fer et de la Route Verte, et AQgéopostal, une base de données établissant un lien entre les codes postaux de Postes Canada et plusieurs découpages administratifs du Québec.
- > Les données de base du cadastre, la consultation de la représentation des lots ainsi que leur numéro sont maintenant accessibles gratuitement sur le site Infolot. Infolot a fait l'objet d'une refonte pour améliorer la convivialité et offrir la mobilité.

## Activités du MERN dans le cadre des projets d'infrastructures pétrolières ou gazières

Dans le cadre des projets d'infrastructures pétrolières ou gazières, le MERN intervient par l'entremise du Comité interministériel sur le projet Énergie Est et de l'Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures. Le Comité interministériel, que le MERN préside, a pour objectif de coordonner l'intervention du gouvernement auprès de l'Office national de l'énergie (ONE). L'Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures a pour mandat de s'assurer que toute l'information relative à la sécurité, aux mesures d'urgence et à la protection de l'environnement est transmise aux acteurs directement concernés par ces projets. Au cours de l'exercice 2015-2016, l'Unité a rendu public un premier rapport sur la canalisation 9B de la compagnie Enbridge.





# Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles





# Présentation du Ministère

## MISSION ET VISION

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a pour mission d'assurer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère mise avant tout sur une équipe reconnue pour son expertise de pointe et sa gestion responsable du développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire québécois.

## VALEURS

Le **respect**, l'**intégrité** et la **transparence** font partie intégrante du quotidien des employés du MERN. Ces valeurs guident leurs actions, leurs relations, leurs communications et leurs décisions. Elles viennent également appuyer et renforcer l'accomplissement de la mission du MERN.

### Respect

Le respect est un élément fondamental à toute relation. Il est nécessaire pour maintenir un climat de confiance et il permet une contribution et une collaboration de qualité.

Agir respectueusement, c'est :

- > manifester de la considération à l'égard de toute personne;
- > faire preuve de courtoisie, d'écoute, de discrétion et de diligence;
- > veiller à ce que les divers services offerts par le MERN soient facilement accessibles et adaptés aux différentes clientèles;
- > maintenir et renforcer l'expertise des employés afin d'assurer la qualité des services offerts.

### Intégrité

L'intégrité est une condition essentielle au maintien de la crédibilité des actions et des décisions du personnel du MERN. C'est la raison pour laquelle elle gouverne le comportement des employés.

Agir avec intégrité, c'est :

- > être juste et honnête;
- > préserver son objectivité et son impartialité dans le traitement de chaque dossier;
- > éviter tout conflit d'intérêts, réel ou apparent, et en aviser son supérieur le cas échéant;
- > communiquer efficacement avec l'ensemble des acteurs impliqués dans un dossier afin, notamment, de concilier les intérêts divergents.

# Transparence

La transparence permet de bâtir des relations basées sur la confiance. Les décisions du personnel du MERN sont motivées et appuyées par une information de qualité, complète et compréhensible.

Agir avec transparence, c'est aussi :

- > faciliter l'accès à l'information nécessaire à une prise de décision éclairée, en respectant la confidentialité;
- > veiller à ce que chaque dossier soit présenté avec toutes ses dimensions (enjeux, avantages, inconvénients, etc.), et ce, tant en ce qui a trait à l'aspect social et économique qu'environnemental;
- > donner de l'information fiable et à jour;
- > faire connaître avec diligence les orientations et les priorités.

## DOMAINES DE RESPONSABILITÉS

Les domaines de responsabilités du Ministère sont multiples :

- > Assurer la mise en valeur et la gestion du territoire public et des ressources énergétiques et minérales.
- > Acquérir, mettre à jour et diffuser les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources énergétiques et minérales.
- > Veiller à la protection et à la conservation des ressources énergétiques et minérales et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public.
- > Favoriser et promouvoir l'efficacité et l'innovation énergétiques.
- > Assurer la gestion, la conservation et l'intégrité de l'information foncière relative au territoire public et privé.
- > Attribuer et gérer les droits d'usage du territoire public et des ressources énergétiques et minérales.

## PARTIES PRENANTES

Le Ministère entretient des relations avec l'ensemble des parties prenantes : sa clientèle (les citoyens et les clients d'affaires), ses partenaires, ses délégataires, les communautés locales et les communautés autochtones. Dans certaines circonstances, des partenaires peuvent être des clients ou encore des délégataires.

La clientèle du Ministère est variée et ses besoins sont diversifiés. Compte tenu de l'éventail des produits et services offerts, les citoyens et les entreprises sont amenés à traiter régulièrement avec le Ministère.

La clientèle du Ministère est composée des groupes suivants :

- > Les citoyens
- > Les bénéficiaires des programmes d'efficacité énergétique (résidentiel, institutionnel, commercial et industriel)
- > Les villégiateurs
- > Les titulaires de droits fonciers
- > Les professionnels du domaine foncier et des ressources énergétiques et minérales : arpenteurs-géomètres, évaluateurs agréés, avocats, notaires, courtiers, architectes, ingénieurs, prospecteurs miniers, etc.
- > Les associations liées aux ressources énergétiques et minérales
- > Les promoteurs de projets industriels ou commerciaux actifs sur les terres du domaine de l'État ou encore liés à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales
- > Les sociétés d'exploration et d'exploitation minières, pétrolières et gazières
- > Les équipementiers et les compagnies de services des ressources énergétiques et minérales, y compris les énergies renouvelables
- > Les promoteurs et les exploitants de projets énergétiques
- > Les entreprises de distribution et de transport de produits énergétiques
- > Les entreprises et les industries grandes consommatrices d'énergie

Les partenaires du Ministère sont :

- > Les exploitants de projets énergétiques dans différents domaines (éolien, cogénération, hydroélectricité, bioénergies, gaz naturel et pétrole)
- > Les entreprises industrielles grandes consommatrices d'énergie
- > Les organismes représentant différentes catégories d'utilisateurs du territoire public
- > Les regroupements de villégiateurs
- > Les associations récréatives
- > Les groupes environnementaux
- > Les ordres professionnels du domaine foncier
- > Les ministères et organismes
- > Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- > Les associations professionnelles du domaine minier

Les délégataires sont :

- > Les municipalités régionales de comté (MRC)
- > Les municipalités
- > Les dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques, cartothonèques)

Le Ministère consulte les différentes communautés autochtones du Québec dans le cadre de ses activités.

## STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Au 31 mars 2016, la structure administrative du Ministère est composée de trois secteurs :

- > Secteur de l'énergie
- > Secteur des mines
- > Secteur du territoire

Elle compte également le Secrétariat général, la Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle, la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles, la Direction générale des mandats stratégiques et la Direction de l'évaluation et de la vérification interne.

Le Ministère comprend également une direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et une direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif. L'organigramme du Ministère au 31 mars 2016 est présenté à l'annexe I.






# Résultats 2015-2016

La mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire constitue l'enjeu prioritaire du Ministère sur la période 2015-2018. Cet enjeu structure les orientations du plan stratégique.

Premièrement, cet enjeu réitère la vocation économique du Ministère qui contribue directement, par ses interventions, au développement économique du Québec (orientation 1). Deuxièmement, le MERN entend exercer un leadership en matière d'acceptabilité sociale des projets et favoriser la participation des parties prenantes, notamment les communautés locales et les communautés autochtones, à la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire (orientation 2). Finalement, le MERN doit s'assurer de la qualité de sa prestation de services et améliorer son efficacité (orientation 3).

Les résultats sont d'abord présentés de façon sommaire dans le tableau 1 et, par la suite, de façon détaillée.

Les éléments du Plan annuel de gestion des dépenses (  ) qui se trouvent également dans le Plan stratégique 2015-2018 sont clairement indiqués dans le Rapport annuel de gestion et certains éléments propres au PAGD sont présentés dans une section distincte (voir page 35).

**TABLEAU 1 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2015-2016**

Indicateurs	Cibles au 31 mars 2016	Résultats au 31 mars 2016	Page
<b>ORIENTATION 1 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC</b>			
AXE D'INTERVENTION : UN LEVIER À LA CRÉATION DURABLE DE RICHESSE			
<b>Objectif 1.1</b> Assurer la création d'un environnement favorable à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire			
Élaboration et mise en œuvre de la politique énergétique 2016-2025	Rédaction et approbation	> Lancement en cours de préparation	11
Élaboration et mise en œuvre de la vision stratégique du développement minier	Rédaction et approbation	> Lancement le 15 mars 2016	11
Mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures	Bilan annuel de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains</li> <li>&gt; 2 études environnementales stratégiques (EES) en cours de finalisation</li> <li>&gt; 57 puits inactifs localisés</li> <li>&gt; 300 inspections de sites d'exploration</li> <li>&gt; Rapport d'étape de l'Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures (canalisation 9B d'Enbridge)</li> </ul>	12
<b>Objectif 1.2</b> Simplifier et alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, tout en maintenant les exigences pour un développement responsable			
Élaboration et mise en œuvre du plan de réduction du corpus législatif et réglementaire	100 % des activités prévues au plan	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Plan adopté et transmis au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) le 15 décembre 2015</li> <li>&gt; Création du comité de révision interne</li> </ul>	15
Réduction des délais d'autorisation	État de situation	> Inventaire des formalités en cours	16
<b>Objectif 1.3</b> Conseiller et soutenir les promoteurs dans la réalisation de projets			
Nombre et bénéfiques des projets sectoriels réalisés	Bilan annuel	> Préparation de la mise en place du Bureau de coordination des projets majeurs	16

Indicateurs	Cibles au 31 mars 2016	Résultats au 31 mars 2016	Page
<b>AXE D'INTERVENTION : UN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT PAR L'ACQUISITION, L'ENRICHISSEMENT DES CONNAISSANCES STRATÉGIQUES ET L'INNOVATION</b>			
<b>Objectif 1.4</b> Mobiliser les partenaires pour poursuivre les objectifs en matière de connaissances stratégiques, de recherche, de transfert et d'innovation technologique			
Ententes de collaboration avec les milieux de production des connaissances	Bilan annuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 10 nouvelles ententes</li> <li>&gt; 1 entente bonifiée</li> <li>&gt; 2 ententes renouvelées</li> <li>&gt; 5 ententes en vigueur tout au long de l'année</li> <li>&gt; 12 ententes terminées</li> <li>&gt; 2 ententes en voie d'être approuvées</li> </ul>	17
Nombre de publications diffusées et taux de diffusion de chaque publication	Bilan annuel	> 2 publications téléchargées respectivement 27 fois et 6 fois	20
<b>Objectif 1.5</b> Bonifier les connaissances stratégiques permettant d'appuyer le développement de projets, notamment sur le territoire du Plan Nord			
Nombre et bénéfiques des projets d'acquisition et de traitement des connaissances scientifiques	100 % des activités prévues annuellement : connaissance du territoire (100 000 km <sup>2</sup> ) et connaissance géoscientifique (25 projets couvrant 261 000 km <sup>2</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Connaissance du territoire : 155 557 km<sup>2</sup></li> <li>&gt; Connaissance géoscientifique : 24 projets couvrant 254 120 km<sup>2</sup></li> </ul>	20
<b>Objectif 1.6</b> Élaborer et diffuser des indicateurs d'appréciation des effets des projets sur l'économie locale, régionale et québécoise			
Nombre d'indicateurs sectoriels élaborés	Inventaire des indicateurs	> Inventaire en voie d'être complété	21
<b>Objectif 1.7</b> Poursuivre la mise en œuvre du Programme de réforme du cadastre québécois			
Taux de réalisation des travaux	84 %	> 86 %	22
<b>ORIENTATION 2 : ASSURER LA MISE EN VALEUR DURABLE DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINÉRALES AINSI QUE DU TERRITOIRE, DE CONCERT AVEC LES PARTIES PRENANTES</b>			
<b>AXE D'INTERVENTION : LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINÉRALES AINSI QUE DU TERRITOIRE</b>			
<b>Objectif 2.1</b> Doter le Québec d'une démarche favorisant l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire public			
Élaboration et mise en œuvre d'orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale	Élaboration et approbation	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Livre vert déposé à l'Assemblée nationale le 16 février 2016</li> <li>&gt; Consultations particulières de la CAPERN en cours au 31 mars 2016</li> </ul>	22
<b>Objectif 2.2</b> Favoriser la participation des communautés locales et des communautés autochtones par de meilleures pratiques en matière de consultation			
Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés locales	Développement (30 septembre 2016)	> Recherche bibliographique en cours	24
Développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés autochtones	Développement (30 septembre 2016)	> Élaboration en cours d'une politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier, qui servira de base à la politique ministérielle	24
Développement et mise en œuvre d'outils d'appréciation en matière de consultations	Inventaire	> Reporté	24

Indicateurs	Cibles au 31 mars 2016	Résultats au 31 mars 2016	Page
<b>Objectif 2.3</b> Contribuer à la vitalité des régions en les faisant profiter de retombées résultant de la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles			
Contribution du MERN aux travaux de renouvellement du pacte fiscal Québec – municipalités	Bilan annuel	> Contribution à l'élaboration de la mesure sur le partage des revenus de redevances sur les ressources naturelles et des modalités de mise en œuvre	25
Bilan de l'entente de principe pour la délégation conclue avec les MRC	Bilan de l'entente de principe	> Rapport d'évaluation en cours d'approbation	25
Contribution aux négociations relatives aux ententes avec les communautés autochtones concernées	Bilan annuel	> Contribution du MERN à 8 négociations en cours	26
<b>ORIENTATION 3 : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ORGANISATION ET SA PRESTATION DE SERVICES</b>			
<b>AXE D'INTERVENTION : L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ET LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES</b>			
<b>Objectif 3.1</b> Diffuser de l'information à valeur ajoutée et en faciliter l'accès			
Proportion des clients considérant être bien informés	Bilan annuel	> Travaux en cours > Québec Mines (niveau de satisfaction de 84,2 %) > 2 nouveaux produits d'Adresses Québec > 2 licences accordées pour une utilisation gratuite de données > Rapports géologiques publiés dans le système d'informations géominières du Québec (SIGÉOM) : taux d'avancement de 37 % > Index des noms numérisés et accessibles en ligne	27
<b>Objectif 3.2</b> Instaurer une approche clientèle renouvelée			
Rédaction et adoption de la Déclaration de services aux citoyens (DSC)	DSC mise en ligne	> Mise en ligne le 31 mars 2016	28
Taux de satisfaction des clientèles	Détermination dans le cadre de la révision de la DSC	> Travaux en cours	29
<b>Objectif 3.3</b> Améliorer les pratiques de gestion en prenant en compte des principes de développement durable			
Nombre de processus d'affaires révisés	Production d'un diagnostic	> Inventaire > Autodiagnostic > 4 processus révisés	30
Nombre d'outils de gestion révisés	Production d'un diagnostic	> Inventaire > Autodiagnostic > 9 outils révisés	31
<b>Objectif 3.4</b> Consolider et mettre en œuvre de nouvelles pratiques de gestion mobilisatrice et de pérennité de l'expertise			
Mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion des connaissances et de l'expertise	Bilan annuel de la mise en œuvre	> 4 activités de développement incluant 2 séances d'information > 3 nouveaux outils	32
Bilan des activités des programmes de relève en gestion	Bilan annuel	> Première cohorte avril 2014-mai 2015	33
Mise en œuvre des plans de gestion mobilisatrice sectoriels	Bilan annuel de la mise en œuvre	> 8 plans de gestion mobilisatrice	33

# ORIENTATION 1

## CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

### Axe d'intervention : Un levier à la création durable de richesse

#### Objectif 1.1 Assurer la création d'un environnement favorable à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire

L'objectif 1.1 « Assurer la création d'un environnement favorable à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire » se décline en trois indicateurs :

- > élaboration et mise en œuvre de la politique énergétique 2016-2025;
- > élaboration et mise en œuvre de la vision stratégique du développement minier;
- > mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures.

#### ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2016-2025

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
Rédaction et approbation	Lancement en cours de préparation

La démarche d'élaboration d'une nouvelle politique énergétique avait été lancée le 7 novembre 2014 et s'est poursuivie au cours de l'année 2015-2016 avec les activités suivantes :

- > Publication et mise en ligne de deux fascicules de réflexion :
  - La décarbonisation du transport routier (avril 2015);
  - Les hydrocarbures fossiles (mai 2015).
- > Organisation de deux tables d'experts, l'une sur le thème de la décarbonisation du transport routier le 24 avril 2015 à Montréal et l'autre sur les hydrocarbures fossiles, le 15 juin 2015 à Québec. Une consultation publique sur les hydrocarbures a également été organisée le 15 juin en soirée à Québec. Ainsi, ce sont quatre tables d'experts qui se sont tenues pour l'élaboration d'une nouvelle politique énergétique sur les années financières 2014-2015 et 2015-2016.
- > Consultation des représentants des communautés autochtones, notamment lors d'une rencontre le 30 octobre 2015 afin qu'ils puissent faire part de leur point de vue.

Au 31 mars 2016, le lancement de la politique énergétique était en cours de préparation.

#### ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT MINIER

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
Rédaction et approbation	Lancement le 15 mars 2016

La Vision stratégique du développement minier au Québec a pour but d'appuyer le développement du secteur minier. Elle vise l'ensemble de la filière minière, de l'exploration à la transformation, en passant par l'exploitation, les fournisseurs et les équipementiers.

Son élaboration s'est amorcée en 2014-2015. Celle-ci s'est poursuivie en 2015-2016 avec une consultation interministérielle auprès du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du ministère des Finances du Québec (MFQ), de la Société du Plan Nord (SPN), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (octobre 2015) et avec des échanges s'inscrivant dans le cadre d'une consultation des communautés autochtones (décembre 2015-janvier 2016).

Trois grandes orientations y sont définies, représentant chacune un axe du développement durable soit l'économie, l'environnement et les aspects sociaux :

1. Mettre en valeur les filières minières actuelles et en développer de nouvelles
2. Prévenir et maîtriser les impacts sur l'environnement
3. Promouvoir la participation citoyenne et la transparence

Ces orientations se déclinent en 38 objectifs et 50 actions. La Vision stratégique est un dossier à portée gouvernementale puisque plusieurs actions sont sous la responsabilité d'autres ministères et organismes.


L'orientation « Mettre en valeur les filières minières actuelles et en développer de nouvelles » regroupe des mesures de développement économique destinées à l'exploration et à l'exploitation minières, à la première transformation des métaux et au réseau de fournisseurs et d'équipementiers. Les mesures retenues, et sous la responsabilité du MERN, comprennent entre autres :

- > l'évaluation de certaines mesures fiscales afin d'améliorer leur efficacité (en partenariat avec le MFQ);
- > la simplification des processus administratifs et la réduction des délais d'obtention des claims;
- > la création d'une « porte d'entrée unique » pour le traitement des baux miniers et des baux exclusifs pour l'exploitation de la tourbe (en partenariat avec le MDDELCC et le MFFP);
- > le renforcement du réseau des fournisseurs et d'équipementiers dans les différentes régions du Québec (en partenariat avec le MESI et la SPN).

L'orientation « Prévenir et maîtriser les impacts sur l'environnement » vise à mettre en œuvre des mesures pour la restauration des sites miniers, l'optimisation de la consommation des métaux, la valorisation des résidus miniers, la réduction des gaz à effet de serre (GES) et l'utilisation des technologies vertes.

L'orientation « Promouvoir la participation citoyenne et la transparence » cible des mesures en matière de responsabilité sociale des entreprises et de participation citoyenne. Notons, parmi les mesures retenues et sous la responsabilité du MERN :

- > l'adoption et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour favoriser une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire (en collaboration avec le MAMOT);
- > l'adoption d'une politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier;
- > la mise en œuvre de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière.

Les éléments de la Vision stratégique du développement minier  qui se trouvent également dans le Plan stratégique 2015-2018 sont clairement indiqués dans le Rapport annuel de gestion.

La Vision stratégique a été lancée le 15 mars 2016; elle couvre un horizon de 5 ans et se termine en 2021.

## MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR LES HYDROCARBURES

Cible au 31 mars 2016	Résultats au 31 mars 2016
Bilan annuel de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains</li> <li>&gt; 2 EES en cours de finalisation</li> <li>&gt; 57 puits inactifs localisés</li> <li>&gt; 300 inspections de sites d'exploration</li> <li>&gt; Rapport d'étape de l'Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures (canalisation 9B d'Enbridge)</li> </ul>

Le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures a été annoncé le 30 mai 2014 par le MERN conjointement avec le MDDELCC. Les principales mesures prévues dans le Plan d'action sont les suivantes :

- > la modernisation de l'encadrement législatif et réglementaire applicable aux hydrocarbures;
- > la sécurité de l'approvisionnement en hydrocarbures;
- > la réalisation de deux évaluations environnementales stratégiques;



- > un projet de loi sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;
- > le Plan d'action gouvernemental sur les puits inactifs;
- > la mise en place d'un groupe de travail Québec-Ontario;
- > la mise en place d'une unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures.

Outre l'inspection des puits inactifs, le MERN procède également au contrôle et à la surveillance des travaux et des sites d'exploration.

Le MERN rend compte des activités du plan d'action qui sont sous sa responsabilité.

### **Modernisation de l'encadrement législatif et réglementaire applicable aux hydrocarbures**

Le 27 mai 2015, le gouvernement a émis un avis de prépublication concernant un projet de règlement visant à modifier le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains afin de prévoir de nouvelles modalités pour les essais d'extraction de pétrole ou de gaz naturel effectués en vertu d'un permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain. Le règlement est entré en vigueur le 9 décembre 2015.

### **Sécurité de l'approvisionnement en hydrocarbures**

Le Comité interministériel sur le projet Énergie Est, mis en place en mars 2015, a pour but de coordonner l'évaluation de la portion québécoise de ce projet. Il doit :

- > analyser la documentation soumise par le promoteur;
- > produire des éléments de preuves (analyses, rapports d'experts et avis) à soumettre à l'ONE;
- > préparer des demandes de renseignements auprès du promoteur et des autres intervenants à l'audience de l'ONE sur le projet;
- > élaborer les différents scénarios qui guideront la position générale du Gouvernement du Québec concernant le projet.

Au 31 mars 2016, les travaux d'un groupe de travail portant sur l'analyse des enjeux économiques du projet Énergie Est au Québec étaient en cours. Le groupe de travail est composé des représentants du MERN, du MFQ et du MESI.

### **Deux évaluations environnementales stratégiques**

Les évaluations environnementales stratégiques ont pour but de faire le point sur l'état des connaissances et d'acquérir les renseignements nécessaires pour définir les orientations gouvernementales au regard des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de sécurité liés au développement des hydrocarbures et à leur transport. L'une porte sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec, de l'exploration au transport, et l'autre est propre à l'île d'Anticosti.

Au cours de l'année 2015-2016, les activités suivantes ont été réalisées :

- > publication, le 2 avril 2015, des dix bilans des connaissances, d'une synthèse des connaissances et du plan d'acquisition de connaissances additionnelles;
- > publication des 63 études complémentaires;
- > tenue d'un processus de consultations du 28 octobre 2015 au 18 mars 2016. Il comprenait les étapes suivantes :
  - Le 28 octobre 2015, deux documents ont été rendus publics afin de soutenir les consultations : le « Document de consultation – Synthèse » et le « Document de consultation ». Ce dernier était la version complète. Au même moment, 43 des 63 études complémentaires ont été rendues publiques.
  - Le 3 novembre 2015, une séance d'information présentant les principaux constats des études s'est tenue à Québec et a été webdiffusée en direct sur Internet.

- Du 16 au 19 novembre 2015, des séances de consultations publiques se sont tenues dans sept municipalités du Québec : Anticosti, Bécancour, Gaspé, Îles-de-la-Madeleine, Montréal, Québec et Sept-Îles.
  - Du 28 octobre 2015 au 18 mars 2016, les citoyens et organismes pouvaient soumettre un mémoire.
  - Plus de 207 citoyens et organismes ont déposé un mémoire écrit ou émis une opinion dans le cadre du processus de consultation.
- > Les communautés autochtones établies dans le territoire à l'étude ou les zones limitrophes ont été consultées en novembre 2015 et en février 2016.

Au 31 mars 2016, les deux évaluations environnementales stratégiques étaient en voie d'être complétées avec la rédaction des trois rapports finaux :

- > *Évaluation environnementale stratégique – Rapport de consultation publique*
- > *Évaluation environnementale stratégique – Rapport propre à l'île d'Anticosti*
- > *Évaluation environnementale stratégique – Rapport sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures*

### **Projet de loi sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent**

En juin 2015, les gouvernements du Québec et du Canada déposaient respectivement leur projet de lois miroirs devant l'Assemblée nationale du Québec et le Parlement du Canada. L'adoption de ces projets de loi a pour but de créer un environnement juridique plus stable permettant la gestion conjointe des activités d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz naturel dans la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent.

Compte tenu de la dissolution de la Chambre des communes en vue de l'élection fédérale d'octobre 2015, les deux gouvernements ont échangé en vue d'un nouveau dépôt du projet de loi miroir au Parlement du Canada. Au 31 mars 2016, les discussions se poursuivaient avec le gouvernement fédéral.

### **Plan d'action gouvernemental sur les puits inactifs**

Le plan d'action pour l'inspection des puits inactifs visait à intensifier le programme d'inspection systématique des puits pétroliers et gaziers inactifs. Un puits inactif est un puits fermé définitivement et où aucune activité de production n'est possible.

Une entente visant à localiser tous les puits présumés fermés définitivement des basses terres du Saint-Laurent avait été conclue avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et le Collectif Moratoire Alternatives Vigilance et Intervention (CMAVI) le 17 novembre 2014. En 2015-2016, ces organismes ont localisé 57 puits.

Au 31 mars 2016, la planification des travaux pour la saison 2016 était en cours. Cependant, la prochaine phase se fera sans la participation de l'AQLPA et du CMAVI.

### **Mise en place d'un groupe de travail Québec-Ontario**

Le groupe de travail Québec-Ontario a été mis en place à l'automne 2014. Il a comme objectifs de partager, de discuter et d'analyser les questions d'intérêt mutuel, notamment sur les échanges d'électricité entre les deux provinces et sur les dossiers portant sur le pétrole et le gaz naturel. Il doit formuler des recommandations sur la résolution d'enjeux qui pourraient comporter des avantages mutuels.

Au cours de l'année 2015-2016, le groupe de travail a poursuivi ses travaux.

### **Mise en place de l'Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures**

Le MERN conjointement avec le MDDELCC a mis en place l'Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures en septembre 2014. Cette unité est composée de représentants de plusieurs ministères et d'une députée du parti formant le gouvernement. Son mandat principal est de s'assurer que toute l'information relative à la sécurité, aux mesures d'urgence et à la protection de l'environnement est transmise aux acteurs directement concernés par les projets d'infrastructures pétrolières ou gazières.

Le premier projet dont l'Unité de vigilance assure un suivi est l'inversion du sens d'écoulement du pétrole brut dans la canalisation 9B de la compagnie Enbridge, entre North Westover en Ontario et Montréal. Le rapport d'étape a été rendu public le 10 juin 2015 et, parmi les recommandations, citons :

- > Continuer le suivi avec l'entreprise afin de permettre une exploitation sécuritaire de la canalisation 9B;
- > Amorcer une réflexion sur des mesures pour assurer une meilleure couverture des dommages liés aux incidents;
- > Demander qu'Enbridge revoie son plan d'urgence en fonction des réalités propres au Québec, surtout en ce qui a trait à l'alerte et à la mobilisation des diverses municipalités touchées;
- > Demander qu'Enbridge évalue la possibilité d'ajouter certaines vannes de sectionnement pour réduire à moins d'un kilomètre la distance séparant le sectionnement d'un cours d'eau et ainsi minimiser les volumes déversés en cas d'incident.

Le second projet porte sur le transport ferroviaire de pétrole brut, notamment avec le projet Belledune. Au 31 mars 2016, les travaux étaient en cours.

### Contrôle et surveillance des sites d'exploration

Les inspections des sites d'exploration visent à surveiller la conformité des activités avec les permis et les autorisations délivrés.

En 2015-2016, 300 inspections ont été effectuées :

- > 248 inspections à l'île d'Anticosti;
- > 52 inspections dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Centre-du-Québec et de la Gaspésie.

Au 31 mars 2016, la planification des travaux pour la saison 2016 étaient en cours.

## Objectif 1.2 Simplifier et alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, tout en maintenant les exigences pour un développement responsable

L'objectif 1.2 « Simplifier et alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, tout en maintenant les exigences pour un développement responsable » se décline en deux indicateurs :

- > élaboration et mise en œuvre du plan de réduction du corpus législatif et réglementaire;
- > réduction des délais d'autorisation.

### ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RÉDUCTION DU CORPUS LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Cible au 31 mars 2016	Résultats au 31 mars 2016
100 % des activités prévues au plan	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Plan adopté et transmis au MESI le 15 décembre 2015</li><li>&gt; Création du comité de révision interne</li></ul>

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, adoptée en 2014, a pour objectif de s'assurer que les coûts pour les entreprises liés à l'adoption de normes de nature législative ou réglementaire sont réduits à l'essentiel requis. Elle introduit de nouvelles obligations dont celle sur la mise en place d'un mécanisme de révision des normes ayant des impacts sur les entreprises ou qui les concernent. En outre, les ministères et organismes doivent rendre publics, dans leur plan stratégique, les engagements en matière d'allègement réglementaire et administratif.

Ainsi, le MERN s'est engagé, dans son Plan stratégique 2015-2018, d'une part, à élaborer et à mettre en œuvre un plan de réduction du corpus législatif et réglementaire et, d'autre part, à réduire les délais d'autorisation.

Le MERN a adopté son plan de réduction du corpus législatif et réglementaire et l'a transmis au MESI le 15 décembre 2015. Le MERN a créé un comité de révision interne constitué d'un comité directeur et d'un comité technique.

Le plan de réduction du corpus législatif et réglementaire s'applique également à la Régie de l'énergie dont la reddition de comptes en la matière est intégrée à celle du MERN. En effet, parmi les organismes sous la responsabilité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, seule la Régie de l'énergie a des règlements qui concernent les entreprises ou qui ont une incidence sur elles. La Régie a mis en place son propre comité de révision.

## RÉDUCTION DES DÉLAIS D'AUTORISATION

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
État de situation	Inventaire des formalités en cours

La réduction des délais d'autorisation est une priorité ministérielle. Elle vise les autorisations découlant des lois et des règlements du MERN, qui concernent les entreprises ou les particuliers, de même que les délais pour les obtenir.

Au 31 mars 2016, l'inventaire des formalités était en cours.

### Objectif 1.3 Conseiller et soutenir les promoteurs dans la réalisation de projets

L'objectif 1.3 « Conseiller et soutenir les promoteurs dans la réalisation de projets » est également un objectif du Livre vert sur les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale (voir page 22).

## NOMBRE ET BÉNÉFICES DES PROJETS SECTORIELS RÉALISÉS

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
Bilan annuel	Préparation de la mise en place du Bureau de coordination des projets majeurs

Comme ministère à vocation économique, le MERN doit soutenir les projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire. Il doit à cette fin conseiller et accompagner les promoteurs de ces projets tout au long des différentes étapes du processus pouvant conduire à leur autorisation gouvernementale ou à un refus de délivrer un permis ou d'octroyer un droit.

Un des moyens privilégiés pour conseiller et soutenir les promoteurs est la mise en place d'un bureau de coordination des projets majeurs. Ce bureau aura pour mandat de coordonner l'action ministérielle et interministérielle afin d'assurer la cohérence des actions gouvernementales et de favoriser l'acceptabilité sociale.

## Axe d'intervention : Un soutien au développement par l'acquisition, l'enrichissement des connaissances stratégiques et l'innovation

### Objectif 1.4 Mobiliser les partenaires pour poursuivre les objectifs en matière de connaissances stratégiques, de recherche, de transfert et d'innovation technologique

L'objectif 1.4 « Mobiliser les partenaires pour poursuivre les objectifs en matière de connaissances stratégiques, de recherche, de transfert et d'innovation technologique » se décline en deux indicateurs :




- > ententes de collaboration avec les milieux de production des connaissances;
- > nombre de publications diffusées et taux de diffusion de chaque publication.

## ENTENTES DE COLLABORATION AVEC LES MILIEUX DE PRODUCTION DES CONNAISSANCES


Cible au 31 mars 2016	Résultats au 31 mars 2016
Bilan annuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 10 nouvelles ententes</li> <li>&gt; 1 entente bonifiée</li> <li>&gt; 2 ententes renouvelées</li> <li>&gt; 5 ententes en vigueur tout au long de l'année</li> <li>&gt; 12 ententes terminées</li> <li>&gt; 2 ententes en voie d'être approuvées</li> </ul>

Au cours de l'année 2015-2016, le MERN a signé 10 nouvelles ententes (voir tableau 2), a bonifié 1 entente existante (voir tableau 3) et a renouvelé 2 ententes (voir tableau 4); 5 ententes étaient en vigueur tout au long de l'année financière (voir tableau 5); 12 ententes se sont également terminées (voir tableau 6) et 2 ententes étaient en voie d'être approuvées.



**TABLEAU 2 – NOUVELLES ENTENTES SIGNÉES**

Nom de l'entente	Objectif ou brève description	Montant / Période couverte	Au 31 mars 2016
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal, la Corporation de l'École polytechnique de Montréal et l'Université de Montréal	Financement d'un projet de recherche sur l'économie circulaire appliquée au secteur des mines et des métaux du Québec. L'économie circulaire vise à accroître la productivité des ressources en circulation dans le marché, afin de réduire l'extraction des ressources en amont et l'enfouissement en aval ainsi que les impacts qui y sont associés.	900 k\$ Du 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018 	Le fer, le cuivre et le lithium ont été sélectionnés pour l'étude.  Une synthèse des meilleures pratiques de circularité, hors Québec, concernant les métaux a été réalisée. Une revue de littérature appliquant l'analyse des flux de matière a également été réalisée.
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et le Groupe MISA	Application des techniques d'amélioration continue à la filière minière et gestion agile de l'énergie dans le secteur minier.	420 k\$ Du 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018 	Gestion agile de l'énergie : > Cinq audits en efficacité énergétique ont été réalisés au sein d'autant de sociétés minières > Une formation sur la planification en gestion énergétique > Une formation sur la gérance énergétique > Veille stratégique des technologies émergentes en énergie renouvelable : rencontre de démarrage avec le CRIQ le 25 février 2016  Amélioration continue : > Mise en place du Réseau performance mines – 10 entreprises se sont jointes au Réseau depuis sa création
7 contrats de recherche (Université du Québec à Montréal (UQAM), Université Laval)	Ces contrats soutiennent les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques (voir page 20). Ces recherches portent sur la caractérisation des unités géologiques et sur une meilleure compréhension de celles-ci par des études cartographiques, géophysiques et géochimiques ainsi que par des études de datation.	241 k\$ Les périodes couvertes varient entre 12 et 36 mois. 	Les recherches étaient en cours pour cinq de ces ententes.  Deux de ces ententes se sont terminées en 2015-2016 (voir tableau 6).
Entente de partenariat pour la mise en place de la Géobase du réseau hydrographique du Québec entre le MERN et le MDDELCC	Mettre en place un référentiel commun sur le réseau hydrographique du Québec qui servira d'assise commune à tous les ministères et organismes qui ont besoin de telles données.	0 \$ Du 13 septembre 2015 au 12 septembre 2020 L'entente est renouvelable automatiquement.	Travaux en cours pour la production de la géobase dans la partie sud du Québec

**TABLEAU 3 – ENTENTE BONIFIÉE**

Nom de l'entente	Objectif ou brève description	Montant / Période couverte	Au 31 mars 2016
Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier – Volet valorisation des résidus miniers	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Ce programme a été mis en place en 2013 par le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, en collaboration avec le MERN. Il vise à inciter les chercheurs québécois à répondre aux besoins de l'industrie minière et à proposer des recherches innovatrices selon un des créneaux identifiés : exploration et exploitation minières en profondeur; développement du secteur minier en milieu nordique; économies d'énergie et émissions de GES; impact du développement minier sur l'environnement et les communautés et développement et optimisation des outils géoscientifiques.</li> <li>&gt; Le Budget 2015-2016 a permis l'ajout d'un créneau de recherche sur la valorisation des résidus miniers. La valorisation des résidus miniers a pour objectif de réduire l'empreinte écologique de l'industrie minière et d'optimiser le potentiel économique des substances minérales.</li> </ul>	Contribution initiale : 15 M\$ De 2012-2013 à 2016-2017  Contribution bonifiée : 1,5 M\$ De 2015-2016 à 2017-2018 	Pour le volet valorisation des résidus miniers, un appel à propositions a été lancé et, à la date de clôture en février 2016, 19 lettres d'intention avaient été reçues.  Au 31 mars 2016, les préparatifs pour amorcer le processus d'évaluation étaient en cours.

**TABLEAU 4 – ENTENTES RENOUVELÉES**

Nom de l'entente	Objectif ou brève description	Montant / Période couverte	Au 31 mars 2016
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et COREM	Cette subvention reflète la volonté gouvernementale de soutenir les efforts afin d'améliorer la productivité de l'industrie minière par le développement et le transfert d'innovations technologiques conformes aux objectifs de développement durable.	2,8 M\$ Du 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018 	Cette subvention finance la recherche précompétitive menée par COREM.
Convention pour l'octroi d'une subvention entre le MERN et le Consortium de recherche en exploration minérale	La convention a pour objectif d'élargir le champ de recherche du Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM) afin d'y inclure une veille des méthodes et des technologies de pointe utilisées en exploration minière, notamment celles visant le ciblage des minéralisations en profondeur, et de les tester sur le territoire québécois. Le MERN siège au Comité scientifique du CONSOREM qui statue sur les projets qui seront réalisés.	150 k\$ Du 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 	Cette subvention finance le CONSOREM globalement.

**TABLEAU 5 – ENTENTES EN VIGUEUR TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2015-2016**

Nom de l'entente	Objectif ou brève description	Montant / Période couverte	Au 31 mars 2016
Convention de subvention entre le MERN et l'Université de Sherbrooke : Chaire de recherche industrielle sur l'éthanol cellulosique et sur les biocommodités (CRIC-B)	Le MERN est un des membres fondateurs de la Chaire qui a vu le jour en 2007. Par sa contribution, le MERN vise à favoriser une production locale de biocarburants et de produits chimiques à partir de matières non alimentaires, c'est-à-dire les matières résiduelles forestières, agricoles et urbaines.	2,8 M\$ Du 19 avril 2014 au 31 décembre 2017	Cette subvention finance la Chaire globalement.
Entente de partenariat de production et d'entretien de la cartographie du Réseau de transport terrestre du Québec avec le ministère des Transports	Les partenaires conviennent de produire ensemble la cartographie du Réseau de transport terrestre du Québec.	0 \$ Du 27 septembre 2011 au 26 septembre 2016. L'entente est renouvelable automatiquement.	Dans le cadre de cette entente, le MERN a élaboré « AQRéseau+ ». Cette version « 2.0 » inclut la mise à jour des segments du réseau routier, de la Route Verte et des chemins de fer ainsi que l'ajout d'une nouvelle classe d'entités (passages à niveau) et des ponts. Le produit comprend également de l'information nouvelle sur le nombre de voies du réseau routier et l'état du revêtement.
Entente gouvernementale de partenariat financier concernant l'acquisition commune d'orthophotographies	<p>Cette entente a pour objectif d'établir les modalités de financement et de gestion des projets de partenariat d'acquisition d'orthophotographies entre les ministères et organismes signataires.</p> <p>Les signataires de l'entente, outre le MERN, sont le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la Financière agricole du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministère des Transports du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Sûreté du Québec.</p>	<p>Du 31 octobre 2013 au 31 octobre 2018</p> <p>Pour l'année 2015-2016, le Ministère a investi un montant de 37,2 k\$ dans le cadre de cette entente, pour un montant global de 200 k\$ investi par les ministères et organismes signataires.</p>	Cette entente a permis l'acquisition de connaissances (orthophotographies aériennes) sur le territoire du Québec (voir page 20), notamment pour les régions de Rouyn-Noranda, du Centre-du-Québec, de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent, des Îles-de-la-Madeleine et du Témiscamingue.
2 contrats de recherche (UQAM, Réseau DIVEX)	Ces contrats soutiennent les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques (voir page 20). Ces recherches portent sur la caractérisation des unités géologiques et sur une meilleure compréhension de celles-ci par des études cartographiques, géophysiques et géochimiques ainsi que par des études de datation.	140 k\$ 	Les recherches étaient en cours.

**TABLEAU 6 – ENTENTES ARRIVÉES À ÉCHÉANCE**

Nom de l'entente	Objectif ou brève description	Montant / Période couverte	Au 31 mars 2016
Convention d'aide financière entre le MERN, l'UQAT* et l'UQAM	Cette entente a pour objectif de contribuer à la création et au fonctionnement de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM. L'entente a permis de soutenir le développement de l'entrepreneuriat pour aider des entreprises québécoises à passer aux stades après l'exploration minière, soit l'exploitation et la transformation.	750 k\$ sur la période de 2011-2012 à 2015-2016  Cette entente s'est terminée le 31 mars 2016.	Cette subvention finance la Chaire globalement.
11 contrats de recherche (Université du Québec à Chicoutimi, UQAM, UQAT, Université Laval, École polytechnique de Montréal, Memorial University)	Caractérisation des unités géologiques et meilleure compréhension de celles-ci par des études cartographiques, géophysiques et géochimiques ainsi que par des études de datation.	399 k\$  Ces contrats ont été attribués en 2014-2015 ou en 2015-2016.	Deux publications ont été rendues publiques par le MERN (voir ci-dessous).

\* Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Au 31 mars 2016, les ententes suivantes étaient en voie d'être approuvées :

- > Entente concernant l'échange de données géospatiales entre le MERN et Hydro-Québec.
- > Entente relative à la réalisation du produit AQgéopostal entre le MERN et l'ISQ.

### NOMBRE DE PUBLICATIONS DIFFUSÉES ET TAUX DE DIFFUSION DE CHAQUE PUBLICATION

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
Bilan annuel	2 publications téléchargées respectivement 27 fois et 6 fois

Les publications élaborées dans le cadre des contrats de recherche sur la caractérisation des unités géologiques et qui sont diffusées par le MERN sont les suivantes :

- > *Une histoire tectonométamorphique commune et de longue durée pour les sous-provinces d'Abitibi et d'Opinaca, Province du Supérieur, Québec, Canada*
- > *Géologie de la ceinture volcano-sédimentaire des Escoumins, Côte-Nord, Québec*

Ces deux publications sont disponibles dans le système d'informations géominières du Québec (SIGÉOM). Elles ont été téléchargées respectivement 27 fois et 6 fois<sup>1</sup>.

Dans le cadre des ententes de collaboration, les résultats des projets et des recherches sont diffusés par nos partenaires.

## Objectif 1.5 Bonifier les connaissances stratégiques permettant d'appuyer le développement de projets, notamment sur le territoire du Plan Nord

### NOMBRE ET BÉNÉFICES DES PROJETS D'ACQUISITION ET DE TRAITEMENT DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

Cible au 31 mars 2016	Résultats au 31 mars 2016
100 % des activités prévues annuellement : connaissance du territoire (100 000 km <sup>2</sup> ) et connaissance géoscientifique (25 projets couvrant 261 000 km <sup>2</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Connaissance du territoire : 155 557 km<sup>2</sup></li> <li>&gt; Connaissance géoscientifique : 24 projets couvrant 254 120 km<sup>2</sup></li> </ul>

<sup>1</sup> Le taux de diffusion ne s'applique pas aux diffusions électroniques.



Sur l'ensemble du territoire du Québec, tant public que privé, l'acquisition de connaissances se fait par des levés topographiques aériens. En 2015-2016, les travaux d'acquisition de connaissances couvraient une superficie de 155 557 km<sup>2</sup> :

- > 94 653 km<sup>2</sup> de photographies aériennes et d'orthophotographies dans les régions de la Côte-Nord, de la Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale, des Îles-de-la-Madeleine et du Témiscamingue, dont 37 617 km<sup>2</sup> ont été réalisées sur le territoire du Plan Nord;
- > plus de 60 904 km<sup>2</sup> de données laser (lidar) dans les régions de la Côte-Nord, des Laurentides, de Lanaudière, de l'Outaouais, du Saguenay et de l'Estrie (Sherbrooke), dont 14 604 km<sup>2</sup> ont été relevées sur le territoire du Plan Nord.

Ces travaux d'acquisition s'élevaient à un montant total de 5,9 millions de dollars. La majeure partie de ce montant est remboursée par la clientèle (en majorité des ministères et organismes) pour les services spécialisés reçus. Ainsi, le coût net pour le MERN est de 37,2 k\$ (voir tableau 5).

L'acquisition des levés topographiques aériens permet au Ministère de bonifier son offre de produits et de services avec, notamment, la production de modèles numériques d'altitude (MNA) générés à partir de données altimétriques (altitude) et planimétriques (rectangulaires ou géographiques). Le MNA offre une représentation numérique du relief d'un territoire. Lorsque ce modèle est intégré à un système d'information géographique, il permet la mise en place de multiples fonctions d'analyse spatiale (risques naturels, analyse du paysage, implantation d'infrastructures, etc.). Ainsi, l'acquisition de levés topographiques aériens contribue directement à la gestion du territoire. Ces données sont d'ailleurs utilisées par les ministères pour la réalisation d'inventaires, de suivis et de contrôles forestiers (MFFP), pour l'évaluation des risques naturels ou pour la prévention de sinistres (ministère de la Sécurité publique, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)).

L'acquisition de connaissances géoscientifiques constitue un des éléments clés du développement minier, car elles permettent de mieux définir les secteurs d'intérêt qui justifieront ensuite des investissements en exploration minière. Par le fait même, ces connaissances réduisent le risque lié à l'exploration minière et augmentent les chances de découverte de potentiel minéral. En 2015-2016, les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques représentaient :

- > un investissement de 14,3 millions de dollars pour la réalisation de 24 projets, dont 19 se trouvent sur le territoire du Plan Nord pour un investissement de 12,9 millions de dollars (90 %). Comme par les années passées, l'accent a été mis principalement sur les zones présentant des lacunes en connaissances de base;
- > une superficie de 254 120 km<sup>2</sup>, correspondant aux levés géologiques du roc (40 693 km<sup>2</sup>), aux levés géophysiques (87 843 km<sup>2</sup>), aux levés géologiques du Quaternaire (32 298 km<sup>2</sup>), aux levés géochimiques (21 946 km<sup>2</sup>) et aux études de potentiel minéral (71 341 km<sup>2</sup>). La superficie couverte sur le territoire du Plan Nord était de 160 544 km<sup>2</sup> (63,2 %).

Les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques ont permis d'identifier 127 nouvelles cibles d'exploration alors que les études de potentiel ont permis de mettre en évidence 218 cibles d'exploration à partir des données cumulées dans SIGÉOM.

## Objectif 1.6 Élaborer et diffuser des indicateurs d'appréciation des effets des projets sur l'économie locale, régionale et québécoise

### NOMBRE D'INDICATEURS SECTORIELS ÉLABORÉS

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
Inventaire des indicateurs	Inventaire en voie d'être complété

Au 31 mars 2016, l'inventaire des indicateurs de bénéfices attendus pour les projets miniers était en voie d'être complété. Les indicateurs de bénéfices attendus sont calculés autant pour les activités liées à la construction d'une mine qu'à son exploitation. Les indicateurs au 31 mars sont :

- > les effets directs (dépenses de la minière et des employés);
- > les effets indirects (dépenses des sous-traitants);

- > les effets induits (dépenses des ménages);
- > les retombées fiscales (fédérales, provinciales et municipales) et parafiscales;
- > les retombées en salaires;
- > les besoins en main-d'œuvre par catégorie de travailleurs;
- > le nombre de nouveaux logements requis;
- > le nombre de nouveaux habitants dans la région.

## Objectif 1.7 Poursuivre la mise en œuvre du Programme de réforme du cadastre québécois

### TAUX DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
84 %	86 %

La réforme du cadastre québécois a pour but d'obtenir un cadastre complet, fiable, informatisé et constamment mis à jour. Elle contribue à améliorer le système de publicité foncière et à favoriser un climat de confiance qui facilite les investissements. Au cours de l'année 2015-2016, les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser 151 846 lots.

Au 31 mars 2016, 86 % des lots avaient été rénovés, soit près de 3,3 millions de lots. On estime à 3,8 millions le nombre total de lots à rénover d'ici la fin du programme prévue en 2021<sup>2</sup>.

## ORIENTATION 2 ASSURER LA MISE EN VALEUR DURABLE DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINÉRALES AINSI QUE DU TERRITOIRE, DE CONCERT AVEC LES PARTIES PRENANTES

### Axe d'intervention : La participation des communautés dans le développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire

#### Objectif 2.1 Doter le Québec d'une démarche favorisant l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire public

#### ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES EN MATIÈRE D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Cible au 31 mars 2016	Résultats au 31 mars 2016
Élaboration et approbation	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Livre vert déposé à l'Assemblée nationale le 16 février 2016</li> <li>&gt; Consultations particulières de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en cours au 31 mars 2016</li> </ul>

<sup>2</sup> Les nombres de lots rénovés et à rénover ayant été arrondis, le pourcentage calculé peut ne pas correspondre au taux indiqué.

Le chantier sur l'acceptabilité sociale a été lancé le 18 novembre 2014 et constitue une priorité ministérielle. Ce chantier s'inscrit dans la volonté du Ministère de tenir davantage compte des facteurs d'acceptabilité sociale lors des processus décisionnels menant à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire public. Il comprend les six étapes suivantes :

1. La réalisation d'un portrait et d'un diagnostic des outils et des pratiques du MERN
2. La tenue de tables de discussion
3. La rédaction d'un rapport présentant des pistes d'amélioration
4. L'élaboration d'un livre vert
5. La tenue de consultations particulières en commission parlementaire
6. L'adoption d'orientations ministérielles

Au cours de l'année 2015-2016, les activités pour chacune des étapes suivantes ont été menées :

1. La réalisation d'un portrait et d'un diagnostic des outils et des pratiques du MERN  
La version préliminaire du rapport *Diagnostic de la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale dans la conciliation des usages* a été mise en ligne le 8 mai 2015. Ce travail a été effectué par Raymond Chabot Grant Thornton en collaboration avec Transfert Environnement et Société.  
La version finale du diagnostic est intégrée au rapport présentant des pistes d'amélioration (voir point 3 ci-dessous).
2. La tenue de tables de discussion  
Les tables de discussion avaient pour objectif d'associer des parties prenantes concernées par la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire public à la réflexion sur l'acceptabilité sociale. Afin d'alimenter la réflexion des participants aux tables de discussion, un document de réflexion, *Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur du territoire public ainsi que des ressources énergétiques et minérales*, a été élaboré et mis en ligne le 16 avril 2015.  
Le MERN a organisé 25 tables de discussion. Les 24 premières se sont tenues à Montréal, à Québec, à Sept-Îles, à Rouyn-Noranda et à Gaspé, du 11 mai au 3 juin 2015 ainsi qu'à Wendake avec des représentants de la nation huronne-wendat, le 18 juin 2015. La dernière rencontre s'est tenue à Mistissini le 3 septembre 2015 avec des représentants des Cris et d'organismes issus d'ententes avec les Cris. Plus de 120 représentants d'organismes, près de 40 citoyens et une dizaine d'élus y ont participé. Ce sont 41 mémoires et commentaires qui ont été déposés et analysés.
3. La rédaction d'un rapport présentant des pistes d'amélioration  
Le rapport *Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur du territoire public ainsi que des ressources énergétiques et minérales* a été diffusé le 27 octobre 2015. Ce rapport a été rédigé par Raymond Chabot Grant Thornton en collaboration avec Transfert Environnement et Société. Il comprend notamment le diagnostic final de la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale dans la conciliation des usages (voir point 1), les comptes rendus des tables de discussion (voir point 2) et des pistes d'amélioration.
4. L'élaboration d'un livre vert  
Le Livre vert sur les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale a été déposé à l'Assemblée nationale le 16 février 2016. Le Livre vert propose cinq orientations inspirées des pistes d'amélioration contenues dans le rapport *Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur du territoire public ainsi que des ressources énergétiques et minérales* (voir point 3 ci-dessus) :
  - Mieux faire connaître les rôles et les responsabilités du MERN en matière de planification et de gestion du territoire.
  - Rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire public (PATP) et les actualiser.
  - Assurer la mise en place de processus prévisibles d'information et de consultation à toutes les étapes d'un projet.
  - Favoriser un partage des bénéfices des projets de développement énergétique et minier avec les communautés d'accueil.
  - Renforcer la capacité d'analyse du MERN sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets en assurant la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale.

5. La tenue de consultations particulières en commission parlementaire

Le Livre vert sur les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale a fait l'objet de consultations particulières de la CAPERN de l'Assemblée nationale. Les consultations ont débuté le 15 mars 2016.

Au 31 mars 2016, les consultations particulières de la CAPERN étaient en cours<sup>3</sup>.

## Objectif 2.2 Favoriser la participation des communautés locales et des communautés autochtones par de meilleures pratiques en matière de consultation

L'objectif 2.2 « Favoriser la participation des communautés locales et des communautés autochtones par de meilleures pratiques en matière de consultation » se décline en trois indicateurs :

- > développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés locales;
- > développement et mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés autochtones;
- > développement et mise en œuvre d'outils d'appréciation en matière de consultation.

### DÉVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
Développement (30 septembre 2016)	Recherche bibliographique en cours

L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de consultation des communautés locales sont liées aux orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale (voir page 22).

Au 31 mars 2016, une recherche bibliographique était en cours afin de répertorier et d'analyser les bonnes pratiques dans d'autres organisations, au Québec, au Canada et à l'étranger.

### DÉVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
Développement (30 septembre 2016)	Élaboration en cours d'une politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier, qui servira de base à la politique ministérielle

Le MERN entend se doter d'une politique ministérielle en matière de consultation des communautés autochtones. En 2015-2016, les efforts ont porté sur l'élaboration d'une politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier, tel que la Loi sur les mines le prescrit. Dans ce contexte, la politique propre au secteur minier servira de base à l'élaboration de la politique ministérielle en matière de consultation des communautés autochtones.

### DÉVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'OUTILS D'APPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONSULTATIONS

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
Inventaire	Reporté

L'inventaire des mécanismes et des outils d'appréciation de consultation utilisés par le Ministère a été reporté à 2016-2017 en raison des arrimages requis avec la mise en œuvre d'une politique ministérielle de consultation des communautés locales, d'une part, et, d'autre part, l'adoption des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale.

<sup>3</sup> Les consultations ont débuté le 15 mars pour se terminer le 5 avril 2016. La CAPERN a entendu 29 personnes et organismes.

## Objectif 2.3 Contribuer à la vitalité des régions en les faisant profiter de retombées résultant de la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles

L'objectif 2.3 « Contribuer à la vitalité des régions en les faisant profiter de retombées résultant de la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles » se décline en trois indicateurs :

- > contribution du MERN aux travaux de renouvellement du pacte fiscal Québec-municipalités;
- > bilan de l'entente de principe pour la délégation conclue avec les MRC;
- > contribution aux négociations relatives aux ententes avec les communautés autochtones concernées.

### CONTRIBUTION DU MERN AUX TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU PACTE FISCAL QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
Bilan annuel	Contribution à l'élaboration de la mesure sur le partage des revenus de redevances sur les ressources naturelles et des modalités de mise en œuvre

Le renouvellement du pacte fiscal Québec-municipalités s'est concrétisé avec la signature de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019. Il s'applique du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019. L'engagement du gouvernement est de l'ordre de 3,2 milliards de dollars sur quatre ans.

Une des mesures de l'Accord de partenariat porte sur le partage des revenus des redevances provenant de l'exploitation des ressources naturelles. Elle est dotée d'une enveloppe de 100 millions de dollars sur quatre ans, et répartie entre les deux volets suivants :

- > Le premier volet concerne les municipalités accueillant de nouveaux projets d'exploitation des ressources minières, pétrolières et gazières. Les sommes consenties visent à financer la mise en place des services municipaux rendus nécessaires par le projet, les activités destinées à en pallier les inconvénients, ou encore, si la mise en place de ces services ou de ces activités n'est pas requise, toute activité pouvant favoriser l'acceptabilité du projet.
- > Le second volet permettra aux municipalités de bénéficier davantage des retombées de l'exploitation des ressources naturelles, incluant les ressources forestières, minières, pétrolières et gazières ainsi que les pêcheries. Ce volet correspond à une version bonifiée de la mesure en vigueur dans l'entente précédente.

Le MERN a collaboré avec le gouvernement à l'élaboration de la mesure sur le partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles, particulièrement le premier volet ainsi qu'à l'élaboration, avec le MAMOT, des modalités de mise en œuvre de la mesure.

### BILAN DE L'ENTENTE DE PRINCIPE POUR LA DÉLÉGATION CONCLUE AVEC LES MRC OVT

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
Bilan de l'entente de principe	Rapport d'évaluation en cours d'approbation

Le programme de mise en valeur des terres du domaine de l'État est entré en vigueur le 23 juin 2009. La mise en œuvre du programme s'est concrétisée par la signature de 42 ententes de délégation. Les premières ententes, d'une durée de cinq ans, ont été signées en 2010. Ainsi, en 2015, 29 ententes sur 42 sont venues à échéance.

C'est dans ce contexte que le Comité de suivi et d'évaluation de l'entente de principe a décidé de procéder à une évaluation de mi-parcours, couvrant la période du 23 juin 2009, date de l'entrée en vigueur du programme de délégation, jusqu'au 31 décembre 2014, date des dernières données officielles disponibles.

L'évaluation à mi-parcours avait pour objectif de déterminer les pistes d'amélioration qui pourraient être apportées aux modalités du programme et à sa mise en œuvre. Elle s'inscrivait également dans le suivi à apporter aux recommandations du Vérificateur général du Québec (voir page 65).

L'évaluation comprenait trois étapes :

- > une analyse documentaire, qui a porté sur l'entente de principe, le modèle d'entente de délégation, les canevas des documents de reddition de comptes ainsi que les rapports financiers vérifiés et d'activités fournis par les MRC;
- > un sondage effectué en septembre et en octobre 2015 auprès des MRC et des coordonnateurs régionaux;
- > la détermination de pistes d'amélioration, dont les principales sont les suivantes :
  - simplifier la reddition de comptes
  - accroître les revenus des MRC
  - faciliter le contrôle des occupants sans droit
  - accroître le partage de l'information
  - clarifier les rôles et responsabilités

Au 31 mars 2016, le rapport d'évaluation était en cours d'approbation.

## CONTRIBUTION AUX NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX ENTENTES AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES CONCERNÉES OVT

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
Bilan annuel	Contribution du MERN à 8 négociations en cours

Le MERN contribue aux négociations avec les communautés autochtones à titre d'expert selon ses champs de compétences gouvernementales, soit l'énergie, les mines et le territoire.

Au cours de l'année 2015-2016, le MERN a apporté son expertise aux négociations ou aux discussions suivantes :

- > Négociation tripartite des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale avec le Regroupement Petapan. Ces négociations ont débuté en 1980 et une entente de principe est intervenue en 2004.
- > Négociation tripartite des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale avec les Attikameks. Ces négociations ont débuté en 1980.
- > Négociation tripartite sur la base d'intérêts communs avec les Micmacs. Une première entente tripartite est intervenue en 2008.
- > Négociation bipartite d'une entente de consultation sur les activités minières avec Abitibiwinni. Une entente de principe a été signée en 2012.
- > Discussions bipartites avec la Société Makivik et les corporations foncières du Nunavik sur les besoins exprimés par ces dernières. Ces discussions ont débuté en 2011.
- > Négociations tripartites sur l'intégration à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois des descriptions territoriales finales des communautés cries. Ces négociations ont débuté après 2008.
- > Négociations tripartites sur les reconfigurations territoriales des communautés cries visées par l'article 4.18 de La paix des braves. Ces négociations ont été amorcées après 2002.
- > Négociations tripartites sur le transfert du bloc D de Chisasibi qui ont débuté après 2002.

# ORIENTATION 3

## AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ORGANISATION ET SA PRESTATION DE SERVICES

### Axe d'intervention : L'évolution de l'organisation et la qualité de l'offre de services

#### Objectif 3.1 Diffuser de l'information à valeur ajoutée et en faciliter l'accès

##### PROPORTION DES CLIENTS CONSIDÉRANT ÊTRE BIEN INFORMÉS

Cible au 31 mars 2016	Résultats au 31 mars 2016
Bilan annuel	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Travaux en cours</li><li>&gt; Québec Mines (niveau de satisfaction de 84,2 %)</li><li>&gt; 2 nouveaux produits d'Adresses Québec</li><li>&gt; 2 licences accordées pour une utilisation gratuite de données</li><li>&gt; Rapports géologiques publiés dans SIGÉOM : taux d'avancement de 37 %</li><li>&gt; Index des noms numérisés et accessibles en ligne</li></ul>

Le MERN produit et diffuse annuellement de l'information à valeur ajoutée, ce qui peut prendre plusieurs formes telles que le congrès Québec Mines, la production de nouveaux produits et la mise à niveau ou la refonte de plateformes Web. Selon les cas, le Ministère élargit la portée de la diffusion de l'information en accordant des licences d'utilisation de divers produits de connaissance.

En 2015-2016, l'information à valeur ajoutée suivante a été produite par le MERN :

- > Le congrès Québec Mines, organisé annuellement par le MERN, est le rendez-vous par excellence de l'industrie minière québécoise. Ce congrès vise notamment à faire la promotion du développement minier responsable et du potentiel minéral du Québec. L'édition 2015, qui s'est tenue du 23 au 26 novembre 2015, avait pour thème « Les mines sous tous les angles » et près de 2000 personnes y ont participé. Le programme de conférences est le cœur de Québec Mines avec 61 conférences réparties sur trois jours, y compris deux séances plénières, une table ronde et une séance sur le nickel. Les conférences ont abordé tous les aspects du développement minier, de l'exploration à la restauration minière, en passant par les aspects sociaux, environnementaux et économiques d'un développement minier responsable. Le programme était de très haut niveau et comptait plusieurs conférenciers de renommée internationale.

Des formations sont également offertes dans le cadre de ce congrès. Elles ont pour objectif de permettre aux participants de parfaire leurs connaissances et de développer leurs compétences. En 2015, 244 personnes y ont participé.

Le MERN effectue un sondage de satisfaction auprès des participants au congrès, que ce soient, entre autres, des congressistes, des exposants ou des conférenciers; 147 répondants ont participé. De façon générale, 84,2 % des répondants sont très ou assez satisfaits du congrès Québec Mines 2015.

- > Adresses Québec s'est enrichie de deux nouveaux produits, AQRéseau+ et AQgéopostal.

Adresses Québec est une géobase qui couvre le territoire habité du Québec et qui offre des données exhaustives sur le réseau routier et les adresses municipales. Deux nouveaux produits ont été ajoutés à la gamme des produits d'Adresses Québec :

- AQRéseau+ propose une nouvelle cartographie intégrée de l'ensemble des réseaux de transport terrestre, y compris les chemins forestiers, le réseau routier, les chemins de fer et la Route Verte. Il a été mis en ligne le 8 juin 2015 et est accessible sans frais. La clientèle-type de ce produit est composée de ministères et organismes, d'entreprises en géomatique et des acteurs du milieu forestier.
- AQgéopostal est une base de données établissant un lien entre les codes postaux de Postes Canada et plusieurs découpages administratifs du Québec, tels que les municipalités, les arrondissements, les MRC, les provinces et régions naturelles, les districts judiciaires, les commissions scolaires, les CLSC

ainsi que les circonscriptions électorales provinciales et fédérales et les découpages de Statistique Canada associés au recensement du Québec. Il a été réalisé en collaboration avec l'ISQ à partir des données d'Adresses Québec et mis en ligne le 25 janvier 2016.

En 2015-2016, le MERN a facilité l'accès à de l'information à valeur ajoutée en accordant deux licences d'utilisation de données et de produits et en procédant à une mise à niveau d'une plateforme Web :

- > L'information géographique gouvernementale diffusée par Géoboutique Québec est accessible, sous licence d'utilisation, aux 17 établissements universitaires sous la coordination du BCI. Cette entente a pour but de soutenir et de stimuler l'enseignement et la recherche appliquée sur le territoire québécois. Ainsi, ces établissements universitaires ont accès à 33 jeux de données géospatiales produites par le MERN, mais aussi par d'autres ministères (MFFP, MTMDET, MDELCC).
- > Le MERN a accordé une licence d'utilisation gratuite de la géobase d'Adresses Québec à l'ISQ. Cette licence a permis l'élaboration du produit AQgéopostal qui facilite l'utilisation des données produites par l'ISQ avec des outils géomatiques.
- > Les rapports géologiques seront dorénavant publiés dans SIGÉOM. Cette modernisation s'accompagne d'une révision complète du processus de production des rapports. Ainsi, cette nouvelle façon de faire permettra de réduire le délai entre la collecte de l'information géologique et sa diffusion. De plus, la présentation de l'information sera uniformisée, ce qui contribue à sa qualité. Au 31 mars 2016, un prototype de lexique stratigraphique a été réalisé, ce qui porte à 37 % le taux d'avancement des travaux pour implanter le module du rapport géologique électronique. OVT

Par ailleurs, la modernisation du système de la publicité foncière vient d'être complétée avec la numérisation des index des noms. En effet, à l'époque où il n'y avait pas de cadastre, les immeubles étaient indexés en fonction des noms des propriétaires et non en fonction des numéros de lots. La totalité des index des noms numérisés est maintenant accessible en ligne depuis septembre 2015.

Au 31 mars 2016, outre Québec Mines, les travaux pour déterminer la proportion des clients considérant être bien informés étaient en cours.

## Objectif 3.2 Instaurer une approche clientèle renouvelée

L'objectif 3.2 « Instaurer une approche clientèle renouvelée » se décline en deux indicateurs :

- > rédaction et adoption de la Déclaration de services aux citoyens (DSC);
- > taux de satisfaction des clientèles.

### RÉDACTION ET ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
DSC mise en ligne	Mise en ligne le 31 mars 2016*

\* Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Ministère a procédé à la révision de sa Déclaration de services aux citoyens (DSC). La DSC comprend des éléments nouveaux :

- > Son nom a été modifié pour « Déclaration de services à la clientèle ».
- > Des engagements quantitatifs ont été pris en matière de traitement de demande ou de requêtes.
- > Les délais de réponse ont été harmonisés entre le Service à la clientèle ministériel et le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, de Géoboutique Québec et le Centre de services des mines.

Le nouveau nom « Déclaration de services à la clientèle », tout en maintenant le même sigle, permet de faire référence explicitement à la clientèle d'affaires.

Avec l'objectif d'instaurer une approche clientèle renouvelée, le Ministère s'engage, pour la première fois, relativement à des délais de traitement de dossiers ou de requêtes. Ces engagements précis confirment la volonté du Ministère de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue de ses services à la clientèle.



Pour les programmes d'aide financière en efficacité énergétique :

<b>Rénoclimat</b>	
Visite d'un conseiller pour l'évaluation énergétique	en 20 jours ouvrables
Versement de l'aide financière après la vérification finale	en 40 jours ouvrables, dans 80 % des cas
<b>Chauffez vert</b>	
Confirmation de l'inscription	en 10 jours ouvrables
Versement de l'aide financière après la vérification finale	en 40 jours ouvrables, dans 80 % des cas
<b>Roulez électrique et Branché au travail</b>	
Transmission d'un accusé de réception de votre demande de participation	en 3 jours ouvrables, dans 80 % des cas
<b>Technoclimat, Biomasse forestière résiduelle et ÉcoPerformance</b>	
Transmission du nom et des coordonnées de la personne responsable de votre dossier	en 5 jours ouvrables, dans 80 % des cas

Pour la gestion des titres miniers :

<b>Avis de désignation pour l'obtention d'un claim</b>	en 60 jours ouvrables, dans 80 % des cas
<b>Renouvellement de claims</b>	en 60 jours ouvrables, dans 80 % des cas

Pour les demandes relatives au cadastre :

<b>Demande de modification de données cadastrales</b>	en 120 jours ouvrables, dans 80 % des cas
---	---

La DSC a fait l'objet d'un lancement officiel le 30 mars 2016. Elle a été mise en ligne le 31 mars 2016 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2016.

## TAUX DE SATISFACTION DES CLIENTÈLES

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
Détermination dans le cadre de la révision de la DSC	Travaux en cours

La révision de la DSC a pris fin le 31 mars 2016 avec sa mise en ligne. Les travaux entourant la mesure du taux de satisfaction de la clientèle ont débuté en 2015-2016 et se poursuivront en 2016-2017.

## Objectif 3.3 Améliorer les pratiques de gestion en prenant en compte des principes de développement durable

L'amélioration continue est au cœur des préoccupations du MERN. Un inventaire a été effectué afin de déterminer les processus et les outils qui seront révisés ou créés au cours des deux premières années financières du Plan stratégique. Celui-ci comprenait un autodiagnostic de chaque processus ou de chaque outil en fonction d'une grille d'analyse. Les principales conclusions sont les suivantes :

- > Le MERN a une approche axée sur l'amélioration continue.
- > Plusieurs objectifs sous-jacents peuvent être poursuivis :
  - meilleur partage de l'information, y compris l'historique;
  - simplification du travail à l'interne et des processus pour la clientèle;
  - préservation de la mémoire institutionnelle.
- > L'amélioration des pratiques de gestion peut découler de la mise en œuvre de politiques, comme la politique d'allègement réglementaire (voir page 56).
- > Le MERN procède également à la création de nouveaux processus et outils sur une base régulière tout en poursuivant les mêmes objectifs.

- > Des processus partagés avec d'autres ministères font également l'objet de révision ou d'amélioration.
- > La gestion de l'information stratégique confidentielle fait également l'objet d'améliorations avec la mise en place de nouveaux outils<sup>4</sup>.

Le MERN devance l'application de la cible pour cet objectif et présente, dès l'année 2015-2016, les processus et les outils révisés ou créés pour faciliter le travail.

L'objectif 3.3 « Améliorer les pratiques de gestion en prenant en compte des principes de développement durable » se décline en deux indicateurs :

- > nombre de processus d'affaires révisés;
- > nombre d'outils de gestion révisés.

## NOMBRE DE PROCESSUS D'AFFAIRES RÉVISÉS

Cible au 31 mars 2016	Résultats au 31 mars 2016
Production d'un diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Inventaire</li> <li>&gt; Autodiagnostic</li> <li>&gt; 4 processus révisés</li> </ul>

Au cours de l'année 2015-2016, le MERN a révisé quatre processus :

### 1. Allègement administratif encadrant l'activité minière

Le fardeau administratif des entreprises en ce qui concerne l'encadrement de l'activité minière a été allégé avec l'élaboration de processus harmonisés pour les demandes :

- de baux pour l'exploitation des carrières et des certificats d'autorisation entre le MERN et le MDDELCC;
- de baux pour l'exploitation de carrières et de tourbières et de baux de location sur les terres du domaine de l'État;
- d'autorisations associées aux projets miniers et aux baux de location sur les terres du domaine de l'État.

### 2. Transmission automatisée de certains documents aux professionnels du droit foncier

Lors du dépôt d'une réquisition d'inscription en version papier dans les bureaux de la publicité des droits, les documents produits et diffusés par l'entremise du Système informatique du registre foncier (état certifié d'inscription, mémo de refus, facture) sont maintenant déposés automatiquement dans la boîte de messages du dossier client, plutôt que d'être retournés par la poste. L'automatisation de ce processus, en plus de répondre au besoin de la clientèle, lui permet de conserver électroniquement, dans son dossier personnel, les documents associés à une réquisition ainsi que de connaître plus rapidement son statut au sein du Registre foncier (accepté ou refusé). Les manipulations manuelles, les risques d'erreur associés à l'expédition ainsi que le temps de traitement lié au retour des documents sont également réduits.

### 3. Optimisation du processus de la gestion des contributions individuelles

La gestion des contributions individuelles (GCI) est une bonne pratique pour laquelle une reddition de comptes aux autorités ministérielles et gouvernementales est effectuée. Ainsi, le MERN doit pouvoir effectuer un suivi des attentes et des évaluations reçues par les employés. Au cœur de ce processus se trouve maintenant un système d'information GCI qui permet de fournir la liste des employés à évaluer, de suivre la date de réception des attentes signifiées et des évaluations de rendement et de générer un état de situation qui permet de suivre l'évolution de la réalisation des attentes et des évaluations de rendement. Les gestionnaires sont maintenant mieux outillés pour réaliser la GCI.

### 4. Parcours méthodologique allégé de gestion de projet

Le MERN a mis en place un nouveau processus allégé pour la gestion de projet en ressources informationnelles. Il vise les projets de petite et de moyenne envergure en analyse, en développement ou en entretien, dont :

- la durée est inférieure à 18 mois;
- les efforts en ressources humaines sont inférieurs à 400 jours-personnes;
- les risques et impacts sont minimes pour l'organisation.

<sup>4</sup> Ne peut faire l'objet de divulgation dans le RAG.

La structure de gouvernance des projets visés a été révisée, les rôles et responsabilités des parties prenantes ont été redéfinis et les livrables de gestion de projet ont été simplifiés. Le parcours méthodologique allégé de gestion de projet respecte les orientations du Conseil du trésor et s'appuie sur les tendances actuelles en matière de bonnes pratiques en gestion de projet.

## NOMBRE D'OUTILS DE GESTION RÉVISÉS

Cible au 31 mars 2016	Résultats au 31 mars 2016
Production d'un diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Inventaire</li> <li>&gt; Autodiagnostic</li> <li>&gt; 9 outils révisés</li> </ul>

Au cours de l'année 2015-2016, le MERN a révisé ou créé neuf outils, dont deux liés aux ressources financières et trois aux ressources humaines :

1. Optimisation de la gestion de l'entrepôt de matériel pour les activités de terrain du Secteur des mines  
Le MERN gère une quantité importante de matériel nécessaire aux travaux sur le terrain (outils, matériel de camp, véhicules,...). Le Ministère a élaboré un outil pour évaluer et normaliser les besoins en matériel de chaque équipe. Tous les besoins en matériel pour les activités sur le terrain de l'été 2016 ont été planifiés avec ce nouvel outil.
2. Création d'un tableau de la gestion des demandes relatives à l'application de la Loi sur les mines  
Un tableau de bord pour la gestion des demandes relatives à l'application de la Loi sur les mines a été élaboré ainsi qu'une procédure de traitement<sup>5</sup>. L'outil et la procédure afférente permettront de mieux gérer les demandes et de diminuer les délais de traitement.
3. Création d'un tableau de bord des demandes relatives aux baux miniers  
Le MERN a élaboré un tableau de bord afin de suivre les demandes de baux miniers<sup>6</sup>. Cet outil permettra d'assurer une meilleure gestion de ces demandes.
4. Élaboration d'un tableau de bord des avis sectoriels et ministériels en matière d'aires protégées  
Un tableau de bord pour le suivi des avis ministériels sur les projets d'aires protégées a été élaboré. Cet outil contient toute l'information nécessaire pour produire un avis ministériel, par exemple, les contraintes, les potentiels et les projets de développement. Il présente également l'historique des avis par secteur d'activité et l'avis final du Ministère. Ce tableau de bord permet de s'assurer, pour un projet d'aire protégée donné, de la cohérence des avis. Il permet également au MERN de suivre la cible gouvernementale en matière d'aires protégées.
5. Élaboration d'un guide sur l'autorisation des dépenses  
Le guide Autorisation des dépenses – Guide à l'intention des gestionnaires a pour objectif d'encadrer les procédures dans le contexte du retour à l'équilibre budgétaire gouvernemental pour l'année 2015-2016. Cet outil regroupe les directives internes et certaines interprétations de celles-ci afin d'orienter les gestionnaires dans l'application et la reddition de comptes que cela impose.
6. Création d'un outil de prévision de la masse salariale et de mesure des efforts  
Le MERN a élaboré un outil de prévision de la masse salariale. La grande majorité des données est puisée du progiciel de gestion intégrée des ressources (SAGIR) et du système de rémunération (SAGIP). Les gestionnaires peuvent insérer des renseignements additionnels sur les mouvements de personnel, ayant des effets sur les prévisions de coûts en rémunération, afin d'obtenir un niveau de précision plus élevé. Ainsi, le MERN a pu élaborer de façon plus précise les budgets attribués à chaque secteur et direction pour l'exercice financier 2016-2017. De plus, il a permis de procéder aux calculs des coûts des activités ministérielles, élément majeur de la « Politique de financement des services publics » (voir page 61).
7. Élaboration de deux outils liés au départ d'un employé (voir page 32)
  - *Guide lié au départ d'un employé*
  - *Réflexion sur les compétences-clés*

Le *Guide lié au départ d'un employé* prend la forme d'un questionnaire. Que le départ soit prévu ou imprévu, ce questionnaire permet d'aborder diverses facettes des savoirs et des savoir-faire que possède l'employé qui quitte ses fonctions. L'outil *Réflexion sur les compétences-clés* vise à soutenir la réflexion du gestionnaire sur les compétences clés nécessaires à la réalisation de la mission de son unité administrative au moyen d'un arbre de décisions.

<sup>5</sup> La mise en œuvre du tableau de bord de la gestion des demandes de nature légale est prévue au 2<sup>e</sup> trimestre de 2016-2017.

<sup>6</sup> La mise en œuvre du tableau de bord est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre de 2016-2017.

## 8. Élaboration d'un plan de transfert d'expertise (voir ci-dessous)

Le nouvel outil *Plan de transfert d'expertise* a été diffusé le 15 mars 2016 à l'interne. Cet outil s'adresse aux gestionnaires et vise à soutenir une réflexion sur les compétences-clés nécessaires à la réalisation de la mission de son unité administrative au moyen d'un arbre de décisions. Il permet de fixer quelques éléments incontournables de l'accueil du nouvel employé dans l'unité administrative.

## Objectif 3.4 Consolider et mettre en œuvre de nouvelles pratiques de gestion mobilisatrice et de pérennité de l'expertise

La pérennité des connaissances est primordiale pour préserver la mémoire institutionnelle. Aussi, dans son plan stratégique, le MERN accorde la priorité à des objectifs liés aux pratiques de gestion des connaissances et de l'expertise ainsi qu'au développement des compétences de la relève en gestion et aux plans de gestion mobilisatrice sectoriels.

L'objectif 3.4 « Consolider et mettre en œuvre de nouvelles pratiques de gestion mobilisatrice et de pérennité de l'expertise » se décline en trois indicateurs :

- > mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion des connaissances et de l'expertise;
- > bilan des activités des programmes de relève en gestion;
- > mise en œuvre des plans de gestion mobilisatrice sectoriels.

### MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES PRATIQUES DE GESTION DES CONNAISSANCES ET DE L'EXPERTISE

Cible au 31 mars 2016	Résultats au 31 mars 2016
Bilan annuel de la mise en œuvre	> 4 activités de développement incluant 2 séances d'information > 3 nouveaux outils

Le MERN a mis en place un service en matière de connaissances et d'expertise à l'intention des gestionnaires. Les interventions peuvent prendre la forme de rôle-conseil ou de soutien.

Au cours de l'année 2015-2016, les activités suivantes ont été menées :

- > Deux activités de développement ont été tenues, afin de présenter les outils disponibles sur les expertises et les savoirs à préserver. La clientèle cible était composée des gestionnaires et des professionnels en situation de gestion.
- > Deux séances d'information sur l'outil *La cartographie des connaissances et des expertises* ont été organisées. La clientèle cible était composée des gestionnaires et des professionnels en situation de gestion.
- > Deux nouveaux outils liés au départ d'un employé ont été élaborés :
  - *Guide lié au départ d'un employé*
  - *Réflexion sur les compétences-clés*

Ces outils sont destinés au gestionnaire et lui permettent de donner une structure à la réflexion et aux actions liées au transfert d'expertise.

Sous forme de questionnaire, le *Guide lié au départ d'un employé* permet d'aborder diverses facettes des savoirs et des savoir-faire que possède l'employé qui quitte ses fonctions. Le nouvel outil *Réflexion sur les compétences-clés* vise à soutenir la réflexion du gestionnaire sur les compétences-clés nécessaires à la réalisation de la mission de son unité administrative au moyen d'un arbre de décisions.

Ces deux outils permettent de cibler les savoirs et savoir-faire devant faire l'objet d'un transfert d'expertise, d'alimenter une nouvelle description d'emploi pour le remplaçant et d'orienter les modifications de l'organisation du travail, le cas échéant.

Ces deux nouveaux outils ont été diffusés le 4 mars 2016 à l'interne.

- > Le nouvel outil *Plan de transfert d'expertise* a été diffusé le 15 mars 2016 à l'interne. Il permet de fixer quelques éléments incontournables de l'accueil du nouvel employé dans l'unité administrative. Cet outil est complémentaire au Programme d'accueil ministériel et peut également servir de suivi de l'intégration et de la progression des apprentissages du nouvel employé dans l'équipe (nouveaux systèmes à utiliser, tâches de l'employé, personne-ressource pour transférer les savoirs et les savoir-faire, etc.).

## BILAN DES ACTIVITÉS DES PROGRAMMES DE RELÈVE EN GESTION

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
Bilan annuel	Première cohorte avril 2014-mai 2015

Le programme de relève en gestion est un programme de développement des compétences des employés afin de les préparer à assumer le rôle et les responsabilités de gestionnaire. Il cible la relève pour un premier emploi d'encadrement. Toutefois, il ne garantit en rien la nomination à un poste de gestionnaire ou une promotion.

Le programme s'appuie sur le modèle d'apprentissage 70-20-10 élaboré par le Center for Creative Leadership de l'Université de Princeton. Ce modèle établit que le développement des compétences et l'acquisition des connaissances s'effectuent à :

- > 70 % par l'activité et l'expérience ainsi que l'expérimentation dans l'action;
- > 20 % par les contacts, les interactions avec les autres, l'accompagnement individuel (*coaching*) et la rétroaction;
- > 10 % par la formation en classe, en atelier ou en ligne.

Une première cohorte de 6 personnes a participé au programme. Les activités ont commencé en avril 2014 et se sont terminées en mai 2015. À la fin du programme, les participants se sentent plus confiants au regard de leurs habiletés de gestion, confirment leur intérêt à poursuivre une carrière en gestion et se sentent plus aptes à le faire et affirment que leur sentiment d'appartenance au MERN et à la fonction publique a augmenté.

## MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION MOBILISATRICE SECTORIELS

Cible au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2016
Bilan annuel de la mise en œuvre	8 plans de gestion mobilisatrice

Le MERN, à travers ses secteurs et unités administratives relevant du sous-ministre, a élaboré neuf plans de gestion mobilisatrice qui couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015. Toutefois, au 31 mars 2016, seuls huit plans sont en vigueur puisque la Direction des communications a été transférée au ministère du Conseil exécutif (MCE) au 1<sup>er</sup> avril 2015. Les plans de gestion mobilisatrice ont pour objectif de favoriser le maintien et le développement de la mobilisation au sein des équipes de travail et le développement du leadership de gestion. À plus long terme, ils visent à contribuer à une gestion efficace des ressources humaines et à un accroissement de la performance organisationnelle.

Les leviers de mobilisation structurent les plans de gestion mobilisatrice :

- > **Clarté** : Transmettre aux personnes une vision claire de leur rôle et de leur place dans l'organisation, afin qu'elles comprennent le sens et l'utilité de leur travail.
- > **Compétence** : Élaborer des stratégies pour acquérir, développer et conserver l'expertise et assurer la continuité du savoir des personnes.
- > **Influence** : Créer un contexte de travail où les personnes peuvent donner leurs avis ou idées, être écoutées et participer à améliorer leur quotidien au travail.
- > **Reconnaissance** : Reconnaître l'apport des personnes de manière à développer et à renforcer leur sentiment d'appartenance à l'organisation et contribuer à leur mieux-être et à leur santé.

Les plans de gestion mobilisatrice ont été élaborés par chaque secteur et direction relevant du sous-ministre et ils ciblent l'ensemble de leur personnel respectif. Ainsi, les plans diffèrent tous et reflètent les priorités organisationnelles de chacun. Parmi les pratiques de gestion mobilisatrice faisant parties de ces plans se trouvent :

- > la communication bidirectionnelle
- > les rencontres d'équipe
- > la rétroaction constructive
- > la consultation de l'équipe
- > les attentes réalistes et claires

- > le partage d'une vision inspirante
- > le développement des compétences
- > le transfert d'expertise
- > la reconnaissance des bons coups
- > la consolidation d'équipe
- > la gestion des contributions individuelles
- > l'accueil et l'intégration
- > la conciliation travail-vie personnelle

Au 31 mars 2016, 97,4 % des employés étaient visés par les plans de gestion mobilisatrice.



# PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES

Les actions suivantes ont été présentées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2015-2016 :

Élaborer la Politique énergétique 2016-2025	Page 11
Mettre en œuvre le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures en :	Page 12
> dirigeant les travaux entourant les études environnementales stratégiques globales et propres à l'île d'Anticosti;	
> élaborant un projet de loi assurant la mise en œuvre de l'Accord Canada-Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;	
> établissant la position du gouvernement dans le cadre du processus d'approbation de l'Office national de l'énergie relatif au projet d'oléoduc Énergie Est;	
> déposant un nouveau cadre réglementaire et législatif sur la gestion des hydrocarbures.	
Mettre en œuvre la vision stratégique du développement minier	Page 11
Poursuivre les travaux afin de positionner le Québec en matière de transformation des nouvelles substances minérales	Ci-dessous
Poursuivre la contribution du Ministère à la mise en œuvre du Plan Nord	Ci-dessous
Accompagner les entreprises, les partenaires et les communautés en amont des projets énergétiques et miniers	Page 16
Appliquer la nouvelle politique de consultation autochtone propre au secteur minier	Page 24
Définir des orientations ministérielles en matière de conciliation des usages du territoire public dans une perspective d'acceptabilité sociale	Page 22
Simplifier et alléger les mesures réglementaires, tout en maintenant les exigences pour un développement responsable	Page 15
Élaborer un nouveau plan stratégique et mettre à jour la Déclaration de services aux citoyens	Pages XIII et 28
Déployer le réseau régional du Ministère et réviser son panier de services avec en priorité la qualité des services offerts aux citoyens	Ci-dessous
Évaluer les besoins en matière d'expertise et de ressources humaines en fonction des nouvelles réalités du Ministère	Page 32
Optimiser les pratiques de gestion en prenant en compte les principes de développement durable	Page 29

## POURSUIVRE LES TRAVAUX AFIN DE POSITIONNER LE QUÉBEC EN MATIÈRE DE TRANSFORMATION DES NOUVELLES SUBSTANCES MINÉRALES

En 2015-2016, les travaux suivants se sont poursuivis afin de soutenir la transformation des nouvelles substances minérales :

> Contribution du MERN aux avis sur les projets soumis au fonds Capital Mines Hydrocarbures


Le fonds Capital Mines Hydrocarbures permet au gouvernement de prendre des prises de participation dans des entreprises des secteurs des mines et des hydrocarbures, notamment celles qui transforment le minerai et les métaux du Québec. Il permet, entre autres, de financer les projets envisagés dans une étude de pré faisabilité ou de faisabilité. Au cours de l'année financière 2015-2016, le MERN a produit 9 avis sectoriels pour des projets miniers dans le cadre de demandes financières associées à ce fonds.

> Appui à la recherche en hydrométallurgie

Afin de favoriser le développement d'une filière s'appuyant sur l'exploitation du lithium et des terres rares au Québec, le Budget 2016-2017 prévoit le lancement d'un appel de projets en hydrométallurgie. Il est prévu une somme d'un million de dollars en 2016-2017 et de deux millions de dollars par année pour 2017-2018 et 2018-2019. Le MERN travaille en collaboration avec le MESI qui est porteur de la mesure.

## POUR SUIVRE LA CONTRIBUTION DU MINISTÈRE À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NORD

Le MERN a contribué de nombreuses façons à la mise en œuvre du Plan Nord, notamment par :

- > la restauration de sites miniers inscrits au passif environnemental et situés sur le territoire  du Plan Nord :
  - des travaux de nettoyage des sites d'exploration situés au Nunavik se sont poursuivis (PJ-1, Lac Gerido, QC-3, WN-9, KV-1, SW-27 et Lac Parent);
  - des études ont été réalisées afin d'optimiser le scénario final de restauration du site minier de la mine Principale;
  - des travaux de caractérisation environnementale ont été amorcés sur le site minier Icon Sullivan.
- > le financement des activités de la fiducie pour l'approvisionnement en hydrocarbures des populations de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord afin que l'approvisionnement soit continu dans les municipalités comprises entre La Romaine et Blanc-Sablon. Un montant de 1,1 M\$ a été versé en 2015-2016 à la fiducie.
- > la participation aux travaux relatifs à la mise en place d'aires protégées sur le territoire du Plan Nord. En 2015-2016, le Gouvernement du Québec s'est engagé auprès de la nation crie d'Eeyou-Istchee à désigner de façon officielle l'aire protégée de la rivière Broadback, d'une superficie de 9 134,81 km<sup>2</sup>.
- > la coordination de l'ensemble des travaux du comité interministériel visant l'entretien et la réfection de la route de la Baie-James.
- > dans le cadre des travaux du fonds Capital Mines Hydrocarbures (voir page 35), le MERN a produit des avis sectoriels (mines) sur sept projets situés sur le territoire du Plan Nord : Quest Rare minerals (Strange Lake), Champion Minerals (Lac Bloom), BlackRock Metals (BlackRock), Commerce Resources (Eldor), Tata Steel (DSO), Critical Elements (Rose Tantale) et Mason Graphite (Lac Guéret).

Par ailleurs, le Ministère contribue également à la mise en œuvre du Plan Nord dans l'objectif 1.5 du Plan stratégique 2015-2018 « Bonifier les connaissances stratégiques permettant d'appuyer le développement de projets, notamment sur le territoire du Plan Nord » (voir page 20).

## DÉPLOYER LE RÉSEAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE ET RÉVISER SON PANIER DE SERVICES AVEC EN PRIORITÉ LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX CITOYENS

Au 31 mars 2016, l'élaboration d'un nouveau modèle de gouvernance du réseau régional était complétée<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Le déploiement du nouveau modèle d'affaires est prévu au cours de l'année 2016-2017.





# Services à la clientèle

Le service à la clientèle ministériel est un service de première ligne alors que le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, le service à la clientèle de Géoboutique Québec ainsi que et le Centre de service des mines sont les guichets spécialisés pour la clientèle de l'information géographique, foncière et minière.

## DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Le service à la clientèle du MERN est partagé entre celui-ci et le MFFP et constitue un service de première ligne pour leurs clientèles respective. Les clients qui y ont principalement recours sont :

- > les participants aux programmes en efficacité énergétique : Rénoclimat, Chauffez vert, Branché au travail, Roulez électrique, Éconologis, Novoclimat et ÉcoPerformance;
- > les citoyens touchés par la réforme cadastrale;
- > les villégiateurs.

Le service à la clientèle :

- > répond aux questions les plus fréquemment posées;
- > répond aux questions plus complexes concernant les programmes les plus populaires;
- > transfère les autres demandes au réseau de répondants;
- > vulgarise l'information réglementaire à l'intention des citoyens;
- > assiste les citoyens dans leurs recherches d'information sur Internet;
- > effectue certains sondages auprès de clientèles ciblées.

Le service à la clientèle du MERN est aussi responsable du suivi des engagements de la Déclaration de services aux citoyens (DSC). Les engagements particuliers de la DSC sont formulés ainsi :

- > vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes;
- > répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins;
- > répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins;
- > répondre à votre appel fait au 1 866-CITOYEN en moins de 3 minutes.

Les résultats relatifs aux engagements de la DSC sont donnés au tableau 7.

**TABLEAU 7 – RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS DU MERN**

Engagements	Résultats de l'engagement		Délai moyen de réponse*	
	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016
Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	95,2 %	94,5 %	3,7 jours	4,4 jours
Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins	93,4 %	98,8 %	1,2 jour	0,6 jour
Répondre à votre appel logé au 1 866-CITOYEN en moins de 3 minutes	52,5 %	75,1 %	4 min. 09 sec.	2 min. 08 sec.
Nombre de contacts	75 366	59 416		
Nombre de contacts MERN-MFFP	100 718	102 919		

Note Étant donné que le service à la clientèle ministériel est partagé entre le MERN et le MFFP, l'interprétation des résultats ne pourrait se faire sans une vision d'ensemble du volume de demandes traitées par le service à la clientèle ministériel.

\* Le calcul du délai moyen de réponse se fait sur toutes les demandes d'information reçues.

L'engagement *Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes* est caduc puisque le MERN n'offre plus de services au comptoir. L'engagement *Répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins* a été respecté dans 94,5 % des cas, ce qui représente une baisse de 0,7 point par rapport à l'exercice précédent.

Un résultat de 98,8 % a été obtenu à l'engagement *Donner suite à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins*. Ce résultat s'explique, entre autres, par le fait que les préposés ont accès à une panoplie de lettres modèles, dont le contenu est en constante évolution en fonction des besoins.

L'engagement *Répondre à votre appel logé au 1 866-CITOYEN en moins de 3 minutes* a été respecté à 75,1 %. Il s'agit d'une nette amélioration si l'on compare à 2014-2015, année au cours de laquelle le taux atteignait 52,5 %. Ce bond de 22,6 points s'explique en grande partie par la stabilité de l'équipe de préposés, qui est maintenant plus expérimentée qu'en 2014-2015, ainsi que par l'instauration d'une réponse vocale interactive sur la ligne associée aux programmes en efficacité énergétique.

## Taux de satisfaction de la clientèle

Le Ministère doit mesurer le taux de satisfaction de la clientèle, en vertu des articles 6 et 7 de la Loi sur l'administration publique, afin d'associer l'atteinte des résultats avec les services offerts. De cette façon, il est possible de remplir un court sondage sur le site Web du MERN, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Ainsi, les citoyens ont la possibilité de donner une rétroaction sur les services qu'ils ont reçus. Notons que les accusés de réception des principales adresses courriels ont un hyperlien qui pointe vers ce sondage.

Au total, 144 personnes ont répondu au sondage en ligne de la DSC pour le MERN, du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016. Les résultats du sondage en ligne sont présentés dans le tableau 8.

L'analyse des résultats montre que le principal motif de contact par courriel est la recherche de renseignements (33,5 %). Par ordre décroissant, les autres motifs de contact sont l'obtention d'aide financière (27,0 %); l'inscription à un programme (20,0 %); la demande de conseil (8,6 %); la demande pour faire valoir ses droits (5,9 %) et l'obtention d'un droit d'usage ou d'un permis (4,9 %)<sup>8</sup>.

8 Les résultats liés aux motifs de contact ayant été arrondis, la somme des motifs peut ne pas donner 100 %.

**TABLEAU 8 – RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS**

Résultats du sondage en ligne	2014-2015	2015-2016
La réponse reçue était en lien avec ma question	85,7 %	90,3 %
Ma démarche a été facile	80,7 %	88,9 %
J'ai reçu une réponse rapidement	86,0 %	91,2 %
La qualité du français était excellente	92,5 %	94,2 %
J'ai été traité respectueusement	90,5 %	92,8 %
Les renseignements reçus étaient clairs	85,2 %	87,5 %
Les services Web étaient faciles d'utilisation	81,2 %	84,9 %
Je suis confiant que les renseignements personnels que j'ai donnés au MERN sont traités de manière confidentielle	88,9 %	92,4 %
J'ai obtenu ce que je recherchais	83,9 %	86,2 %

Les trois aspects qui ont obtenu les taux les plus élevés de satisfaction sont la qualité du français (94,2 %), le respect (92,8 %) et la confidentialité (92,4 %). Mentionnons que ces trois aspects avaient également recueilli les plus hautes notes en 2014-2015.

De façon globale, la mesure du taux de satisfaction est de 89,9 %, ce qui constitue une amélioration de 3,8 points par rapport à 2014-2015 puisque le taux était alors de 86,1 %. Toutefois, étant donné la taille de l'échantillon (144), cette variation n'est pas statistiquement significative.

## Principales améliorations apportées au service à la clientèle

Les principales améliorations apportées en 2015-2016 au service à la clientèle ont été les suivantes :

- > Une option pour obtenir un service en anglais a été ajoutée à toutes les lignes téléphoniques.
- > Des cartables ont été montés afin de regrouper et de rendre disponible à chacun toute l'information liée aux sujets traités par les préposés aux renseignements.
- > Le contenu du Miniportail des services à la clientèle a été entièrement révisé et mis à jour.
- > Les préposés aux renseignements ont suivi un programme de formation diversifié et d'actualité à l'automne 2015 et à l'hiver 2016.

## Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, Géoboutique Québec et Centre de service des mines

L'objectif du niveau de service du Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, de Géoboutique Québec et du Centre de service des mines est de répondre à 80 % des appels à l'intérieur d'un délai de 60 secondes.

**TABLEAU 9 – RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU CENTRE DE RELATION AVEC LA CLIENTÈLE DE L'INFORMATION FONCIÈRE, DE GÉOBOUTIQUE QUÉBEC ET DU CENTRE DE SERVICE DES MINES**

Clientèle	Résultats de l'engagement		Délai moyen de réponse	
	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016
Information foncière	69,9 %	71,7 %	59 sec.	64 sec.
Géoboutique Québec	87,6 %	82,9 %	22 sec.	35 sec.
Centre de service des mines*	n.d.	59,5 %	n.d.	90 sec.

\* Les données pour le Centre de service des mines sont compilées depuis juin 2015 avec l'installation des outils requis pour le faire. Il faut noter que le Centre de service des mines a été intégré à l'unité administrative responsable du Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière et de Géoboutique Québec, la Direction de la prestation des services à la clientèle, en mars 2015.

# DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le nombre de demandes de renseignements constitue un indicateur qui permet de suivre l'évolution de l'achalandage au service à la clientèle.

## Service à la clientèle ministériel

Le tableau 10 présente le nombre total de contacts effectués en 2015-2016 par le service à la clientèle du MERN, selon le mode de communication. Ces données représentent les demandes entrantes et prises en charge par le service à la clientèle.

**TABLEAU 10 – NOMBRE DE CONTACTS EFFECTUÉS AUPRÈS DU SERVICE À LA CLIENTÈLE MINISTÉRIEL DU MERN, SELON LE MODE DE COMMUNICATION**

Mode de communication	Nombre de contacts effectués		
	2014-2015 MERN	2015-2016 MERN	2015-2016 MERN+MFFP
Téléphone	67 038	54 387	91 439
Courrier	69	99	225
Courriel	8 259	4 930	11 255
<b>Total</b>	<b>75 366</b>	<b>59 416</b>	<b>102 919</b>

Note Étant donné que le service à la clientèle ministériel est partagé entre le MERN et le MFFP, l'interprétation des résultats ne pourrait se faire sans avoir une vision d'ensemble du volume de demandes traitées par le service à la clientèle ministériel.

Les données ne comprennent pas celles du Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, du Centre de services des mines ni celles du service à la clientèle de Géoboutique Québec.

En outre, le service à la clientèle ministériel doit également transcrire, pour le programme en efficacité énergétique Rénoclimat, les demandes de rendez-vous faites par les participants au moyen d'un formulaire en ligne. Ainsi, le service à la clientèle a saisi 10 377 rendez-vous pour le programme en 2015-2016. Ces contacts ne sont pas compilés dans le tableau précédent. De plus, pour le programme Éconologis, 316 sondages téléphoniques ont été menés auprès de la clientèle en 2015-2016.

La diminution notable du nombre de contacts peut s'expliquer par un fonctionnement ininterrompu des programmes en efficacité énergétique destinés au grand public (et du versement de l'aide financière) ainsi que par l'instauration de la réponse vocale interactive sur la ligne téléphonique associée aux mêmes programmes qui permet de répondre à certaines des questions les plus demandées avant le contact avec une personne.

## Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, Géoboutique Québec et Centre de services des mines

Le nombre de contacts effectués auprès du Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière est présenté dans le tableau 11, alors que le tableau 12 présente le nombre de contacts pour Géoboutique Québec.

Au cours de l'année financière 2015-2016, le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière a reçu 93 514 demandes ce qui représente une diminution de 3 802 demandes par rapport à l'année financière précédente. Géoboutique Québec a reçu 3 449 demandes, soit une baisse de 804 demandes par rapport à l'année 2014-2015.

Le Centre de services des mines n'a que des contacts téléphoniques. Du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mars 2016, 1 492 appels téléphoniques ont été comptabilisés, les outils de reddition de comptes ayant été mis en place à cette date.

**TABLEAU 11 – NOMBRE DE CONTACTS EFFECTUÉS AUPRÈS DU CENTRE DE RELATION AVEC LA CLIENTÈLE DE L'INFORMATION FONCIÈRE, SELON LE MODE DE COMMUNICATION**

Mode de communication	2014-2015	2015-2016
Téléphone	93 598	90 140
Courrier	21	36
Courriel	3 692	3 315
Télécopieur	5	23
<b>Total</b>	<b>97 316</b>	<b>93 514</b>

**TABLEAU 12 – NOMBRE DE CONTACTS EFFECTUÉS AUPRÈS DU SERVICE À LA CLIENTÈLE DE GÉOBOUTIQUE QUÉBEC, SELON LE MODE DE COMMUNICATION**

Mode de communication	2014-2015	2015-2016
Téléphone	1 910	2 215
Courriel	2 343	1 234
<b>Total</b>	<b>4 253</b>	<b>3 449</b>

## Prestation électronique de services

Le site Web du MERN permet à la population et aux entreprises d'accéder à un ensemble d'informations sur les ressources énergétiques et minérales ainsi que sur le territoire québécois et à un large éventail de produits et de services. De plus, un grand nombre de publications sont également diffusées en version électronique.

En 2015-2016, le Ministère a mis en ligne sa nouvelle vitrine ministérielle. L'ancienne version datant de 2003, la mise à jour de la page d'accueil du site Web et de la section sur le Ministère était devenue plus qu'essentielle afin de répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle et aux besoins communicationnels de l'organisation.

D'autre part, les sites Infolot et du Registre du domaine de l'État (RDE) ont aussi été mis à jour. Ils sont dorénavant de types multiplateforme et multifureteur, et présentent une interface plus conviviale à la navigation.

**TABLEAU 13 – NOMBRE DE VISITES DES SITES MINISTÉRIELS ET NOMBRE DE TRANSACTIONS EFFECTUÉES**

Sites ministériels et transactions effectuées	2014-2015 MERN	2015-2016 MERN	Variation
Nombre de visites			
Site ministériel [mern.gouv.qc.ca]	2 163 167	926 010*	s.o.*
Registre du domaine de l'État [rde.mern.gouv.qc.ca]	68 558	45 721*	s.o.*
Registre foncier du Québec en ligne [registrefoncier.gouv.qc.ca]	6 906 270	6 452 361†	-453 909
Infolot [infolot.mern.gouv.qc.ca]	245 407	307 442	62 035
SIGÉOM [sigeom.mines.gouv.qc.ca]	104 681	111 758	7 077
Greffe de l'arpenteur général du Québec [gagq.mern.gouv.qc.ca]	32 510	n.d.	
Géoboutique [geoboutique.mern.gouv.qc.ca]	47 564	42 502	-5 062
Nombre de transactions			
Transaction au Registre foncier du Québec en ligne	13 173 278	12 845 539	-327 739
Autres transactions			
> Gestim	7 264	5 639	-1 625
> Infolot	6 457	4 990	-1 467
> SIGÉOM	6 064	4 801	-1 263
> Géoboutique Québec	2 136	2 173	37
> Registre du domaine de l'État	1 493	1 450	-43
> Québec mines	792	719	-73
> Loyer d'un terrain public	854	608	-246
> SIGPEG	37	18	-19
Total – Autres transactions	25 097	20 398	-4 699

\* Les données ne peuvent pas être comparées avec celles de l'année 2014-2015 puisque le Ministère a changé d'outil pour mesurer l'achalandage du site Web. En effet, le nouvel outil exclut maintenant les visites automatisées et autres visites de robots.

† Les données du 19 avril au 31 mai 2015 ne sont pas comprises. En supposant que l'achalandage est régulier, le nombre de visites au Registre foncier du Québec en ligne peut être estimé à 7,3 millions en 2015-2016.

Le Ministère est également responsable de plusieurs sites gouvernementaux traitant de dossiers interministériels et promotionnels pour lesquels il agit au nom du Gouvernement du Québec (entre autres Hydrocarbures, Adresses Québec, politique énergétique).

De plus, le Ministère utilise Internet pour publier des sites thématiques et événementiels au fil de l'actualité gouvernementale, ce qui lui permet d'adapter ses façons de communiquer aux besoins des utilisateurs.

**TABLEAU 14 – NOMBRE DE VISITES DES SITES GOUVERNEMENTAUX SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MERN**

Sites gouvernementaux	2014-2015	2015-2016
Efficacité énergétique [efficaciteenergetique.gouv.qc.ca]	457 035	478 318
Véhicules électriques [vehiculeselectriques.gouv.qc.ca]	157 249	195 917
Québec géographique [quebecgeographique.gouv.qc.ca]	106 039	94 568
Québec Mines [QuebecMines.gouv.qc.ca]	42 682	37 737
Hydrocarbures [hydrocarbures.gouv.qc.ca]	17 088	35 334
Écomobile [ecomobile.gouv.qc.ca]	16 165	13 801
Politique énergétique [politiqueenergetique.gouv.qc.ca]	14 411	30 630
Adresses Québec [adressesquebec.gouv.qc.ca]	7 349	11 530
Géoinfo [geoinfo.gouv.qc.ca]	5 922	9 935
Le bilan [lebilan.ca]	4 839	4 991

## GESTION DES PLAINTES

Le MERN s'est engagé à répondre à une plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins.

Au cours de l'année 2015-2016, les unités administratives du Ministère ont reçu 213 plaintes pour traitement en première instance, dont 34 plaintes verbales, relativement aux produits et services. Ce nombre représente une augmentation de 12 % par rapport aux résultats obtenus en 2014-2015. Le Bureau de la gestion des plaintes, quant à lui, a reçu 27 plaintes pour traitement en deuxième instance, ce qui représente le double, soit 14 plaintes de plus par rapport aux résultats de l'année 2014-2015.

**TABLEAU 15 – NOMBRE DE PLAINTES REÇUES**

<b>Plaintes</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>
1 <sup>re</sup> instance et verbales	190	213
2 <sup>e</sup> instance	13	27
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>240</b>

En 2015-2016, le délai de traitement moyen des plaintes verbales s'établissait à 3 jours ouvrables et à 13 jours ouvrables pour les plaintes écrites. Le traitement d'une plainte écrite nécessite la rédaction d'une réponse écrite, sous la signature d'une personne en autorité. Le délai de traitement est donc plus long que celui d'une plainte verbale qui se règle par un employé apte à répondre au citoyen.



# Utilisation des ressources

## RESSOURCES HUMAINES

### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2016, le Ministère comptait 1 418 personnes en place. La répartition de l'effectif par grand secteur d'activité au 31 mars 2016 est donnée dans le tableau 16. L'effectif comprend le personnel régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire.

**TABLEAU 16 – RÉPARTITION DE L'FFECTIF EN POSTE AU 31 MARS 2016, PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ**

Domaine d'activité	2014-2015 MERN	2015-2016 MERN	Écart
Bureau du sous-ministre et des unités relevant du sous-ministre	90	63	-27*
Services administratifs <sup>†</sup>	384	373	-11
Énergie	146	153	7
Mines	196	183	-13
Territoire	663	646	-17
<b>Total</b>	<b>1 479</b>	<b>1 418</b>	<b>-61</b>

Note L'effectif en poste représente le nombre de personnes en poste et non le nombre d'équivalents temps complet (ETC) autorisé.

\* Au 1<sup>er</sup> avril 2015, la Direction des communications a été transférée au MCE, ce qui s'est traduit par une diminution de 22 personnes.

† L'effectif des services administratifs du MERN dessert le MFFP.

Au 31 mars 2016, le Ministère a utilisé un effectif de 1 305 équivalents temps complet (ETC). La répartition de l'effectif, en ETC, par grand secteur d'activité au 31 mars 2016 est donnée dans le tableau 17.

**TABLEAU 17 – RÉPARTITION DE L'FFECTIF UTILISÉ, EN ETC, PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 MARS 2016**

Domaine d'activité	2014-2015 MERN	2015-2016 MERN	Écart
Bureau du sous-ministre et des unités relevant du sous-ministre	82	59	-23
Services administratifs*	357	344	-13
Énergie	136	133	-3
Mines	191	185	-6
Territoire	606	584	-22
<b>Total</b>	<b>1 372</b>	<b>1 305</b>	<b>-67</b>

Note L'effectif utilisé est exprimé en ETC et représente le total des heures travaillées et payées. Cela n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires. L'ETC représente une mesure sur l'effort de travail des employés tandis que le nombre d'employés représente les personnes en emploi. Ainsi, à titre d'exemple, les personnes qui travaillent à temps partiel réduisent le nombre d'ETC.

\* L'effectif des services administratifs du MERN dessert le MFFP.



## Gestion et contrôle des effectifs

Pour l'année 2015-2016, le MERN bénéficiait d'une cible de 1 269 ETC. Le tableau 18 présente la répartition de l'effectif en poste en ETC et en nombre d'employés.

**TABLEAU 18 – RÉPARTITION DE L'FFECTIF EN POSTE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31 MARS 2016**

Catégorie	ETC 2015-2016 <sup>†</sup>	Nombre d'employés au 31 mars 2016 <sup>‡</sup>
Personnel d'encadrement	93	95
Personnel professionnel	654	689
Personnel de bureau, technicien et assimilé	551	580
Ouvriers	7	4
Sous-total	1 305	1 368
Étudiants et stagiaires*	s.o.	50
<b>Total</b>	<b>1 305</b>	<b>1 418</b>

\* Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

† L'année 2015-2016 étant bissextile, la consommation réelle a été ajustée sur la même période que la cible, soit 260,9 jours.

‡ Incluant les employés réguliers et occasionnels.

Malgré un effort de réduction de l'effectif total utilisé de 67 ETC (4,9 %)<sup>9</sup>, le Ministère dépasse la cible fixée de 36 ETC, et ce, afin de bien accomplir sa mission.

## Formation et perfectionnement

Les tableaux 19, 20 et 21 présentent les dépenses totales de formation, leur évolution durant les deux dernières années financières ainsi que le nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi.

**TABLEAU 19 – RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL**

Champs d'activité	2014-2015 MERN	2015-2016 MERN
Favoriser le développement des compétences	203 507 \$	318 352 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	45 815 \$	382 776 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	32 827 \$	104 046 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière		14 476 \$
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	27 451 \$	71 333 \$
<b>Total</b>	<b>309 600 \$</b>	<b>890 983 \$</b>

**TABLEAU 20 – ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION**

Dépenses de formation	2014-2015 MERN	2015-2016 MERN
Proportion de la masse salariale	0,33 %	1,00 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,11 jour	1,24 jour
Montant alloué par personne	158 \$	513 \$

Notes Les jours de formation et les montants alloués par personne sont calculés à partir du nombre total d'employés du Ministère, incluant les cadres et les administrateurs de l'État.

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit d'investir 1 % de la masse salariale en formation par année civile. La proportion de la masse salariale pour l'année civile 2015 est de 0,77 %. Le MERN ayant un excédent de dépenses de formation admissibles des années antérieures, il respecte ainsi la loi.

<sup>9</sup> L'effort en ETC est calculé en comparant le nombre d'ETC de l'année financière 2015-2016 (1 305 ETC) avec celui de 2014-2015 (1 372 ETC).

**TABLEAU 21 – NOMBRE DE JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI**

Catégorie d'emploi	2014-2015 MERN	2015-2016 MERN
Cadres	212	363
Professionnels	1 129	1 067
Conseillers en gestion des ressources humaines	74	73
Ingénieurs	61	82
Fonctionnaires	698	515
Ouvriers	1	5
Étudiants et stagiaires	10	57
<b>Total</b>	<b>2 185</b>	<b>2 162</b>

## Planification de la main-d'œuvre

Le nombre d'employés ayant pris leur retraite est présenté dans le tableau 22.

**TABLEAU 22 – NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PRIS LEUR RETRAITE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI**

Catégorie d'emploi	2014-2015 MERN	2015-2016 MERN
Cadres	7	4
Professionnels	18	12
Conseillers en gestion des ressources humaines	1	2
Ingénieurs	1	2
Fonctionnaires	18	18
Ouvriers	3	0
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>38</b>

## Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier est présenté dans le tableau 23.

**TABLEAU 23 – TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE DU PERSONNEL RÉGULIER**

Taux de départ volontaire du personnel régulier	2014-2015	2015-2016
Taux de départ volontaire	10,1 %	8,7 %

Note Le taux de départ volontaire comprend les démissions, les retraites ainsi que les mouvements de type mutations vers d'autres ministères et organismes.

# RESSOURCES FINANCIÈRES

## Bilan financier

Les revenus sont présentés en fonction des différents domaines d'activité sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, tant par le Ministère que par les fonds spéciaux, pour accomplir la mission ministérielle.

## Revenus

Les revenus de l'exercice 2015-2016 pour le portefeuille ministériel totalisent 312,4 millions de dollars et la répartition selon le domaine d'activité est présentée au tableau 24. Ils proviennent, principalement, de paiements de droits et de permis, de contributions, de frais exigibles au moment d'une transaction immobilière ainsi que de redevances et de loyers versés pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources minières ou hydrauliques.

**TABLEAU 24 – RÉPARTITION DES REVENUS SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ**

Domaine d'activité	2014-2015 (M\$)	2015-2016* (M\$)	Variation (M\$)
Énergie	128,9	134,7	5,8
Mines	142,2 <sup>†</sup>	14,4 <sup>‡</sup>	-127,8
Territoire	154,5	161,1	6,6
Administration	4,0	2,2	-1,8
<b>Total</b>	<b>429,6</b>	<b>312,4</b>	<b>-117,2</b>

\* Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2015-2016 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

† Si les responsabilités du Ministère à l'égard de la comptabilisation des revenus miniers avaient été modifiées rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2014, le montant des revenus inscrits pour 2014-2015 aurait été de 20,2 millions de dollars.

‡ En 2015-2016, le Ministère a renoncé à des intérêts de 3 millions de dollars conformément à l'article 70.1 de la Loi sur l'impôt minier.

La diminution globale de 117,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est attribuable principalement au virement de revenus provenant du secteur minier au Fonds des générations. Cette somme, qui totalise 116 millions, est composée de revenus découlant de deux sources, soit :

- > de la Loi sur les mines, qui porte notamment sur les claims ainsi que sur les loyers et les redevances relatifs à l'exploitation de substances minérales de surface;
- > de la Loi sur l'impôt minier pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2015. En raison du transfert des responsabilités relatives à l'application de la Loi sur l'impôt minier à Revenu Québec le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le MERN a cessé la comptabilisation des revenus d'impôt minier le 31 août.

Cette diminution globale est atténuée par les deux facteurs suivants :

- > l'augmentation de l'apport financier global consacré aux actions favorisant l'efficacité et l'innovation énergétiques;
- > une hausse du nombre de réquisitions de radiation traitées au Registre foncier et à l'augmentation du volume des services spécialisés rendus en information géographique.

Par ailleurs, le Ministère est responsable de la gestion et de la perception de revenus relatifs aux forces hydrauliques ainsi qu'à l'énergie électrique produite qui sont portés au crédit du Fonds des générations. Ceux-ci ont totalisé 741 millions de dollars en 2015-2016.

## Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2015-2016 totalisent 338,4 millions de dollars et la répartition selon le domaine d'activité est présentée au tableau 25.

**TABLEAU 25 – RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ**

Domaine d'activité	2014-2015* (M\$)	2015-2016† (M\$)	Variation (M\$)
Énergie	147,0	142,4	-4,6
Mines	61,9‡	34,2	-27,7
Territoire	127,5	128,2	0,7
Administration	32,7	33,6	0,9
<b>Total</b>	<b>369,1</b>	<b>338,4</b>	<b>-30,7</b>

\* Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

† Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2015-2016 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

‡ Si les responsabilités du Ministère à l'égard de la comptabilisation des revenus miniers avaient été modifiées rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2014, le montant des dépenses inscrit pour 2014-2015 aurait été de 30,0 millions de dollars.

La diminution nette de 30,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est attribuable principalement à :

- > une diminution de 31,9 millions de dollars des crédits de droits remboursables pour perte de l'impôt minier en raison du transfert des revenus nets au Fonds des générations depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015;
- > une bonification de 4 millions de dollars annoncée dans le Budget 2015-2016 visant à améliorer les connaissances géoscientifiques sur le territoire du Plan Nord, à stimuler la recherche sur la valorisation des résidus miniers et à assurer le développement responsable de l'industrie minière.

## Investissements

Les investissements de l'exercice 2015-2016 totalisent 42,1 millions de dollars comparativement à 49,4 millions de dollars en 2014-2015. La répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisation est présentée au tableau 26. La variation nette de 7,3 millions de dollars s'explique, principalement, par la baisse des investissements de réseaux complexes (plan cadastral) ainsi qu'une diminution des acquisitions de matériel et d'équipement.

**TABLEAU 26 – RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON LA CATÉGORIE D'IMMOBILISATION**

Catégorie d'immobilisation	2014-2015 (M\$)	2015-2016* (M\$)
Matériel et équipement	6,2	2,9
Développement informatique	4,1	3,9
Réseau complexe	39,1	35,3
<b>Total</b>	<b>49,4</b>	<b>42,1</b>

\* Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2015-2016 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

## Coût de revient

Un état de situation relatif à l'avancement des travaux pour établir le coût de revient des principaux produits et services du MERN est présenté dans la section portant sur la Politique de financement des services publics (voir page 61).

## RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les principales réalisations en ressources informationnelles de l'année 2015-2016 sont présentées ci-dessous.

### Énergie

- > Démarrage des travaux de développement d'une application avec laquelle le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) sera en mesure de contrôler l'admissibilité ainsi que les dépenses du programme Chauffez vert.

- > Finalisation des travaux de bonification du système de gestion du programme Rénoclimat, permettant de contrôler les montants d'aide financière versés aux particuliers et les paiements effectués aux organismes de services.

## Mines

- > Démarrage des travaux de développement de l'application de production de rapports géologiques électroniques favorisant la mise à jour en continu de l'information géologique, la création d'un environnement collaboratif et la disponibilité d'une information moderne et accessible à un grand nombre d'utilisateurs.
- > Finalisation de l'adaptation des systèmes permettant la gestion des droits miniers et la diffusion des données du Registre des droits miniers, réels et immobiliers du Québec afin de compléter l'intégration, dans les systèmes, des nouvelles dispositions de la Loi sur les mines.

## Territoire

- > Finalisation, en partenariat avec le MFFP, du développement d'un système de gestion intégrée de l'imagerie numérique, dont les fonctionnalités permettent d'améliorer la gestion et l'exploitation de l'ensemble des images et des données matricielles géoréférencées.
- > Finalisation des travaux de mise en place de la banque de diffusion cadastrale et de refonte d'Infolot visant à régler un problème important de désuétude technologique dans le module permettant la diffusion des plans du cadastre du Québec pour la clientèle.

## Infrastructure bureautique

Finalisation de la mise à niveau du système d'exploitation Windows et de la suite bureautique Office sur les postes de travail.

**TABLEAU 27 – DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'ANNÉE 2015-2016**

Portée	Dépenses et investissements prévus (M\$)	Dépenses et investissements réels (M\$)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	6,9	5,4	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réduction du recours à l'externe, car plusieurs activités d'encadrement ont été réalisées par le personnel en place.</li> <li>&gt; Non-comblement de certains postes vacants.</li> <li>&gt; Réduction des dépenses administratives.</li> </ul>
Activités de continuité	49,2	43,4	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Révision à la baisse des dépenses liées à l'entretien des actifs informationnels et aux télécommunications pour répondre aux préoccupations budgétaires à l'échelle gouvernementale.</li> </ul>
Projets	8,6	4,2	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réduction des efforts cette année pour un projet qui a été touché par le moratoire sur les sites Web décrété par le Secrétariat du Conseil du trésor.</li> <li>&gt; Annulation ou suspension de cinq projets en cours d'année.</li> <li>&gt; Finalisation de projets à des coûts moindres que prévus, notamment en raison des taux des ressources externes qui se sont révélés inférieurs aux taux moyens planifiés.</li> <li>&gt; Report d'efforts planifiés en 2015-2016 à l'année 2016-2017.</li> </ul>
<b>Total</b>	<b>64,6</b>	<b>53,0</b>	

**TABLEAU 28 – LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES, LEUR ÉTAT D'AVANCEMENT ET LES RESSOURCES AFFECTÉES**

Liste des projets	Avancement	RH* prévues (k\$)	RH réelles (k\$)	RF† prévues (k\$)	RF réelles (k\$)	Explication sommaire des écarts
Rapport géologique	26 %	26,8	38,9	341,9	32,4	Le projet progresse tel que prévu. Les coûts réels sont moindres que ceux prévus en raison de la solution choisie, qui demandait moins d'efforts.
Modifications des systèmes existants à la suite de l'adoption de la nouvelle Loi sur les mines	100 %	54,9	51,7	105,1	78,6	Le projet a été réalisé à un coût moindre que celui prévu.
Mise en œuvre de la stratégie Internet du MERN	42 %	415,0	58,9	217,4	52,1	Le projet a été suspendu du 25 août au 18 novembre 2015, date à laquelle le Ministère a obtenu une dérogation au moratoire sur les sites Web pour la réalisation de la phase 1.
Développement de l'aide financière du programme Rénoclimat	100 %	263,6	66,7	88,3	48,5	Le projet a été réalisé à un coût moindre que celui prévu.
Développement d'une application intégrée pour le programme Chauffez vert	74 %	47,0	45,3	153,0	1,5	Le projet progresse tel que prévu et devrait être réalisé à un coût inférieur au budget autorisé.
Développement du système de gestion intégrée de l'imagerie numérique (GIIN)	100 %	27,3	43,5	12,3	1,4	Les efforts déployés en 2015-2016 ont été plus importants que ce qui avait été prévu afin de finaliser le projet avant la fin de l'année financière. Globalement, le projet a respecté le budget autorisé.
Refonte du portail ministériel – phase 1 – Onglet foncier	52 %	4,0	4,8	369,3	189,4	Ce projet a été suspendu en 2015-2016 en raison du moratoire sur les sites Web. Reprise des travaux le 20 novembre 2015 à la suite de la réception d'une dérogation.
Mise en place de la banque de diffusion cadastrale et refonte d'Infolot	100 %	32,4	84,7	247,4	355,7	Le projet s'est terminé trois semaines plus tard que la fin initiale prévue et le budget prévu a été dépassé de 7,3 % afin d'assurer un niveau de sécurité adéquat avec les nouvelles technologies mises en place.
Modernisation du logiciel supportant la représentation graphique des lots	32 %	128,5	614,2	1 922,2	834,4	La post-implantation du projet « Mise en place de la banque de diffusion cadastrale et refonte d'Infolot » a entraîné un décalage de ce projet de 2 mois et certains travaux technologiques n'ont pu être réalisés.
Mise à niveau du système d'exploitation et de la suite bureautique du parc micro-informatique	100 %	61,9	24,9	857,5	145,1	Le projet s'est terminé à un coût inférieur aux prévisions, notamment en raison des taux avantageux obtenus lors des appels d'offres et du nombre de postes à migrer, qui s'est révélé inférieur aux estimations.

\* RH : Ressources humaines

† RF : Ressources financières



# EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

## ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Conformément à la Loi sur la fonction publique, une section du rapport annuel de gestion doit porter sur le programme d'accès à l'égalité ou sur un plan d'embauche concernant les groupes cibles, c'est-à-dire les membres des communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées.

## Données globales

Au 31 mars 2016, tel qu'il est indiqué au tableau 29, l'effectif comptait 1 262 employés réguliers. Le nombre de personnes embauchées sur la période 2015-2016, selon le statut d'emploi, est présenté au tableau 30.

**TABLEAU 29 – NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE AU 31 MARS 2016**

Nombre d'effectifs en place au 31 mars 2016	Régulier
Nombre d'employés en place au 31 mars 2016	1 262

**TABLEAU 30 – NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES SELON LE STATUT D'EMPLOI**

Nombre de personnes embauchées	Régulier*	Occasionnel†	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées‡	52	75	53	79	259

\* Les données sur l'embauche du personnel régulier ne doivent inclure que les données sur le recrutement.

† Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel ne doit inclure que les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne doit être retenu dans la période visée. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

‡ Si, au cours de l'année financière, une personne a été embauchée selon deux statuts d'emplois différents, elle doit apparaître dans les deux statuts.

## Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés (réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants) membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones ou vivant avec un handicap, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique. L'embauche des membres de groupes cibles est présentée dans le tableau 31 et l'évolution de leur taux d'embauche selon le statut d'emploi est donné dans le tableau 32.

**TABLEAU 31 – EMBAUCHE DES MEMBRES DE GROUPES CIBLES**

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'une communauté culturelle	Nombre de personnes anglophones embauchées	Nombre de personnes autochtones embauchées	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible*	Taux d'embauche par statut d'emploi†
Régulier	52	3	0	0	0	3	5,8%
Occasionnel	75	6	2	2	1	10	13,3%
Étudiant	53	3	0	0	0	3	5,7%
Stagiaire	79	10	0	0	0	10	12,7%
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>26</b>	<b>10,0%</b>

\* Une personne peut appartenir à plus d'un groupe cible, ce qui explique que le nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible est inférieur à la somme de chaque groupe cible.

† Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2015-2016 dans le même statut d'emploi.

**TABLEAU 32 – ÉVOLUTION DU TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI**

Statut d'emploi	2014-2015	2015-2016
Régulier	5,9 %	5,8 %
Occasionnel	8,5 %	13,3 %
Étudiant	1,7 %	5,7 %
Stagiaire	5,5 %	12,7 %
<b>Taux d'embauche global</b>	<b>5,3 %</b>	<b>10,0 %</b>

L'objectif gouvernemental est d'atteindre, au sein de l'effectif régulier, un taux de représentativité de 9 % pour les membres des communautés culturelles et de 2 % pour les personnes handicapées. Le tableau 33 présente l'évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier sur deux années financières. Le tableau 34 donne la représentativité des membres des groupes cibles par catégorie d'emploi au 31 mars 2016.

**TABLEAU 33 – ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER**

Groupes cibles	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible au 31 mars 2015	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total au 31 mars 2015	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible au 31 mars 2016	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total au 31 mars 2016
Communautés culturelles	51	4,0 %	50	4,0 %
Autochtones	3	0,2 %	4	0,3 %
Anglophones	6	0,5 %	7	0,6 %
Personnes handicapées	14	1,1 %	14	1,1 %



**TABLEAU 34 – REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'FFECTIF RÉGULIER, PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS AU 31 MARS 2016**

Groupes cibles*	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel†		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Communautés culturelles	1	1,0%	40	6,0%	9	2,3%	0	0,0%	50	4,0%
Autochtones	1	1,0%	2	0,3%	1	0,3%	0	0,0%	4	0,3%
Anglophones	0	0,0%	4	0,6%	3	0,7%	0	0,0%	7	0,6%
Personnes handicapées	0	0,0%	7	1,1%	5	1,3%	2	1,9%	14	1,1%

\* Le Ministère compte des ouvriers dans son effectif, mais aucun ne fait partie des groupes cibles.

† Personnel professionnel : y compris les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

## Femmes

Le taux d'embauche des femmes par statut d'emploi est donné au tableau 35 et leur taux de représentativité au sein de l'effectif régulier au 31 mars 2016 se trouve au tableau 36.

**TABLEAU 35 – TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2015-2016 PAR STATUT D'EMPLOI**

Embauche	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	52	75	53	79	259
Nombre de femmes embauchées	29	36	35	44	144
Taux d'embauche des femmes	55,8 %	48,0 %	66,0 %	55,7 %	55,6 %

**TABLEAU 36 – TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'FFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2016**

Représentativité	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	95	660	398	106	3	1 262
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	36	272	275	96	0	679
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier	37,9 %	41,2 %	69,1 %	90,6 %	0,0 %	53,8 %

\* Personnel professionnel : y compris les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

## Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Le MERN participe au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Le nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH est donné dans le tableau 37. En 2015-2016, il y a eu 2 nouveaux participants au PDEIPH.

**TABLEAU 37 – NOMBRE DE PROJETS SOUMIS AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PDEIPH**

Automne 2014 (cohorte 2015)	Automne 2015 (cohorte 2016)
5	6

Afin de sensibiliser tous les employés à la réalité des personnes handicapées, des activités ont été organisées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH). Voici certaines de ces activités :

- > Publication d'une manchette dans l'intranet présentant la SQPH, sa thématique, les activités offertes ainsi que les mesures réalisées pour l'accessibilité physique des lieux (postes de travail, aires de travail, édifices et environnement extérieur);
- > Publication d'une manchette dans l'intranet visant à sensibiliser le personnel aux différents types d'incapacités et les invitant à participer au jeu-questionnaire de l'Office des personnes handicapées du Québec;
- > Organisation de quatre activités de sensibilisation aux incapacités physiques et aux incapacités visuelles offertes aux employés.

## ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En 2015-2016, le Ministère a traité 651 demandes d'accès à des documents. Cela représente une augmentation de 8 %.

TABLEAU 38 – DEMANDES D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

Champs d'activité	2014-2015 MERN	2015-2016 MERN
Demandes d'accès	603*	651
Demandes d'accès propres au Secteur des forêts	46	s.o.
Refus	19	25
Demandes ayant fait l'objet d'un accès partiel†	67	87
Demandes traitées dans un délai de 20 jours	535	593
Demandes traitées dans un délai allant de 21 à 30 jours	68	58

\* Comprend les demandes d'accès du MERN et celles du Secteur des forêts.

† Pour l'ensemble des documents qui font l'objet d'une demande d'accès, il s'agit d'un refus d'accès à certains documents ou à des parties de document, conformément aux dispositions pertinentes prévues dans la loi.

Les dispositions suivantes ont été invoquées pour justifier le refus de communiquer des documents :

- > articles 9 al. 2, 13, 14, 15, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 30.1, 31, 32, 34, 37, 39, 42, 48, 49, 53, 54 et 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- > article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne.

En ce qui concerne les demandes d'accès aux renseignements personnels, le Ministère a reçu, en 2015-2016, une demande qui a fait l'objet d'un accès complet. Le délai de traitement pour répondre à cette demande a été de 11 jours.

Une demande d'accès a fait l'objet d'une demande de mesures d'accommodement raisonnable. Par ailleurs, deux décisions ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Le Ministère a publié sur son site Web les documents et les renseignements conformément aux exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Des séances de formation concernant l'accès et la protection des renseignements personnels sont offertes, ainsi que de la sensibilisation sur ces mêmes sujets lors de l'accueil des nouveaux employés.

# ACCESSIBILITÉ DU WEB

Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web est présenté dans le tableau 39.

**TABLEAU 39 – SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB**

Élément	Explication
Liste des sections ou des sites Web qui ne sont pas encore conformes	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Site ministériel [mern.gouv.qc.ca] – à l'exception de la nouvelle vitrine ministérielle</li> <li>&gt; Registre foncier du Québec en ligne [registrefoncier.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Géoboutique Québec [geoboutique.mern.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Conversion des unités de mesure [foncier.mern.gouv.qc.ca/conversion]</li> <li>&gt; Québec géographique [quebecgeographique.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Répertoire géographique des services gouvernementaux [repertoire.atlas.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Efficacité énergétique [efficaciteenergetique.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Autres microsites</li> </ul>
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	<p>Les sites mis en ligne ou revus en profondeur après l'adoption de ces standards les respectent en majorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Québec Mines [QuebecMines.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Géoinfo Québec [geoinfo.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Adresses Québec [adressesquebec.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Infolot [infolot.mern.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Registre du domaine de l'État [rde.mern.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Véhicules électriques [vehiculeselectriques.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Greffe de l'arpenteur général du Québec [gagq.mern.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Service en ligne de réquisition d'inscription [mern.gouv.qc.ca/foncier/registre/registre-requisition.jsp]</li> <li>&gt; Politique énergétique [politiqueenergetique.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Hydrocarbures [hydrocarbures.gouv.qc.ca]</li> </ul> <p>Par ailleurs, comme le recommandent les standards en question, un lien menant à une page sur l'accessibilité se trouve dans les sites Web qui ne respectent pas encore l'ensemble des exigences en matière d'accessibilité [mern.gouv.qc.ca/accessibilite.jsp].</p>
Liste des obstacles et des situations particulières	<p>Tous ces sites demanderaient une refonte complète pour se conformer aux standards d'accessibilité, ce qui obligerait le Ministère à engager des coûts importants.</p> <p>Par ailleurs, certains de ces sites comprennent une carte géographique interactive qui ne peut répondre aux standards du Web en matière d'accessibilité*. D'autres contiennent des documents qui ont été numérisés massivement et qui, par conséquent, sont exclus de l'accessibilité.</p>
Ressources mises à contribution	<p>Ressources internes : graphistes, webmestres, édimestres et équipes de développement informatique.</p> <p>Ressources externes : lors de la création de nouveaux sites ou pour le projet de refonte, l'expertise des prestataires de services externes en accessibilité sera utilisée.</p>
Prévision d'une refonte	<p>Sites pour lesquels une refonte est prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Site ministériel [mern.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Efficacité énergétique [efficaciteenergetique.gouv.qc.ca]</li> </ul> <p>La mise en place des standards sur l'accessibilité Web sera effectuée lorsque ces sites seront de nouveau mis à jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Registre foncier du Québec en ligne [registrefoncier.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Géoboutique Québec [geoboutique.mern.gouv.qc.ca]</li> <li>&gt; Conversion des unités de mesure [foncier.mern.gouv.qc.ca/conversion]</li> <li>&gt; Répertoire géographique des services gouvernementaux [repertoire.atlas.gouv.qc.ca]</li> </ul>
Élaboration d'un plan d'action	<p>Un plan d'action n'a pas été élaboré. Toutefois, tous les nouveaux sites seront conçus en respectant les standards d'accessibilité.</p>
Démarche de sensibilisation et de formation	<p>Le niveau de conformité aux standards d'accessibilité a été mesuré pour le site Hydrocarbures. Les édimestres et intégrateurs en ont pris connaissance et ont appliqué des correctifs sur le site. Aucun budget de formation n'a été alloué à ce dossier.</p>

\* Les applications Web de type carte interactive mentionnés ne répondent pas aux divers critères du standard de l'accessibilité Web SGQR1 0008-01, car la technologie utilisée et la façon dont l'outil a été développé ne permettent pas aux lecteurs d'écran de lire adéquatement le contenu de la carte et d'utiliser le clavier pour naviguer dans l'outil.

# ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Les formalités administratives découlent des lois et règlements et s'y conformer entraîne des coûts importants pour les entreprises et le gouvernement. Le gouvernement a inscrit dans sa stratégie de développement économique L'Avantage québécois une cible de réduction de 20 % des formalités administratives pour la période 2004 à 2010. À la suite du dépôt, en décembre 2011, du rapport du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative, l'échéance de cet objectif avait été reportée à 2015.

Tout comme les dix-sept autres ministères et organismes visés, le Ministère est appelé à contribuer à cet objectif dans le but d'améliorer l'environnement d'affaires du Québec. À cette fin, il a élaboré un plan de réduction pour la période 2012-2015.

Le MERN et le MFFP effectuent une reddition de comptes commune en matière d'allègement réglementaire et administratif puisque l'exercice financier de référence, à cette fin, est 2004-2005, au moment où les deux ministères faisaient partie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Le tableau 40 présente l'évolution des résultats depuis l'exercice financier 2004-2005, qui constitue l'exercice de référence. Entre 2004-2005 et 2014-2015<sup>10</sup>, le coût des formalités pour les deux ministères a diminué de 63,6 % et le volume a décliné de 7,3 % au cours de la même période.

**TABLEAU 40 – ÉVOLUTION DU NOMBRE, DU COÛT ET DU VOLUME DE FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET TAUX DE VARIATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE 2004-2005**

Année financière	Nombre	Coût total associé* (M\$)	Volume	Taux de variation du coût par rapport à 2004-2005†	Taux de variation du volume par rapport à 2004-2005
2004-2005	91	18,2	21 730		
2005-2006	91	18,4	21 728	0,8 %	<-0,1 %
2006-2007	91	17,9	21 728	-1,8 %	<-0,1 %
2007-2008	91	20,4	21 480	12,0 %	-1,2 %
2008-2009	91	14,7	21 108	-19,3 %	-2,9 %
2009-2010	92	15,0	18 581	-17,9 %	-14,5 %
2010-2011	96	16,6	19 130‡	-8,6 %	-12,0 %
2011-2012§	92	15,0	18 608	-17,6 %	-14,4 %
2012-2013	92	20,0	17 754	9,7 %	-18,3 %
2013-2014	88	6,7	16 383	-63,0 %	-24,6 %
2014-2015	88	6,6	20 149	-63,6 %	-7,3 %

\* En valeur constante de 2004.

† Le taux de variation du coût ou du volume peut ne pas correspondre au calcul à partir des données du tableau en raison des arrondis de ces dernières.

‡ Donnée modifiée à la suite d'une mise à jour du volume des registres en 2012-2013.

§ Une formalité a été ajoutée par rapport aux données présentées dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 en raison de l'article 39 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État qui oblige le demandeur à fournir un plan d'affaires et tous les autres documents jugés pertinents par le Ministère pour analyser le projet et ses répercussions.

Au cours de l'exercice 2014-2015, les mesures mises en place ont permis au MERN de contribuer aux objectifs gouvernementaux en matière d'allègement réglementaire et administratif. Plus précisément :

- > Dans le cadre de la délégation de gestion du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, le MERN a mis en place, en octobre 2014, le système « Gestion des droits délégués ». Ce système permet aux MRC délégataires de procéder aux inscriptions directement dans le Registre public des droits miniers, réels et immobiliers, et ce, sans passer par l'intermédiaire du MERN, ce qui permet de réduire les délais de réponse aux entreprises.
- > La conclusion d'un protocole d'entente entre le MDDELCC et le MERN, en juillet 2014, a permis de baliser les délais et d'assurer une meilleure cohérence dans l'action gouvernementale concernant le processus

<sup>10</sup> Les résultats relatifs à l'allègement réglementaire portent sur l'exercice financier qui précède celui du rapport annuel de gestion.

de consultation et d'échange d'information entre les parties. Plus particulièrement, le processus concerne l'application des dispositions de la Loi sur les mines qui encadrent le réaménagement et la restauration de sites miniers de même que l'application des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement qui encadrent la réhabilitation de terrains.

- > Au cours de l'exercice, le MDDELCC et le MERN ont établi un protocole d'harmonisation de processus pour le traitement des dossiers d'exploitation de tourbe horticole. Ce protocole se traduit par une collaboration accrue entre les deux ministères dans le traitement des baux miniers, par souci de cohérence gouvernementale.
- > Depuis le 18 septembre 2014, l'utilisation du service en ligne de réquisition d'inscription du Registre foncier du Québec est obligatoire. Les réquisitions d'inscription de droits, tels les actes de vente et les hypothèques, transmis par voie électronique<sup>11</sup> et ne contenant pas d'éléments complexes, peuvent être traités automatiquement, sans intervention humaine, en respectant les règles d'admissibilité et d'inscription. Ce traitement permet de comparer automatiquement l'information relative à la demande d'inscription et le contenu des documents transmis électroniquement et de procéder à l'inscription automatisée dans le registre approprié (généralement à l'index des immeubles). Lorsqu'une différence est constatée ou qu'un élément de complexité est détecté, le traitement des documents est alors effectué par un technicien en droit. Les efforts d'automatisation ont été consacrés aux actes de vente et aux hypothèques puisqu'ils représentent le plus grand volume de réquisitions d'inscription et qu'en général ils ne contiennent pas de complexité juridique. L'automatisation du traitement des documents de réquisition de droits est bénéfique à la fois pour le Ministère et pour la clientèle du Registre foncier (notamment la clientèle d'affaires) : l'automatisation contribue au respect des délais de traitement des documents fixés par la loi et elle permet également une réduction du délai de traitement des documents non complexes sur le plan juridique.

En 2015-2016, le taux d'automatisation a été de 39,0 %, alors qu'en 2014-2015, il était de 21,7 %, ce qui représente une augmentation de 17,3 %.

## BONIS AU RENDEMENT

En vertu de la Loi portant principalement sur la suspension de versements de bonis dans le contexte de mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire (2015, chapitre 2), aucun boni fondé sur le rendement ou ajustement forfaitaire ne peut être accordé aux cadres et aux cadres juridiques à l'égard des exercices financiers 2010-2011 à 2014-2015.

Ainsi, aucun boni n'a été accordé en 2015-2016 pour le rendement lors de l'exercice 2014-2015.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 28 octobre 2015, le Conseil des ministres a adopté la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Celle-ci présente la vision gouvernementale en développement durable qui se décline en huit orientations et vingt-sept objectifs, auxquels s'ajoutent cinq activités incontournables. Le MERN compte contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Ainsi, au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a poursuivi l'élaboration de son plan d'action de développement durable 2016-2021, propre à ses champs de compétence. Il cible plus particulièrement sept orientations de la Stratégie gouvernementale soit :

- > Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
- > Développer une économie prospère d'une façon durable — verte et responsable;
- > Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité;
- > Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques;
- > Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités;
- > Soutenir la mobilité durable;
- > Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de GES.

De plus, il a intégré les préoccupations du développement durable aux grandes réflexions sectorielles telles que la Vision stratégique du développement minier au Québec, le Livre vert sur les orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale et la politique énergétique.

11 Les documents transmis doivent avoir le format PDF (A), RTF ou xml.

# EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a poursuivi le processus de mise à jour de sa politique linguistique entrepris en 2011-2012, avec la prise en compte des commentaires transmis par l'Office québécois de la langue française en février 2014.

Dans son intranet, le Ministère présente une page intitulée « Un français de qualité », placée bien en évidence dans sa page d'accueil. En 2015-2016, de nouvelles capsules linguistiques se sont ajoutées à celles déjà diffusées dans les années antérieures :

- > cinq capsules linguistiques;
- > une manchette sur le vocabulaire des sigles et acronymes utilisés au Ministère.

Un état de l'élaboration et de l'application de la politique linguistique par le Ministère est présenté dans les tableaux 41 à 43.

**TABLEAU 41 – COMITÉ PERMANENT ET MANDATAIRE**

Comité permanent et mandataire	Réponse
Avez-vous un mandataire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Non
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	1
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	Non

**TABLEAU 42 – ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE MINISTÉRIELLE**

Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique	N° de l'étape
Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle?	
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office de la langue française du Québec	2
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu).	

**TABLEAU 43 – IMPLANTATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE MINISTÉRIELLE**

Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Si oui, lesquelles?	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Si oui, lesquelles?	
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel,	
> prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice?	Oui
> prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice?	Non

# OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES OVT

La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) a été rendue publique le 10 novembre 2011. Elle présente quatre orientations :

1. Agir pour mieux habiter nos territoires
2. Agir pour vivre de nos territoires
3. Agir en synergie
4. Relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal

En vertu des règles du Secrétariat du Conseil du trésor, le Ministère doit procéder à la reddition de comptes des actions inscrites dans le document d'accompagnement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Les éléments de l'OVT OVT qui se trouvent également dans le Plan stratégique 2015-2018 sont clairement indiqués dans le Rapport annuel de gestion.

En 2015-2016, des 13 actions inscrites à la Stratégie pour assurer l'OVT, 9 actions sont toujours d'actualité tandis que les 4 autres ont été réalisées précédemment. Le suivi des actions du MERN est donné au tableau 44.

Une nouvelle stratégie OVT est présentement en cours d'élaboration; le MERN intégrera les nouvelles actions OVT, s'il y a lieu, dans son plan d'action de développement durable 2016-2021 lors d'une mise à jour de ce dernier.

**TABLEAU 44 – SUIVI DES ACTIONS INSCRITES À LA STRATÉGIE POUR ASSURER L'OVT, QUI RELÈVENT DU MERN**

Mesures inscrites à l'OVT	Action entreprise	Avancement		
		Réalisée	En cours	Reportée
3.4 Conclure des ententes et adopter des programmes à l'égard des Autochtones dans le domaine des ressources naturelles	<p>Le Ministère a participé à plusieurs rencontres de tables de négociation pilotées par le Secrétariat aux affaires autochtones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Négociation tripartite en vue d'une entente finale de règlement de la revendication territoriale globale et sur l'autonomie gouvernementale du Regroupement Petapan inc.;</li> <li>&gt; Négociation tripartite en vue d'un projet d'entente de principe concernant la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale de la nation atikamek;</li> <li>&gt; Négociation tripartite concernant la reconduction de l'entente-cadre avec la nation micmaque;</li> <li>&gt; Négociation avec Abitibiwinini d'un projet d'entente finale sur la consultation minière;</li> <li>&gt; Poursuite des travaux avec la Société Makivik et l'Association des corporations foncières du Nunavik;</li> <li>&gt; Discussions tripartites, y compris avec le gouvernement de la nation crie, concernant un projet de convention complémentaire lié au chapitre 4 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois;</li> <li>&gt; Poursuite des travaux tripartites, notamment avec le gouvernement de la nation crie, concernant la mise en œuvre de l'article 4.18 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Crie du Québec;</li> <li>&gt; Poursuite du processus tripartite de transfert du bloc D à Chisasibi, y compris l'exécution de travaux de décontamination.</li> </ul>		X	
6.12 Poursuivre la mise en œuvre de programmes favorisant des modes de transport durables qui contribuent à la réduction des émissions de GES*	<p>Le Ministère coordonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; le programme Roulez électrique, qui offre une aide financière pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique ainsi que pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à domicile;</li> <li>&gt; le programme Branché au travail, qui offre une aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge en milieu de travail;</li> <li>&gt; le soutien à la précommercialisation de produits novateurs (Centre d'excellence en efficacité énergétique);</li> <li>&gt; le soutien à des initiatives de sensibilisation aux véhicules électriques.</li> </ul>	X		

Mesures inscrites à l'OVT	Action entreprise	Avancement		
		Réalisée	En cours	Reportée
9.30	Réviser le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière		X	
9.32	Accompagner les producteurs miniers auprès des divers acteurs concernés*	X		
12.7	Fournir de l'information foncière pour appuyer le développement local et régional*	X		
12.9	Mettre en place des partenariats pour l'acquisition d'information géospatiale*	X		
12.11	Acquérir et diffuser des connaissances sur le potentiel minéral*	X		
12.14	Poursuivre la délégation de la gestion foncière et forestière en territoire public intramunicipal*. <sup>†</sup>	X		
12.15	Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux*	X		

\* Les actions indiquées comme réalisées peuvent aussi être des actions en continu.

† Le MERN est responsable de la partie sur la gestion foncière de l'action.



# POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relatives au processus tarifaire. Elle a pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité, afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

## Coûts des principales activités ministérielles

Afin de déterminer si la tarification actuelle répond aux attentes de la Politique, une première étape d'évaluation du coût des produits et services ministériels a été franchie. Celle-ci s'appuie sur l'estimation de la dépense en rémunération du personnel attribuable aux principales activités ministérielles. Par la suite, les coûts de fonctionnement et d'administration ont été répartis sur ces mêmes activités, selon les proportions estimées de la dépense en rémunération ou ont été imputés avec plus de précision si un mode d'affectation plus direct était disponible. De plus, la répartition effectuée exclut les dépenses de transfert, les événements exceptionnels ainsi que les dépenses affectées au Fonds d'information sur le territoire.

Il est important de noter que, par l'entremise d'un partenariat en services partagés, les fonctions administratives centrales du Ministère desservent également le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Conséquemment, ces coûts sont répartis selon l'estimation des efforts consentis auprès de chaque ministère.

L'estimation présentée ici pour une première fois doit être considérée avec prudence. Au cours d'étapes ultérieures, des précisions seront ajoutées afin de permettre le rapprochement des coûts des activités à la tarification actuelle et d'apprécier les niveaux d'autofinancement des produits et services.

L'annexe II présente les coûts des principales activités ministérielles, à l'exception de celles du Fonds de l'information sur le territoire.

## Produits et services tarifés

Dans le but de donner suite aux exigences de la Politique, le Ministère procède à l'indexation annuelle de ses tarifs. L'annexe III présente les revenus de tarification du Ministère, ainsi que la base de fixation des tarifs et fait état de leur indexation annuelle.

Comme il a été mentionné, le Ministère poursuit le processus d'estimation du coût de ses produits et services à partir du coût de ses activités. Les tableaux 45 et 46 présentent les coûts de certains produits et services tarifés au Secteur du territoire ainsi que les coûts et revenus moyens de certains titres miniers pour lesquels le Ministère a complété l'évaluation.

**TABLEAU 45 – COÛTS DE CERTAINS PRODUITS ET SERVICES TARIFÉS AU SECTEUR DU TERRITOIRE (FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE)**

Produit ou service	2015-2016 (M\$)
Publicité des droits	41,5
Rénovation cadastrale	27,8
Vente de biens et services divers	8,5
Enregistrement cadastral	7,7
Services spécialisés de la connaissance géographique	6,6

**TABLEAU 46 – COÛTS ET REVENUS MOYENS UNITAIRES DE CERTAINS TITRES MINIERS**

<b>Loyers des baux miniers</b>	
Coûts moyens unitaires	9 821 \$ par bail minier ou concession minière
Date de la dernière révision tarifaire*	2000
Revenus moyens unitaires <sup>†</sup>	2 634 \$ par bail minier ou concession minière
Niveau de financement atteint	27 %
<b>Loyers des baux de substances minérales de surface</b>	
Coûts moyens unitaires	639 \$ par bail exclusif et non exclusif
Date de la dernière révision tarifaire*	2015
Revenus moyens unitaires <sup>†</sup>	178 \$ par bail exclusif et non exclusif
Niveau de financement atteint	28 %

\* Les revenus ont été indexés pour l'année financière 2015-2016, tel qu'il est indiqué à l'annexe III.

† Les revenus ont été perçus par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et ont été virés, en cours d'année, au Fonds des générations.

## Produits et services non tarifés

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a également poursuivi l'examen des services pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.

**TABLEAU 47 – CONTRATS DE SERVICES DONT LE MONTANT EST DE 25 000 \$ OU PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2015 ET LE 31 MARS 2016**

<b>Contrats de services de 25 000 \$ ou plus</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeur</b>
Contrats de services avec une personne physique*	3	163 838 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>†</sup>	136	63 069 972 \$
<b>Total des contrats de services</b>	<b>139</b>	<b>63 233 810 \$</b>

\* Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

† Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

# SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

## Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, tome II, chapitre 3, gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste

Les recommandations du Vérificateur général du Québec sont en cours de réalisation depuis 2012. Le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures, lancé le 30 mai 2014, par le Gouvernement du Québec, propose une démarche intégrée, cohérente et responsable, dans le meilleur intérêt de la population québécoise et la protection de l'environnement. À terme, il répondra à plusieurs de ces recommandations.

Par ailleurs, les nombreuses études effectuées dans le cadre des EES (voir page 13) constituent des intrants pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec.

En 2015-2016, le Vérificateur général du Québec a effectué son deuxième et dernier suivi des recommandations. À la lumière de l'information fournie, le Vérificateur général du Québec stipule que pour 2 des 14 recommandations, le Ministère a donné des suites qu'il juge satisfaisantes. De plus, il considère que 5 des recommandations ne sont plus pertinentes.

Le suivi des recommandations par le Vérificateur général du Québec a pris fin au 31 mars 2016.

**TABLEAU 48 – SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE**

N°	Recommandations du Vérificateur général du Québec	État de mise en œuvre			Actions menées par le MERN au 31 mars 2016
		Réalisée	En cours	À venir	
3.38.1	Démontrer clairement la façon dont s'inscrit le développement des gaz de schiste à l'intérieur des orientations gouvernementales et, au besoin, proposer les mises à jour nécessaires à ces orientations pour tenir compte de la nouvelle réalité.			x	
3.38.2	Renforcer les mécanismes de coordination nécessaires afin d'assurer l'arrimage entre le développement d'une activité, telle celle qui est liée aux gaz de schiste, et les planifications réalisées à l'échelle supralocale et régionale.		x		Les orientations du MERN en matière d'acceptabilité sociale, dont le Livre vert a été déposé à l'Assemblée nationale en février 2016, vont dans le sens de cette recommandation (voir page 22).
3.47	Mettre en place des mécanismes qui permettent de susciter une participation réelle et un engagement significatif des citoyens et des autres acteurs du milieu.		x		Depuis 2011, des consultations publiques ont été menées permettant la participation active des citoyens, notamment la mise en ligne du site Hydrocarbures.gouv.qc.ca. De plus, le MERN a appuyé financièrement le Centre de vigilance et d'information dans la réalisation de ses activités (comité citoyen).  Par ailleurs, les orientations du MERN à l'égard de l'acceptabilité sociale diffusées en février 2016 prévoient la mise en place d'un processus d'information et de consultation auprès des citoyens et des acteurs du milieu.

N°	Recommandations du Vérificateur général du Québec	État de mise en œuvre			Actions menées par le MERN au 31 mars 2016
		Réalisée	En cours	À venir	
3.53.1	Poursuivre les travaux interministériels entrepris afin de mettre en place un cadre d'intervention gouvernemental efficace.		x		Le Ministère a apporté son soutien au comité de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste.  Par ailleurs, les orientations du MERN en matière d'acceptabilité sociale, dont le Livre vert a été déposé à l'Assemblée nationale en février 2016, prévoient la mise en place d'un bureau de coordination des projets majeurs (coordination interne/interministérielle).
3.53.2	Travailler en collaboration* pour déterminer les informations pertinentes et les outils nécessaires à la réalisation de leur mandat.	x			Un processus de coordination a été mis en place en 2011 par l'entremise du comité technique MDDELCC-MERN sur les hydrocarbures.
3.72.1	Analyser les bénéfices et les coûts économiques, sociaux et environnementaux liés au développement des gaz de schiste pour la société selon différents scénarios basés sur des hypothèses réalistes afin d'aider les décideurs dans leur planification.	x			Des études ont été réalisées par le MDDELCC dans le cadre de l'EES sur les gaz de schiste en 2014.  Par ailleurs, dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques sur le développement des hydrocarbures au Québec (globale et propre à Anticosti), plusieurs études touchant les enjeux financiers et économiques ont été réalisées (voir page 13).
3.72.2	Appliquer rigoureusement la réglementation en matière de travaux statutaires associés aux permis de recherche.		x		La révision des processus opérationnels à l'égard du contrôle des travaux statutaires est en cours de réalisation.
3.83.1	Intégrer les principes de la Loi sur le développement durable au projet de loi sur les hydrocarbures afin d'encadrer adéquatement l'industrie quant aux dimensions sociales, économiques et environnementales.		x		Tel qu'il a été annoncé en mai 2014 dans le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures, un cadre légal et réglementaire régissant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures est en cours d'élaboration.
3.83.2	Réévaluer la suffisance des exigences réglementaires, notamment celles liées aux montants de garantie et d'assurance.		x		Les deux évaluations environnementales stratégiques réalisées dans le cadre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures contribueront à réévaluer la suffisance des exigences réglementaires. Un cadre légal et réglementaire régissant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures est en cours d'élaboration.
3.93.1	Améliorer le processus de délivrance des permis afin d'assurer le respect du cadre légal.		x		La révision des processus opérationnels à l'égard de la délivrance des permis est en cours de réalisation.
3.93.2	Se doter des outils nécessaires pour juger si les travaux seront réalisés conformément aux règles de l'art de manière à assurer la sécurité des personnes, des biens, de l'environnement et la pérennité de la ressource.		x		Des outils d'analyse de la conformité des demandes ont été élaborés. De plus, des outils facilitant le respect des obligations législatives et réglementaires ont été mis à la disposition des titulaires de permis pour la réalisation de leurs travaux.  La révision des processus opérationnels à l'égard du contrôle des travaux est en cours de réalisation.

N°	Recommandations du Vérificateur général du Québec	État de mise en œuvre			Actions menées par le MERN au 31 mars 2016
		Réalisée	En cours	À venir	
3.104	Réaliser des inspections au moment jugé opportun de façon à minimiser les risques pour l'environnement ainsi que pour la santé et la sécurité des personnes.		x		À l'été 2015, le gouvernement a déployé une équipe permanente composée d'ingénieurs, de techniciens et d'experts pour encadrer la réalisation des travaux (Anticosti).
3.105	Encadrer la réalisation des activités liées à l'inspection, notamment à l'égard de la portée, de la documentation et des suites à y donner.				
3.112	Préciser clairement les exigences requises pour les puits qui ne sont pas en période de forage ou de complétion et pour lesquels la procédure de fermeture temporaire ou définitive n'a pas été entreprise.		x		Un cadre légal et réglementaire régissant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures est en cours d'élaboration.

Note Une recommandation est dite « réalisée » lorsque le Vérificateur général du Québec l'a jugée satisfaisante.

\* Cette recommandation s'applique à la fois au MERN et au MDDELCC (voir le texte complet du Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, tome II, chapitre 3). Ainsi, il s'agit bien de la collaboration entre ces deux ministères et de leur mandat respectif.

## Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015, Rapport du Commissaire au développement durable – printemps 2014, chapitre 3, terres du domaine de l'État

À la suite de la publication du rapport du Commissaire au développement durable (CDD) sur la gestion des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État, le MERN a déposé un plan d'action auprès de la Commission de l'administration publique (CAP) en décembre 2014 pour répondre aux huit recommandations du CDD.

**TABLEAU 49 – SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC DANS LE SECTEUR DU TERRITOIRE**

N°	Recommandations du Vérificateur général du Québec	État de mise en œuvre			Actions menées par le MERN au 31 mars 2016
		Réalisée	En cours	À venir	
1	S'assurer, pour les régions du Québec concernées, que les plans d'affectation du territoire public sont à jour afin de faciliter l'octroi de droits fonciers dans le respect des orientations gouvernementales.		x		Toutes les régions ont complété leur plan d'affectation du territoire public (PATP) à l'exception des régions de l'Estrie et du Nord-du-Québec. Le PATP de l'Estrie a été déposé auprès des autorités pour approbation.
2	Établir des lignes directrices officielles pour guider les actions en matière de vente des terres du domaine de l'État.		X		Les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles sont en vigueur depuis le 7 mars 2016.  Des réflexions sont en cours concernant l'élaboration des lignes directrices relatives à la vente de terres du domaine de l'État à des fins autres que personnelles.
3	Faire un suivi adéquat auprès des municipalités régionales de comté afin de veiller au respect des ententes et des conventions signées, notamment en s'assurant de la bonne compréhension des procédures et de leur application.		X		L'élaboration du cadre de gestion et la mise en place des tables de suivi sont en voie d'être complétées*.

N°	Recommandations du Vérificateur général du Québec	État de mise en œuvre			Actions menées par le MERN au 31 mars 2016
		Réalisée	En cours	À venir	
4	S'assurer que l'analyse socioéconomique est obtenue et que les exigences relatives au développement durable sont remplies avant d'accorder un droit foncier à des fins commerciales ou industrielles.		X		Un diagnostic de la situation et une analyse comparative des grilles et critères d'évaluation dans d'autres domaines d'activité ont été complétés. La grille d'évaluation d'un projet (critères, notes explicatives, appréciation) a été mise à jour. Le processus de traitement des dossiers a été révisé et des outils seront élaborés à l'égard du traitement des projets de mise en valeur et de développement durable du territoire public.
5	S'assurer que les décisions relatives à l'octroi de droits fonciers sont suffisamment justifiées, notamment à l'égard de l'analyse territoriale, et que la documentation soutenant ces décisions est présente dans les dossiers.		X		Le processus à l'égard du traitement des projets économiques est en cours de révision. Avant l'octroi d'un droit foncier, les documents suivants devront être au dossier : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; le plan d'affaires du promoteur;</li> <li>&gt; la fiche d'analyse territoriale du projet;</li> <li>&gt; la grille d'évaluation du projet;</li> <li>&gt; la décision prise par la Direction générale du réseau régional.</li> </ul>
6	S'assurer que les exigences réglementaires se rapportant aux évaluations de la valeur marchande des terres de l'État sont respectées et que la valeur obtenue est juste.		X		Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2016, les loyers pour l'implantation d'équipements de télécommunication sont déterminés par règlement plutôt que par une approche impliquant une évaluation de la valeur locative marchande au cas par cas. De plus, toutes les demandes d'évaluation desservant l'ensemble du réseau régional du MERN sont effectuées à l'interne par un évaluateur agréé.
7	S'assurer que la tarification des frais d'administration relatifs à la location et à l'aliénation des terres de l'État couvre l'ensemble des coûts.		X		Une mise à jour des frais d'administration relatifs à la location et à l'aliénation des terres du domaine de l'État est en vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2016. Celle-ci repose sur les principes inscrits dans la Politique de financement des services publics et fait suite à la révision du coût de revient des différents services offerts par le Ministère en matière de gestion foncière.
8	Effectuer un suivi basé sur les risques afin de veiller à ce que l'utilisation des terres du domaine de l'État soit conforme à l'usage précisé dans le bail et que, à la fin de celui-ci, la remise en état des lieux soit satisfaisante.		X		En matière de suivi et de contrôle, le MERN procède en deux étapes afin d'assurer une surveillance et un usage conforme des terres du domaine de l'État. Dans un premier temps, il s'est doté d'un plan d'action pour libérer le territoire public des occupations sans droit (OSD). Près de 1 200 inspections ont été effectuées en 2015-2016 et ont permis la libération des lieux de 784 OSD. Dans un deuxième temps, un plan d'action pour la conformité de l'usage aux droits accordés et la juste évaluation des terres publiques est en cours de réalisation.

Note Une recommandation est dite « réalisée » lorsque le Vérificateur général du Québec l'a jugée satisfaisante.

\* Leur mise en œuvre a été achevée en mai 2016 et vient officialiser les mandats des directions régionales concernant les suivis à effectuer auprès des MRC.

# Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2015-2016, Vérification particulière : Contrats en technologies de l'information

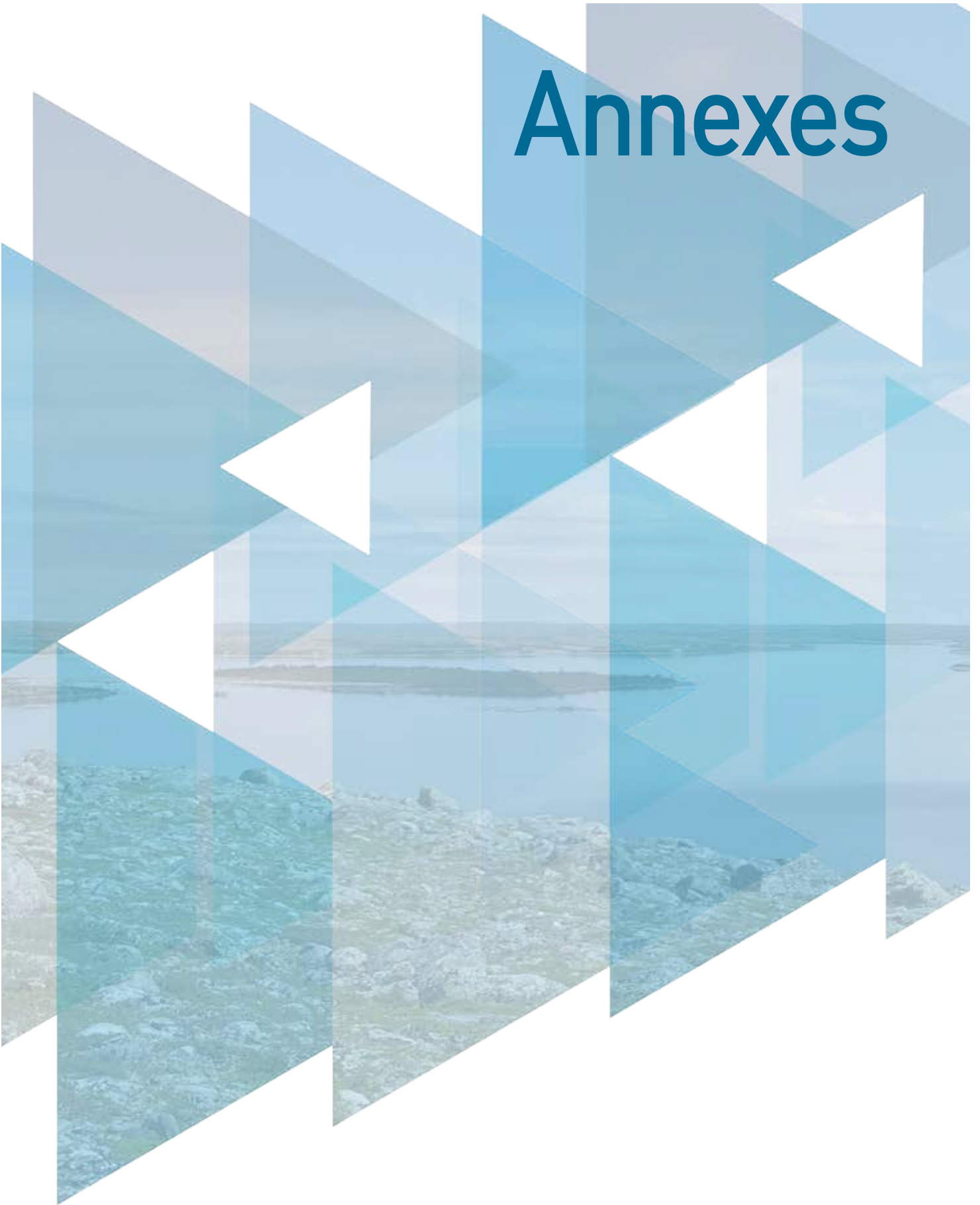
En novembre 2015, le Vérificateur général du Québec déposait les résultats de ses travaux de vérification particulière sur les contrats en technologies de l'information. Ces travaux ont été réalisés auprès de huit organisations, dont le MERN.

Les recommandations du Vérificateur général du Québec communes à tous les ministères et organismes vérifiés sont :

1. Assurer l'indépendance, l'impartialité et l'imputabilité des personnes concernées par l'élaboration des besoins, la préparation de l'appel d'offres et l'évaluation des soumissions.
2. Limiter l'utilisation des contrats à taux journalier à des situations qui le justifient et exiger une documentation suffisante, le cas échéant.
3. Respecter l'ensemble des clauses du contrat lors de la réalisation des travaux, notamment à l'égard des ressources prévues, de leur utilisation et des travaux visés.
4. Prévoir des clauses de pénalité concernant la présence des ressources désignées dans la soumission et appliquer la pénalité prévue, le cas échéant.
5. Encadrer l'utilisation des ressources externes pour la réalisation des activités courantes et éviter, dans la mesure du possible, le recours à ces ressources pour les activités stratégiques.
6. Sensibiliser et responsabiliser les acteurs qui participent à l'une ou l'autre des étapes de l'attribution des contrats en technologies de l'information.

Le 2 mars 2016, le Ministère déposait à la CAP son plan d'action en réponse aux recommandations émises ainsi qu'un échéancier de réalisation.

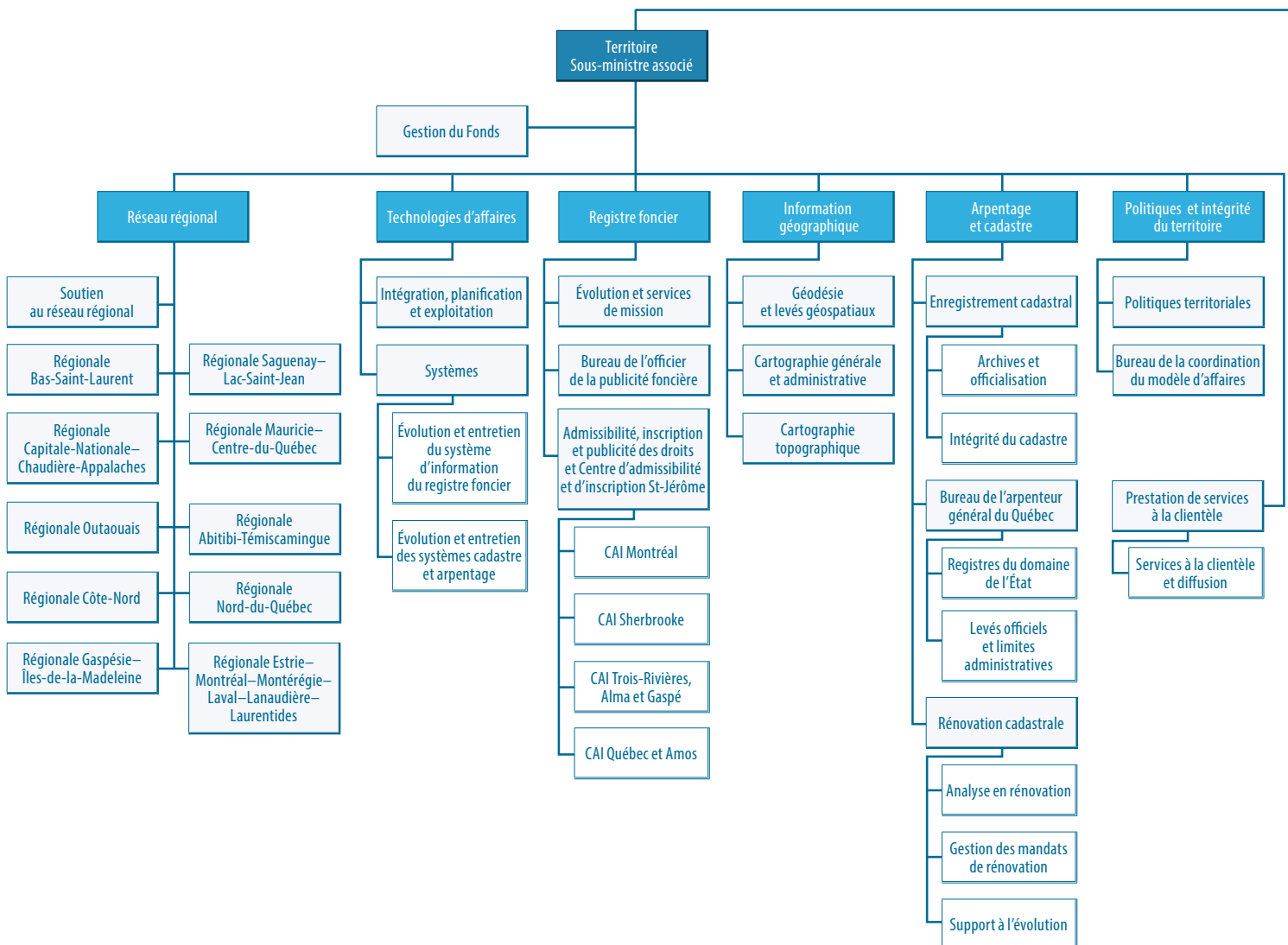
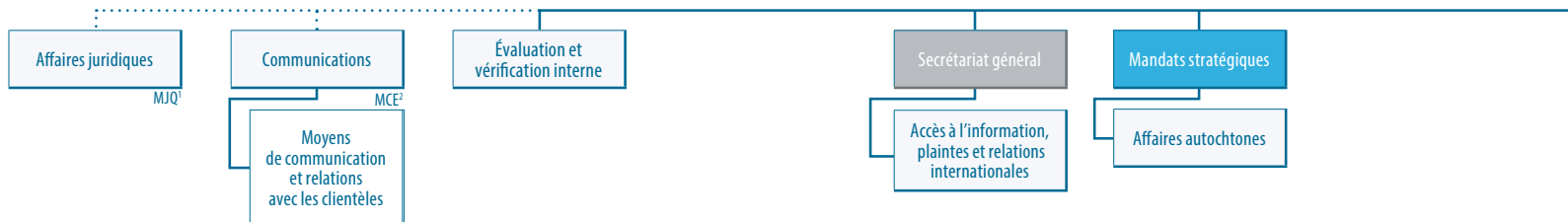
# Annexes







# Annexe I – Organigramme au 31 mars 2016



**Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles**

**Ministre délégué aux Mines**

**Sous-ministre**

Régie de l'énergie

Société de développement de la Baie-James

Hydro-Québec

Ressources financières et matérielles et gestion contractuelle

Ressources humaines et ressources informationnelles

Systèmes financiers et mandats spéciaux

Ressources matérielles et gestion contractuelle

Gestion et opérations comptables

Gestion immobilière et télécommunications

Planification et suivi budgétaires

Gestion contractuelle et connaissance

Bureau des projets en RI

Partenaires d'affaires RHRI

Dotation

Relations professionnelles, de la santé et de la sécurité

Développement organisationnel

Ressources informationnelles

Architecture et analyses d'affaires

Infrastructure technologique

Évolution et maintenance des systèmes informatiques

Développement des solutions d'affaires

Environnement des postes de travail

Soutien à la clientèle

Intégration et mandats spéciaux

Énergie  
Sous-ministre associée

Mines  
Sous-ministre associée

Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques

Électricité

Hydrocarbures et biocarburants

Politiques économique et fiscale

Secteurs résidentiel, institutionnel et affaires

Développement des énergies renouvelables

Bureau des hydrocarbures

Secteurs transport, industrie et innovation technologique

Grands projets et réglementation

Approvisionnement et biocarburants

Affaires stratégiques

Développement de l'industrie minière

Gestion du milieu minier

Géologie Québec

Restauration des sites miniers

Bureau de la connaissance géoscientifique du Québec

Développement et contrôle de l'activité minière

Information géologique du Québec

Gestion des droits miniers

Promotion et soutien aux opérations

**LÉGENDE**

Ministre

Secrétariat général

Organismes

Secteurs

Directions générales

Directions générales adjointes

Directions

Services

Lien hiérarchique avec un autre MO

<sup>1</sup> MJQ : Ministère de la Justice du Québec

<sup>2</sup> MCE : Ministère du Conseil exécutif

## Annexe II – Coûts des principales activités ministérielles

TABLEAU 50 – COÛTS DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES

Activités ministérielles	2015-2016 (M\$)
Rapports d'inventaires géoscientifiques	18,6
Restauration des sites miniers abandonnés	16,5
Administration des programmes d'efficacité et d'innovation énergétiques financés par la quote-part	7,5
Administration des programmes d'efficacité et d'innovation énergétiques financés par le Plan d'action sur les changements climatiques	5,6
Droits d'utilisation du territoire public	5,4
Expertise en ressources énergétiques	5,1
Rôle-conseil auprès de l'industrie minière	2,5
Promotion de la gestion et des intérêts liés à la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles	2,3
Compilations géominières	2,2
Accueil et renseignements	1,7
Titres d'exploration	1,7
Lois et règlements relatifs aux ressources naturelles et au territoire	1,6
Protection du territoire public	1,5
Expertise en matière de développement régional	1,4
Aide favorisant l'utilisation des ressources et du territoire et projets conjoncturels	1,4
Information d'analyse territoriale	1,3
Études géoscientifiques	1,1
Avis intégrés	1,1
Titres d'exploitation	0,9
Perception de droits et versement de crédits de droits remboursables pour pertes auprès des exploitants de mines	0,9
Affaires autochtones	0,9
Restauration des sites miniers actifs	0,7
Plans d'affectation des terres publiques	0,6
Délivrance des droits liés à l'énergie	0,5
Registre écrit et informatique des droits	0,4
Stratégie énergétique	0,3
Activités dont les coûts sont estimés à moins de 250 k\$	1,1
<b>Total</b>	<b>84,8</b>

# Annexe III – Revenus de tarification

TABLEAU 51 – REVENUS DE TARIFICATION : ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

Catégorie de revenus	2014-2015 (k\$)	2015-2016* (k\$)	Tarif indexé	Base de fixation†
Droits et permis				
Ressources minières‡				
> Exploitation minière	111 327	0	Non	MAJ
> Claim	6 268	0	Oui	DA
> Exploitation par baux	1 745	0	Oui	DA
> Prospecteurs	15	0	Oui	DA
> Renseignements généraux	75	0	Oui	DA
> Exploitation — sable, gravier et autres	2 588	0	Oui	DA
Total — Ressources minières	122 018	0		
Ressources hydrauliques				
> Énergie électrique produite§	0	988	Oui	DA
> Régimes des eaux	1 270	1 559	Oui	DA
Total — Ressources hydrauliques	1 270	2 547		
Autres				
> Études de dossiers	123	33	Oui	MAJ
> Permis de recherche — saumure	-45	0	Oui	CS
Total — Autres	78	33		
<b>Total partiel</b>	<b>123 366</b>	<b>2 580</b>		
Ventes de biens et services				
> Formules et documents	84	40	Oui	DA
> Terres de l'État	2 243	2 105	Non	MAJ
> Terrains et bâtisses	10	9	Non	MAJ
> Accès à l'information	0	1	Oui	DA
> Dossier éolien – tarif annuel d'une réserve de superficie	242	313	Oui	MAJ
> Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	782	253	Oui	DA
> Frais de vente et de location de terrains	596	621	Oui	CS
> Location et concessions	18 099	19 423	Oui	MAJ
> Frais d'administration	109	0	Oui	DA
> Arpentage de terrains	13	16	Oui	DA
> Frais d'inscription aux tirages au sort	170	79	Oui	DA
<b>Total partiel</b>	<b>22 348</b>	<b>22 860</b>		
<b>Total</b>	<b>145 714</b>	<b>25 440</b>		

\* Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2015-2016 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

† La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :  
 - selon le prix du marché ou comparable à celui d'une autre juridiction (MAJ);  
 - en fonction du coût des services (CS);  
 - par décision administrative (DA).

‡ Les revenus miniers sont virés au Fonds des générations et au Fonds des ressources naturelles. Les revenus d'imposition minière sont administrés par Revenu Québec depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

§ Les revenus d'énergie électrique produite sont comptabilisés entièrement dans le Fonds des générations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les revenus enregistrés en 2015-2016 sont exceptionnels et s'expliquent par le règlement d'un dossier en litige depuis plusieurs années.

**TABLEAU 52 – REVENUS DE TARIFICATION : FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE**

Catégorie de revenus	2014-2015 (k\$)	2015-2016* (k\$)	Tarif indexé	Base de fixation†
Volet foncier				
Ventes de biens et services				
> Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale	37 272	38 789	Oui	CS
> Ventes enregistrements cadastraux	3 641	3 559	Oui	CS
> Services rendus par les bureaux de la publicité des droits	80 298	81 823	Oui	CS
> Ventes de biens et services divers	1 282	1 344	Oui	CS
<b>Total – Volet foncier</b>	<b>122 493</b>	<b>125 515</b>		
Volet géographique				
Ventes de biens et services				
> Services spécialisés en information géographique	4 184	6 881	Oui	CS
> Ventes de biens et services divers	879	934	Oui	CS
<b>Total – Volet géographique</b>	<b>5 063</b>	<b>7 815</b>		
<b>Total</b>	<b>127 556</b>	<b>133 330</b>		

\* Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2015-2016 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

† La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou comparable à celui d'une autre juridiction (MAJ);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

**TABLEAU 53 – REVENUS DE TARIFICATION : FONDS DES RESSOURCES NATURELLES**

Catégorie de revenus	2014-2015 (k\$)	2015-2016* (k\$)	Tarif indexé	Base de fixation†
Volet efficacité et innovation énergétiques				
Droits et permis – Autres				
> Redevances sur l'énergie	40 627	47 785	Non	DA
Total – Volet efficacité et innovation énergétiques	40 627	47 785		
Volet gestion des hydrocarbures				
Droits et permis – Autres				
> Bail d'exploitation et d'utilisation	49	67	Oui	CS
> Permis de recherche – pétrole, gaz naturel et réservoir souterrain	973	903	Oui	CS
> Autre permis	10	26	Oui	CS
Ventes de biens et services				
> Formules et documents	4	2	Oui	MAJ
> Frais d'administration	9	6	Oui	CS
Total – Volet gestion des hydrocarbures	1 045	1 004		
Volet patrimoine minier				
Droits et permis – ressources minières				
> Exploitation minière	20 000	13 500	Non	MAJ
Total – Volet patrimoine minier	20 000	13 500		
Volet gestion de l'activité minière				
Droits et permis – ressources minières				
> Claim	0	400	Oui	DA
Total – Volet gestion de l'activité minière	0	400		
<b>Total</b>	<b>61 672</b>	<b>62 689</b>		

\* Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2015-2016 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

† La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :  
- selon le prix du marché ou comparable à celui d'une autre juridiction (MAJ);  
- en fonction du coût des services (CS);  
- par décision administrative (DA).

# Annexe IV – Plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques

La Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques, adoptée en 2011, a pour objectif de favoriser et de promouvoir l'efficacité et l'innovation énergétiques. Le BEIE a la responsabilité d'établir le contenu des programmes et des mesures en matière d'efficacité énergétique ainsi que le contenu des programmes et des mesures concernant l'innovation énergétique.

En 2015-2016, les programmes de la quote-part du BEIE ont permis de retourner à l'économie québécoise 91,2 % des dépenses totales de la quote-part du BEIE, soit 40 millions de dollars, contribuant ainsi à créer de la richesse dans l'économie, à réduire notre empreinte environnementale et à favoriser l'émergence de nouvelles technologies.

Les programmes du BEIE sont entièrement financés par la quote-part annuelle versée par les distributeurs d'énergie et le Fonds vert. Toutefois, la reddition de comptes liée aux activités soutenues par le Fonds vert se fait par l'entremise du bilan du Plan d'action sur les changements climatiques effectué par le MDDELCC.

**TABLEAU 54 – RÉSULTATS DE PARTICIPATION AUX PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LA PÉRIODE 2008-2016 ET FINANCÉS PAR LA QUOTE-PART**

Programme	Nombre de participants								2008-2016
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	
<b>Résidentiel</b>									
<b>Novoclimat</b>									
> Volet unifamilial*	2 903	2 913	3 757	3 094	2 856	2 806	792	186	19 307
> Volet logements†	723	1 830	2 067	2 910	2 963	3 667	2 691	2 754	19 605
<b>Rénoclimat</b>									
> Visites D	13 303	19 605	5 247	9 733	4 158	16 283	21 006	15 847	105 182
> Visites E	6 510	10 852	13 656	4 192	5 012	6 881	13 222	14 667	74 992
<b>Éconologis</b>									
> Volet 1	12 892	13 752	12 232	11 289	6 094	6 681	6 756	4 318	74 014
> Volet 2 (adresses)	9 968	8 300	6 895	6 305	3 334	2 348	2 252	1 407	40 809
<b>Affaires</b>									
<b>Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments‡</b>	s.o.	3	33	11	9	1	s.o.	s.o.	57
<b>ÉcoPerformance‡,§</b>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	7	9	9	25
<b>Nouvelles technologies</b>									
<b>Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE)‡</b>	9	15	20	22	15	4	s.o.	s.o.	85
<b>Technoclimat‡,§</b>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1	13	1	15

Note Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.

\* Incluant les homologations de Novoclimat 2.0 – volet maison.

† Incluant les homologations de Novoclimat 2.0 – volet petit bâtiment multilogement.

‡ Projets acceptés.

§ La reddition de comptes liée au programme a débuté en 2014-2015.



**TABLEAU 55 – RÉSULTATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DES PROGRAMMES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LA PÉRIODE 2008-2016 ET FINANÇÉS PAR LA QUOTE-PART**

Programme	Économies d'énergie (tonne équivalent pétrole* – TEP)								
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2008-2016
<b>Résidentiel</b>									
<b>Novoclimat</b>									
> Volet unifamilial <sup>†</sup>	1 687	1 693	2 188	1 794	1 517	400	157	105	9 541
> Volet logements <sup>‡</sup>	227	545	632	871	895	1 020	729	796	5 716
<b>Rénoclimat</b>									
> Visites D	0	0	0	0	0	0	0	0	0
> Visites E	2 587	4 354	5 432	1 735	2 019	3 318	6 352	5 961	31 759
<b>Éconologis</b>									
> Volet 1	339	360	320	295	157	172	174	112	1 929
> Volet 2 (adresses)	269	224	186	170	90	64	61	38	1 102
<b>Affaires</b>									
<b>Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments<sup>§</sup></b>	s.o.	29	486	489	235	6	s.o.	s.o.	1 245
<b>ÉcoPerformance<sup>§,¶</sup></b>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	4 998	160	871	6 029
<b>Nouvelles technologies</b>									
<b>Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE)<sup>§,**</sup></b>	n.d.	38	1 246	757	43	112	s.o.	s.o.	2 197
<b>Technoclimat<sup>§,¶,**</sup></b>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2	437	2	442
<b>Total</b>	5 109	7 243	10 490	6 111	4 956	10 093	8 070	7 886	59 959

Note Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.

\* 1 tep équivaut à 10 000 000 kcal : une kilocalorie (kcal) est la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1 degré Celsius la température de 1 kilogramme d'eau.

† Incluant les homologations de Novoclimat 2.0 - volet maison.

‡ Incluant les homologations de Novoclimat 2.0 - volet petit bâtiment multilogement.

§ Projets acceptés.

¶ La reddition de comptes liée au programme a débuté en 2014-2015.

\*\* Les prévisions d'économies d'énergie correspondent à 10 % de la valeur estimée par le requérant pour les projets acceptés et devront être validées une fois ceux-ci terminés.

Prendre note que le Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE) a été fusionné au programme Technoclimat en octobre 2013 et le Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments (PAIMEB) a été fusionné au programme ÉcoPerformance en octobre 2013. Ainsi, aucun nouveau projet n'a été approuvé dans le cadre du PAIE et du PAIMEB depuis. Toutefois, les engagements qui y sont rattachés demeurent valides jusqu'à ce que les projets soutenus avant octobre 2013 arrivent à leur fin.

## TECHNOCLIMAT

Le BEIE encourage le développement de nouvelles technologies ou de procédés innovateurs, dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies émergentes ainsi que des réductions des émissions de GES, en offrant un soutien financier aux promoteurs de projets qui s'inscrivent à diverses étapes de la chaîne d'innovation, y compris la recherche-développement, la démonstration, le mesurage, la précommercialisation et la diffusion.

En 2015-2016, un nouveau projet en matière d'innovation technologique a été accepté dans le programme Technoclimat. Le programme Technoclimat a été suspendu en septembre 2014, le budget ne permettant pas à ce moment de s'engager dans de nouveaux projets. Avec la mise à jour économique du 2 décembre 2014, 41 millions de dollars ont été rendus disponibles pour le programme Technoclimat, par le Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Grâce à ces sommes additionnelles, le programme a pu être rouvert en octobre 2015.

**TABLEAU 56 – PROJETS ACCEPTÉS DANS LE PROGRAMME TECHNOCLIMAT EN 2015-2016**

<b>N°</b>	<b>Liste des projets</b>	<b>Aide financière autorisée (en \$)</b>
1	Recyclage des plastiques post-consommation par micro-ondes Pyrowave inc.	1 089 909
	<b>Total</b>	<b>1 089 909</b>



